



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

EURO 2016

**RAPPORT RELATIF AUX DISPOSITIFS
D'ANIMATION ET DE MOBILISATION POPULAIRE
IMPULSES ET SOUTENUS PAR L'ÉTAT :**

- « COMITE DES ONZE TRICOLORES »
 - « TOUS PRETS ! »
 - « CARTON BLEU »
- PLACES DITES « PLACES SOCIALES »

Mission d'appui de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports

Rapport établi par

Thierry MAUDET

Inspecteur général de la jeunesse
et des sports

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

EURO 2016 RAPPORT RELATIF AUX DISPOSITIFS D'ANIMATION ET DE MOBILISATION POPULAIRE IMPULSES ET SOUTENUS PAR L'ÉTAT :

- « COMITE DES ONZE TRICOLORES »
 - « TOUS PRETS ! »
 - « CARTON BLEU »
- PLACES DITES « PLACES SOCIALES »

Mission d'appui de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports

Rapport établi par

Thierry MAUDET

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maudet'.

Inspecteur général de la jeunesse
et des sports

J'adresse, ici, mes plus vifs remerciements à M. Charles-Etienne ROBERT pour sa forte implication à mes côtés dans la réalisation de cette mission d'appui.

22 juillet 2016

Thierry MAUDET

Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports

Secrétaire Général du « Comité des onze tricolores »

SOMMAIRE

Sommaire	7
Synthèse	11
Introduction.....	16
1 L'importance et l'utilité des Grands Evénements Sportifs Internationaux (GESI)	18
1.1 Le contexte	18
1.2 Pourquoi accueillir en France des Grands Evénements Sportifs Internationaux (GESI) ?	19
1.3 Servir la croissance et l'attractivité de la France	19
1.4 Des retombées multiples	20
2 L'EURO 2016 de football	21
2.1 Les chiffres clés de l'EURO 2016	21
2.2 L'impact économique et social de l'EURO 2016	21
2.3 Les enjeux liés à l'organisation de l'EURO 2016	23
2.4 Les dispositifs d'animation et de mobilisation populaire mis en place et soutenus par l'Etat à l'occasion de l'EURO 2016 (« Comité des 11 tricolores », « Tous Prêts ! », « Carton Bleu » et places dites « places sociales »)	24
3 Le « Comité des onze tricolores » (COT).....	29
3.1 Les objectifs du « Comité des 11 tricolores » (COT) : Mettre en synergie les acteurs et favoriser la cohésion sociale	29
3.2 Les membres du « Comité des 11 tricolores »	29
3.3 Thématique « Emploi - Insertion »	31
3.3.1 Modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement	31
3.3.2 Label « Le maillot de l'emploi »	33
3.4 Thématique « Citoyenneté »	34
3.4.1 Modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement	34

3.4.2	Déclinaison de l'événement au plan territorial	36
3.4.3	Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale	36
3.5	Thématique « Numérique »	37
3.6	Thématique «Engagement»	39
3.7	Thématique « Handicap et accessibilité »	40
3.8	Thématique « Développement Durable »	43
3.9	Thématique « Culture »	46
3.9.1	Modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement	46
3.9.2	Réalisation, financement et attribution des « valises culturelles »	48
3.9.3	Projets culturels ayant fait état de demandes de places dites « places sociales » et/ou de subventions chiffrées	50
3.10	Thématique « Santé »	54
3.11	Thématique « Mixité et Féminisation »	54
3.12	Thématique « Entreprise, Economie et Tourisme »	55
3.13	Thématique « Fête Populaire »	56
3.14	Evénement global relevant du « Comité des 11 tricolores »	58
3.15	Rencontre de responsables d'entreprises et d'institutions	63
3.15.1	L'entreprise Gemalto	63
3.15.2	Coca-Cola	63
3.15.3	Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRA)	64
4	Le dispositif « Tous Prêts ! ».....	66
4.1	Les objectifs du dispositif « Tous Prêts ! »	66
4.2	Le dispositif « Horizon Bleu » de la FFF	66
4.3	Les thématiques, les publics cible et les territoires visés par le dispositif « Tous Prêts ! »	67
4.4	Les étapes de la procédure de labellisation « Tous Prêts ! »	67

4.5	Le site internet « Tous Prêts ! »	68
4.6	Les résultats relatifs aux projets labellisés « Tous Prêts ! »	69
4.6.1	Répartition des projets labellisés « Tous Prêts ! » par territoire (1 164 projets au 11 juillet 2016)	69
4.6.2	Répartition des projets labellisés par thématique, public-cible, territoire carencé, porteur de projet(s)	70
4.7	Les modalités de récompense des projets labellisés « Tous Prêts ! »	71
4.8	Les modalités d'extension à d'autres GESI du dispositif « Tous Prêts ! »	71
5	L'opération « Carton Bleu »	73
6	Les places dites « places sociales »	75
6.1	Les principes et les modalités générales de répartition des places dites « places sociales »	75
6.2	Les places gérées au plan national dans le cadre du « Comité des 11 tricolores »	78
6.2.1	Les modalités de répartition et les critères d'attribution initiaux des places gérées au plan national dans le cadre du « Comité des 11 tricolores »	79
6.2.2	Les modalités de répartition et les critères d'attribution redéfinis des places gérées au plan national dans le cadre du « Comité des 11 tricolores »	80
6.2.3	Les modalités d'envoi des places dites « places sociales » dont la gestion relève du « Comité des 11 tricolores »	81
6.3	Les places dites « places sociales » dont la gestion relevait du MVJS/SES	82
6.3.1	Les modalités de répartition des places dites « places sociales » dont la gestion relevait du MVJS/SES	82
6.3.2	Les 1 000 places réservées à des projets ultramarins labellisés « Tous Prêts ! »	83
7	Préconisations	85
	ANNEXES	87
	Annexe 1 - Lettre datée du 15 juin 2015, signée du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, au Chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports	89
	Annexe 2 - Lettre de saisine, datée du 15 juin 2015, du Chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports à l'attention de Thierry MAUDET	91

Annexe 3 - Lettre de saisine, datée du 15 juin 2015, du Chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports à l'attention du Directeur des ressources humaines 96

Annexe 4 - Bleu de la Réunion Interministérielle organisée à Matignon, le 08 juin 2015, par le Conseiller Jeunesse, Sport, Vie associative du Premier ministre 98

Annexe 5 - Glossaire 121

Annexe 6 à annexe 32 – Voir le volume intitulé « Annexes Cahier n° 1 » annexé au présent rapport

Annexe 33 à annexe 68 – Voir le volume intitulé « Annexes Cahier n°2 » annexé au présent rapport

SYNTHESE

Le Championnat d'Europe (CE) de football est le troisième événement sportif le plus important au monde après les Jeux Olympiques (d'été) et les Championnats du monde de football.

La France a accueilli durant les 31 jours de la compétition (10 juin / 10 juillet 2016) plus de 8 millions de supporters-trices dont 4 millions sur les fan-zones.

Les fan-zones¹ étaient des lieux officiels de retransmission publique situés dans chaque site hôte et prévu dans le contrat signé entre ceux-ci et l'UEFA. Organisées et mises en œuvre par les 10 villes hôtes avec le support technique d'EURO 2016 SAS, les 10 fan-zones étaient installées dans un emplacement attractif et suffisamment vaste pour accueillir un public nombreux en vue de la diffusion des matches de la compétition. Ces zones s'adressaient tout autant à des spectateurs munis de billets pour les matchs qu'aux supporters français ou étrangers sans billet ainsi qu'à la population locale ; leur accès était gratuit. La fonction principale des fan-zones était de retransmettre la compétition sur un ou plusieurs écrans géants au sein de la ville hôte. L'organisateur pouvait utiliser ce dispositif pour proposer d'autres activités, animations et promotions liées au football, dans le respect de la charte relative aux zones officielles de supporters. Il ne faut pas confondre ces dix Fan fan-zones officielles avec les aires de projection publique qui étaient éventuellement mises en place par les collectivités non-hôtes à leur propre initiative et qui ne faisaient pas partie du dispositif officiel de l'EURO 2016. Leur capacité variait de 10 000 personnes comme à Saint-Denis, Nice ou Lens et pouvait atteindre jusqu'à 92 000 avec celle de Paris².

A l'occasion de l'EURO 2016 près de 2,5 millions de spectateurs ont été présents dans les stades dont 60% d'étrangers.

La finale France - Portugal a été suivie par près de 21 millions de téléspectateurs, soit la 4^{ème} meilleure audience de l'histoire de la télévision en France³.

Ces quelques chiffres confirment à eux-seuls que l'EURO 2016 a donc été un (très) grand événement sportif international (GESI).

L'accueil en France de grands événements sportifs internationaux (GESI) constitue une priorité pour 3 raisons principales :

- ✓ ils sont la vitrine de nos savoir-faire ;
- ✓ ils permettent de renforcer l'attractivité (des) et l'emploi sur les territoires ;
- ✓ ils constituent des leviers majeurs au service de la cohésion sociale des Françaises et des Français.

¹http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/lexique_Euro%202016.pdf

²<http://www.europe1.fr/sport/euro-2016-horaires-capacites-daccueil-animations-tout-ce-quil-faut-savoir-sur-les-fan-zones-ville-par-ville-2758855>

³http://tvmag.lefigaro.fr/programme-tv/euro-2016-20-8-millions-de-francais-devant-la-finale-france-portugal_8b0523a4-4732-11e6-93a5-ff1bb1173345/

Faire des GESI des événements populaires, qui concernent directement l'ensemble du territoire national (métropolitain et ultra-marin), est, en conséquence, une ambition majeure pour l'Etat.

C'est dans cette perspective qu'a été créé et installé le 30 mai 2015 par le Président de la République, le « Comité des Onze Tricolores » (COT). Le « Comité des 11 tricolores » était constitué de représentant-e-s du monde du sport et de personnalités issues de la « société civile », chacun-e en responsabilité d'une thématique particulière⁴:

Emmanuelle ASSMANN, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), pour le thème « Handicap et accessibilité » ;

Nadia BELLAOUI, Présidente du « Mouvement associatif », pour le thème « Engagement » ;

Pierre BLAYAU, Président du Conseil d'administration de la Caisse Centrale de Réassurance et ancien président du PSG et du Stade Rennais, pour le thème « Entreprise, Economie et Tourisme » ;

Michel CYMES, Médecin, animateur TV et radio, pour le thème « Santé » ;

Tony ESTANGUET, Triple champion Olympique de canoë-kayak, membre du CIO, pour le thème « Développement Durable » ;

Didier FUSILLIER, Président de l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette, pour le thème « Fête Populaire » ;

Pauline GAMERRE, Directrice générale du Red Star, pour le thème « Citoyenneté » ;

Isabelle GIORDANO, Directrice générale d'Unifrance film, pour le thème « Culture » ;

Christine KELLY, Journaliste et instigatrice des « 24h du sport féminin », pour le thème « Mixité et Féminisation » ;

Frédéric MAZZELLA, Président-Fondateur de « BlaBlaCar », pour le thème « Numérique » ;

Gérard MESTRALLET, PDG d'Engie, Président de la « Fondation Agir contre l'Exclusion » (FACE), pour le thème « Emploi et Insertion ».

L'objectif de cette « équipe » était d'impulser et/ou relayer des initiatives, nationales ou locales, autour de thématiques prioritaires. Ainsi, chaque mois (entre juillet 2015 et mai 2016), un-e- des 11 « ambassadeurs/drices » devait-il/elle, notamment, concevoir, organiser et animer une action spécifique relative à/sur « sa thématique ».

Au cours de la réunion interministérielle (RIM), tenue le 08 juin 2015, M. Thierry MAUDET, Inspecteur général de la jeunesse et des sports, a été désigné par le Premier ministre sur proposition du Ministre chargé de la jeunesse et des sports, après avis du Chef du service du chef de l'IGJS, en qualité de Secrétaire Général du Comité des Onze Tricolores (SG-COT).

L'objet de sa mission, constitutive d'une mission d'appui de l'Inspection générale, était explicite : assurer le secrétariat général du COT. Cet objet très « ciblé » s'est, cependant, rapidement étendu, de façon significative, d'une part, au titre de l'établissement de règles de répartition ainsi que de la définition des modalités d'attribution et de suivi des 20 000 places dites « places sociales » acquises par l'Etat – Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports au bénéfice de publics prioritaires – et, d'autre part, de très fortes articulations et même imbrications entre actions relevant du COT et des (de) dispositifs « Tous Prêts ! » et « Carton bleu ».

⁴ http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/tousprets_dp2.pdf

A l'occasion de l'EURO 2016, l'État et la Fédération Française de Football (FFF) se sont mobilisés, en étroite relation avec les collectivités territoriales, afin de rassembler et de faire participer toutes les Françaises et tous les Français, même les plus éloignés (géographiquement, socialement, économiquement), à cette manifestation au travers du dispositif d'animation territoriale « Tous Prêts! ».

Ce programme, lancé le 1^{er} juillet 2015, permettait d'encourager et de valoriser des projets d'animation mis en place autour de l'EURO 2016 qui s'inscrivaient dans une démarche éducative, citoyenne et durable, associant le plus grand nombre autour des valeurs que sont le Plaisir, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité (PRETS)⁵. Ce dispositif d'animation était ouvert aux associations, et aux collectivités locales. Le terme de rigueur imparti initialement était le 29 février 2016.

1164 projets ont été labellisés « Tous Prêts ! ». Ce résultat atteste d'une très réelle mobilisation à l'occasion et autour de l'EURO 2016, mobilisation qui s'inscrit bien au-delà des seuls terrains d'évolution des footballeurs et notamment de ceux de l'équipe de France.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Tous Prêts ! », une opération spécifique a été portée et menée conjointement à l'initiative et par le Secrétariat d'Etat aux Sports (SES), la Fédération Française de Football (FFF) et des médias partenaires (TF1, RMC, L'Equipe), l'opération « Carton Bleu »⁶. Cette opération avait pour but de valoriser des attitudes exemplaires et des actes de fair-play chez de jeunes joueuses et de jeunes joueurs, de renforcer l'esprit sportif chez les acteurs du jeu et de promouvoir les valeurs essentielles du football telles la solidarité, le respect et le plaisir. « Carton Bleu » a eu lieu le samedi 30 avril et le dimanche 1^{er} mai 2016 en France métropolitaine. Cette opération s'adressait à l'ensemble des footballeuses et footballeurs âgé-e-s de 12 à 15 ans (c'est-à-dire aux jeunes footballeuses et jeunes footballeurs qui évoluent dans les catégories U12, U13, U14 et U15).

Afin de récompenser des joueuses et des joueurs qui avaient participé à cette opération, 2000 places ont été pré-identifiées au sein des 20 000 places dites « places sociales » acquises par l'Etat (MVJS/SES). Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS)- Secrétariat d'Etat aux Sports (SES) a, en effet, acquis auprès de la SAS EURO 2016, 20 000 places dites « places sociales », relevant des catégories 3 et 4 (hors matches d'ouverture, des quarts de finale, des demi-finales et de la finale) pour un montant total de 553 085 euros. Les récipiendaires du « Carton bleu » (ou les responsables de leur ligue/district) devaient s'enregistrer sur le site de la fédération française de football avant le 17 mai 2016.

Au total, la labellisation des projets réalisée au titre des dispositifs « Tous Prêts ! » et « Carton Bleu », la mise en œuvre des démarches relevant du « Comité des Onze Tricolores » et l'attribution des 20 000 places dites « places sociales » auront constitué d'indéniables réussites.

⁵ http://admin.preprod-tousprets.accelance.net/sites/default/files/atoms/files/tousprets_dp2_new.pdf

⁶ <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Lancement-de-l-operation-Carton-Bleu-le-respect-la-tolerance-et-la-solidarite-a-l-honneur>

A cet endroit, la mobilisation rapide – et très bien articulée avec le secrétariat général du COT et la direction des sports - des services déconcentrés du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports/Secrétariat d'Etat aux sports, en étroite relation avec les différentes instances de la Fédération Française de Football et les collectivités territoriales doit ici être soulignée. Elle a permis, dans des délais contraints, d'atteindre les objectifs assignés.

Le présent rapport rend compte, de façon très détaillée (à défaut de pouvoir être exhaustif), des différentes initiatives et actions, des démarches, des souhaits et demandes exprimés par les responsables et acteurs, des calendriers (prévisionnels et de mise en œuvre effective).

Ce rapport entend, d'abord, donner à lire la traduction concrète, progressive, d'objectifs multiples et parfois évolutifs. Cette déclinaison a été, en effet, s'agissant en particulier des initiatives et actions relevant du « Comité des onze tricolores », très profondément bouleversée, aux sens propre et figuré, par les tragiques attentats survenus sur notre sol le 13 novembre 2015. Elle a aussi été enrichie, mais mécaniquement redue plus complexe, par la mise en œuvre, dans des délais très serrés, du dispositif spécifique « Carton Bleu »

Ce rapport est, avant tout, un état des lieux, une « photographie à un instant T », au 22 juillet 2016, 12 jours après la victoire du Portugal sur la France, lors de la finale du 10 juillet 2016.

Il est complété d'analyses ainsi que de préconisations, en nombre, s'agissant d'une mission d'appui d'IGJS, volontairement limité.

INTRODUCTION

La phase finale du 15^{ème} Championnat d'Europe de football, « l'EURO 2016 », a eu lieu en France du 10 juin au 10 juillet 2016.

Le Championnat d'Europe (CE) de football est le troisième événement sportif le plus important au monde après les Jeux Olympiques (d'été) et les Championnats du monde de football.

L'EURO 2016 a été un (très) grand événement sportif international (GESI) : 31 jours de la compétition (10 juin / 10 juillet 2016), plus de 8 millions de supporters-trices. Près de 2,5 millions de spectateurs ont été présents dans les stades dont 60% d'étrangers.

La finale France - Portugal a été suivie par près de 21 millions de téléspectateurs, soit la 5^{ème} meilleure audience de l'histoire de la télévision.

L'EURO 2016 a permis de montrer, de manière explicite, l'importance et l'utilité (d'organisation) de grands événements sportifs internationaux sur le sol français, car les GESI :

- ✓ sont la vitrine de notre savoir-faire ;
- ✓ constituent des leviers majeurs pour la cohésion sociale des Françaises et des Français ;
- ✓ permettent de renforcer l'attractivité et l'emploi dans les territoires.

Les retombées de l'EURO 2016 sont multiples, même si leur mesure exacte continue de poser de nombreuses difficultés méthodologiques. **(Partie 1)**

L'EURO 2016 devait constituer une vitrine exceptionnelle pour promouvoir l'innovation et les savoir-faire, notamment nationaux, dans de très nombreux secteurs (services grand public, transports, environnement, bâtiment, sport, numérique, tourisme, sécurité,...). La responsabilité de l'État était, en particulier, de faire en sorte que cet événement bénéficie aux entreprises françaises, qu'il développe l'emploi en France et qu'il favorise les investissements étrangers sur notre territoire. L'étude des chiffres clés de l'EURO 2016 atteste que cette manifestation a eu un impact économique et social considérable et a largement permis de répondre aux nombreux enjeux identifiés **(Partie 2)**.

Mais, au-delà de performances diverses, notamment économiques, directement liées aux GESI et en l'espèce à l'EURO 2016, l'Etat s'était aussi fixé pour objectif de faire de ces (très) grands événements sportifs internationaux des événements populaires qui concernent directement l'ensemble du territoire et rassemblent les Françaises et les Français. C'est à ce titre qu'il a créé et développé trois dispositifs : le « Comité des Onze tricolores » **(Partie 3)**, « Tous Prêts ! » **(Partie 4)** et « Carton bleu » **(Partie 5)**. Distincts à l'origine en regard de leurs initiateurs, de leurs finalités, de leurs modalités de mise en œuvre, de leurs calendriers, ces démarches ont progressivement été marquées par de nombreuses et opportunes articulations et complémentarités.

La répartition (définition et adoption de critères de répartition, suivi et contrôle des modalités d'attribution, temps de régulation de (re)répartition de certains contingents...) des 20 000 places dites « places sociales », relevant des catégories 3 et 4 (hors matches d'ouverture, des quarts de finale, des demi-finales et de la finale), acquises, pour un montant total de 553 085 euros, par l'Etat -Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS)- auprès de la SAS EURO 2016 a, dans les faits, constitué une dimension très significative de la présente mission d'appui **(Partie 6).**

Douze préconisations appuyés sur les constats opérés et les enseignements tirés, concluent le présents rapport **(Partie 7).**

1 L'IMPORTANCE ET L'UTILITE DES GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI)

Sur la période 2016 - 2020, la France est appelée à accueillir plusieurs très grandes compétitions internationales, au premier rang desquelles l'EURO 2016 de football, bien sûr, mais aussi les championnats d'Europe de Badminton (2016), les championnats d'Europe de karaté (2016), le Championnat du Monde de hockey-sur-glace 2017, le championnat du Monde de handball et le championnat du Monde de lutte en 2017, la Ryder Cup de golf en 2018,...

Notre pays a été, est et sera ainsi l'un des plus beaux terrains d'accueil de rencontres sportives et de partage des valeurs du sport, dans de nombreuses disciplines et sur tout le territoire national.

A ce titre, l'Etat est pleinement mobilisé, avec le concours des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations, etc, pour que ces événements planétaires soient des succès, tant sur le plan sportif qu'aux niveaux environnemental, social, culturel et économique.

1.1 Le contexte

La France verra, entre 2015 et 2018, pas moins de 12 championnats du monde et 13 championnats d'Europe se dérouler sur son territoire.

Sitôt sifflée la fin du championnat d'Europe de basket-ball 2015, puis de l'événement phare de la planète football, l'EURO 2016, d'autres événements majeurs suivront, notamment les championnats du Monde de handball, de hockey-sur-glace, de lutte en 2017, la Ryder Cup de golf 2018, ...

En 2019, la France sera également le pays hôte de la coupe du Monde de football féminin, sans oublier les rendez-vous sportifs récurrents, tels Roland-Garros, le Tour de France, etc. Avec, de plus, « en ligne de mire » de cette ambition sportive, la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques (JO) et des Jeux Paralympiques (JP) de 2024⁷.

L'Etat s'est mobilisé pour faire de ces grands événements sportifs internationaux des vitrines de l'excellence française. La qualité des infrastructures, la densité du tissu des fédérations sportives et des associations locales, des acteurs publics et privés, mais aussi le soutien populaire constituent et confèrent des atouts incontestables à notre pays.

⁷ Le Comité international olympique (CIO) fera part de sa décision le 11 septembre 2017 à Lima (Pérou)

1.2 Pourquoi accueillir en France des Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI) ?

L'accueil de grands événements sportifs internationaux constitue une priorité pour 3 raisons principales :

- Ils sont la vitrine de nos savoir-faire ;
- Ils permettent de renforcer l'attractivité et l'emploi dans les territoires ;
- Ils constituent des leviers majeurs pour la cohésion sociale des Françaises et des Français.

L'Etat s'est fixé pour objectif de faire des grands événements sportifs internationaux des événements populaires qui concernent directement l'ensemble du territoire et rassemblent les Françaises et les Français. Ils sont et seront, en effet, le reflet de la capacité de la France à faire montre (et la démonstration) de sa capacité d'organisation, parfois à surprendre, mais aussi à rayonner à l'extérieur de ses frontières grâce à une ingénierie et une créativité reconnues partout dans le monde.

L'Etat a donc souhaité rendre les grands événements sportifs internationaux :

- Populaires, partagés par toutes les Françaises et tous les Français, facteurs de rassemblement et de cohésion sociale ;
- Construits autour de l'héritage qu'ils lègueront aux territoires ;
- Soutenables pour les finances publiques.

1.3 Servir la croissance et l'attractivité de la France

L'accueil des GESI est une véritable opportunité pour stimuler l'activité économique et la création d'emplois. Aujourd'hui, le savoir-faire et l'expertise des entreprises françaises sont reconnus sur l'ensemble des segments de l'économie du sport : matériels sportifs, équipements, gestion des infrastructures, organisation événementielle, billetterie, ou encore architecture, BTP, énergie, transports, gestion des flux, sécurité, économie numérique, etc. Le marché mondial des grands événements sportifs internationaux représente près de 50 milliards d'euros par an.

En France, avec un chiffre d'affaires apprécié à 35 milliards d'euros par an, le marché des sports regroupe, hors pratique sportive, près de 60 000 emplois.

Pour accompagner cette dynamique de marché et la candidature française aux Jeux Olympiques (JO) et aux Jeux Paralympiques (JP) 2024, le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère chargé des Sports (MVJS/SES) ont créé et installé, le 24 avril 2015, un « comité stratégique de filière », afin de développer les atouts des entreprises françaises de l'économie du sport.⁸

⁸ Plus d'information sur <http://www.sports.gouv.fr/presse/article/Emmanuel-MACRON-Patrick-KANNER-Thierry-BRAILLARD-et-Matthias-FEKL-lancent-le-comite-strategique-de-la-filiere-Sport-consacre-aux-equipements-et-evenements-sportifs>

1.4 Des retombées multiples

Un groupe de réflexion sur l'évaluation des retombées des GESI a été installé le 10 avril 2014⁹.

L'objectif est de mieux cerner l'héritage que la France peut laisser et les avantages effectifs qu'elle peut retirer de l'organisation d'une grande compétition sportive en mettant en place une méthodologie d'évaluation rigoureuse pour bien cerner les attentes des diverses parties prenantes – État, entreprises, mouvement sportif, collectivités locales – et mieux prendre en compte les différents impacts découlant de l'organisation d'un grand événement sportif :

- ✓ sociétaux : développement de la pratique sportive, répercussion sur la santé, renforcement de la citoyenneté, etc. ;
- ✓ économiques : construction d'infrastructures, fréquentation touristique, etc. ;
- ✓ environnementaux : projets innovants dans une stratégie de développement durable ;
- ✓ médiatiques : renforcement de l'image positive de la France.

Les travaux de ce groupe sont animés par la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES).

Une démarche de nature à conférer aux futures candidatures françaises pour l'accueil de GESI davantage de chances de réussite, comme les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 que la capitale française, Paris, a pour ambition d'accueillir.

⁹ Il est composé des responsables concerné-e-s de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP), de la Délégation Interministérielle à l'Intelligence Economique (D2IE), de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS puis MEIN-DGE) , de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), d'Atout France, d'Unifrance, de l'Association des Régions de France (ARF), de l'Association des Départements de France (ADF), de l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), de l'EURO 2016 SAS, de la Fédération Française de Football (FFF), du Club des Sites EURO 2016, du Comité Français du Sport International (CFSI), de la Chambre de Commerce et d'Industrie France (CCI France), de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCI Marseille Provence), des Ministères chargés des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MDFVJS puis MVJS/SES), de la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES), de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie - Commissariat Général au Développement Durable (MEDDE – CGDD), « Sporsora ».

2 L'EURO 2016 DE FOOTBALL

La phase finale du 15^{ème} Championnat d'Europe de football, « l'EURO 2016 », a eu lieu en France du 10 juin au 10 juillet 2016.

L'organisation de ce grand rendez-vous du sport international sur notre territoire a constitué, à plusieurs titres, un enjeu majeur pour notre pays.

2.1 Les chiffres clés de l'EURO 2016¹⁰

Le championnat d'Europe de football est le troisième événement sportif le plus important au monde après les Jeux Olympiques (d'été) et la coupe du Monde de football. C'était la troisième fois que ce tournoi se jouait en France (1960, 1984 et 2016).

Cette nouvelle édition était, en particulier, marquée par l'accroissement du nombre d'équipes participantes à la phase finale, passé de 16 à 24. Ce sont, ainsi, 51 matches qui ont été disputés sur les 10 stades sélectionnés (Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Saint-Denis, Saint-Etienne et Toulouse).

Durant les 31 jours de compétition, chaque match était diffusé en direct dans plus de 230 pays à travers le monde et suivi en direct par environ en moyenne 150 millions de téléspectateurs. L'EURO 2016 a ainsi rassemblé, au total, plus de 8 milliards de téléspectateurs en cumulé.

La France a accueilli, grâce à l'EURO 2016, 8 millions de supporters dont plus d'1 million d'étrangers. Au cours de l'EURO 2016, ce ne sont pas moins de 250 000 nuitées qui ont été réservées pour les footballeurs, les officiels, les partenaires de l'UEFA, les représentants des médias, les fournisseurs, le personnel, etc.

2.2 L'impact économique et social de l'EURO 2016¹¹

Une étude réalisée par le Centre de Droit et d'Economie (CDES) de Limoges (« Etude d'impact économique et social de l'UEFA EURO 2016 » - décembre 2014) dite « Etude ex-ante » a mis en exergue le fort impact économique de l'EURO 2016 sur la croissance et l'emploi.

Cette étude a, cependant, fait l'objet de critiques (voir, par exemple, l'article paru dans « Localtis, » le 10 décembre 2015, avec droit de réponse du CDES de Limoges¹²).

Cette étude fournit des informations détaillées relatives aux flux économiques générés (potentiellement) par l'EURO 2016. Le poids économique total de l'EURO 2016 est ainsi évalué à 2.8 milliards d'euros pour l'économie française (dont 775 millions d'euros d'investissement dans les stades directement attribuables à l'accueil de l'EURO 2016). Il est estimé que les entreprises françaises ont bénéficié, grâce à l'organisation de l'EURO 2016, de 400 millions d'euros de marchés. L'Etat

¹⁰ http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/euro2016_dp3b-2.pdf

¹¹ http://www.cdes.fr/sites/default/files/files/Expertise/r%C3%A9f%20%C3%A9co/UEFA%20EURO%202016_Etude%20d'impact%20%C3%A9conomique.pdf

¹² <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250269997054&cid=1250269993126>

français aurait, en outre, perçu, grâce à l'organisation de l'EURO 2016, 180 millions d'euros supplémentaires de recettes fiscales liées aux dépenses des acteurs étrangers.

L'étude estime, par ailleurs, que la compétition apporterait un surcroît d'activité économique à la France de 1,266 milliard d'euros, ainsi décomposés :

- ✓ Dépenses réalisées par les visiteurs dans les stades : 593 millions d'euros ;
- ✓ Dépenses liées à l'organisation de l'EURO 2016 : 478 millions d'euros ;
- ✓ Dépenses réalisées par les spectateurs dans les fans zones : 195 millions d'euros.

S'agissant des enceintes sportives qui ont accueilli les matches de l'EURO 2016, le coût total de construction et de rénovation des 10 stades a été apprécié à 1.7 milliard d'euros. Ce chiffre représente un tiers de la dépense annuelle consacrée aux investissements dans les équipements sportifs en France. L'Etat (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – Secrétariat d'Etat aux Sports) a contribué, via les crédits du Centre national pour le Développement du Sport (CNDS), au financement des stades de l'EURO 2016. La loi de finances pour 2011¹³ a prévu qu'un financement complémentaire soit affecté au CNDS¹⁴. Ce prélèvement, opéré sur les enjeux des parieurs, d'un taux de 0.3%, a été effectué de 2011 à 2015. Il était plafonné à 24 millions d'euros par an, soit 120 millions d'euros. L'Etat s'était initialement engagé à hauteur de 150 millions d'euros (et dans les documents budgétaires accompagnant le PLF pour 2012 (« bleu » p.71) mission « Sport, Jeunesse et Vie associative » il avait même été fait référence à un moment à une contribution spécifique nationale de 168 millions d'euros). La décision a été arrêtée de proroger de deux années (2016 et 2017) le dispositif d'un prélèvement complémentaire à hauteur de 0.3%, mais avec un plafonnement de 16.5 millions d'euros pour 2016 et de 15.5 millions d'euros pour 2017 (soit 32 millions d'euros). A l'arrivée, le total s'établit à 152 (120 + 32) millions d'euros (dont 2 millions d'euros pour Paris – Parc des Princes -).

S'agissant de l'impact de la compétition sur le marché de l'emploi, l'étude estimait que la construction et la rénovation des 10 stades pourraient engendrer la création de 20 000 emplois (en équivalents temps plein). Postérieurement à la compétition, il a été indiqué que 26 000 emplois (en équivalent temps plein) seront générés sur une année du fait de l'impact économique national lié l'EURO 2016.

L'EURO 2016 a, en outre, mobilisé 6 000 volontaires.

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – Secrétariat d'Etat aux Sports vient de désigner le CDES de Limoges et le cabinet de conseil Keneo pour engager une nouvelle étude, dite « Etude ex-post », relative au bilan économique de l'EURO 2016.

La remise du rapport de cette étude est prévue pour début 2017.

¹³ L'article 79 de la Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011

¹⁴ Décret n° 2012-474 du 11 avril 2012 relatif aux missions du Centre national pour le développement du sport

2.3 Les enjeux liés à l'organisation de l'EURO 2016

L'État s'était fixé quatre grandes priorités pour l'organisation de l'EURO 2016¹⁵ :

1. Assurer une très haute qualité d'organisation ;
2. Faire de l'EURO 2016 un événement populaire, pour tous et partout ;
3. Mettre l'EURO 2016 au service de la croissance et de l'attractivité de la France ;
4. Promouvoir à travers l'EURO 2016 les valeurs du sport.

Le 12 mars 2015, le ministre chargé des Sports a présenté au « Comité de pilotage EURO 2016 » un « Plan interministériel d'action pour le football » (Piaf) « EURO 2016 » qui détaillait la « feuille de route » de l'ensemble du Gouvernement.¹⁶ La préparation de ce plan avait été coordonnée par la DIGES.

L'EURO 2016 devait constituer une vitrine exceptionnelle pour promouvoir l'innovation et les savoir-faire, notamment nationaux, dans de très nombreux secteurs (services grand public, transports, environnement, bâtiment, sport, numérique, tourisme, sécurité, etc.). La responsabilité de l'État était, en particulier, de faire en sorte que cet événement bénéficie aux entreprises françaises, qu'il développe l'emploi en France et qu'il favorise les investissements étrangers sur notre territoire.

Événement festif, l'EURO 2016 devait être, également, l'occasion de mettre en exergue le caractère éducatif de la pratique du sport, les valeurs de solidarité et de lutte contre les discriminations. À ce titre, la jeunesse a été particulièrement associée, notamment grâce aux missions de Service Civique. En termes de lutte contre toute forme de discrimination, l'EURO 2016 devait également être la première opération d'envergure pour amorcer en France une approche différente du supportérisme et, in fine, de l'accueil. Plusieurs actions ont été proposées à ce titre, notamment l'élaboration d'un « livret d'accueil des supporters-spectateurs »¹⁷.

La France se devait d'être à la hauteur de sa réputation dans les domaines de la mobilité, de la sécurité, de l'éco-gestion et de l'information du public.

Mais la réussite de cet événement passait aussi par la capacité à le faire partager à l'ensemble de la population, au-delà des dix sites hôtes, en concentrant notamment l'action d'impulsion et de soutien sur les personnes les plus éloignées de la pratique sportive et sur les territoires qui n'accueillent pas directement la compétition (« villes hôtes ») ou des équipes (« camps de base »).

Une attention particulière a, à cet endroit, été portée, notamment, aux personnes en situation de handicap afin de leur permettre d'accéder aux lieux (stades et fans zones) et aux temps de festivités dans de bonnes conditions, ainsi que de bénéficier d'opportunités créées en termes d'emploi ou de bénévolat.

¹⁵ http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/euro2016_dp3b-2.pdf

¹⁶ « L'Euro 2016 doit démontrer notre savoir-faire en matière d'organisation de grands événements sportifs pour assurer la promotion et le rayonnement de notre pays. Cette compétition doit aussi être mise au service de la cohésion sociale, de la croissance et de l'excellence environnementale, et être un tremplin pour l'emploi, la culture, la santé, le développement durable et l'engagement », a expliqué le ministre chargé des sports à cette occasion.

¹⁷ <http://france.fr/fr/infosredac/supporters-euro-2016-bienvenue-france>

2.4 Les dispositifs d'animation et de mobilisation populaire mis en place et soutenus par l'Etat à l'occasion de l'EURO 2016 (« Comité des 11 tricolores », « Tous Prêts ! », « Carton Bleu » et places dites « places sociales »)

Afin de garantir l'adhésion populaire des Françaises et des Français, l'Etat et ses partenaires ont, en particulier, mis en place deux dispositifs, le « Comité des 11 tricolores » et le dispositif « Tous Prêts ! », auquel s'est ajouté, en mars 2016, le dispositif « Carton Bleu ». Par ailleurs, l'Etat (MVJS/SES) a acquis 20 000 places dites « places sociales » appelées à être attribués sur la base de critères très précis.

Le secrétaire général du « 11 tricolore » a assuré, au titre et dans le cadre de sa mission d'appui, l'accompagnement et, en tant que de besoin, le pilotage, stratégique et opérationnel, de l'ensemble de ces dispositifs.

Il a bénéficié du concours d'un chargé de mission, M. Charles-Etienne ROBERT. Il a travaillé en relation étroite avec, d'une part, l'Elysée (Mme Nathalie IANNETTA, Conseillère Jeunesse et Sport du Président de la République, elle-même assistée de chargés de mission MM. Marvin PASSI et Pierre DEMAIZIERE) et, d'autre part, les responsables concerné-e-s du MVJS/SES (Direction des Sports ; Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative ; Bureau de la communication du MVJS/SES) ainsi que celles et ceux de l'Agence du Service Civique).

Le tableau ci-dessous présente, de façon schématique, les démarches, logiques, approches et récompenses liées aux dispositifs « Comité des 11 tricolores », « Tous Prêts ! » et « Carton Bleu ».

Dispositifs	Démarches	Logiques	Approches - Cibles	Récompenses
« Comité des 11 tricolores »	Descendante	Nationale	Thématiques	5 000 places
« Tous Prêts ! » dont opération « Carton Bleu »	Ascendante	Territoriale	Publics notamment publics prioritaires et territoires notamment territoires prioritaires	15 000 places dont 199 gérées au niveau national par le MVJS/SES au titre d'une réserve dite « réserve de précaution »

À ce titre, a été défini et piloté un ensemble de démarches d'information et de mobilisation des différents responsables, relatives aux dispositifs « Comité des 11 tricolores »/ « Tous Prêts ! »/ « Carton Bleu »/Places dites « places sociales ».

A titre d'illustrations :

- *Réunions hebdomadaires de coordination « EURO 2016 » IGJS/DS/DIGES/DJEPVA/Bureau de la COMMUNICATION¹⁸*

Il a été décidé, avec l'accord des responsables de la Direction des Sports (DS), du Bureau de la communication du MVJS/SES, de la Délégation Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs (DIGES), de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), du Haut Conseil à la vie associative (HCVA), de l'Agence du Service Civique (ASC), d'organiser, chaque lundi, à 11 heures 30, dans la salle de réunion de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sport (salle NC 610), une réunion de coordination tenue en présence des responsables concerné-e-s de la DS, du Bureau de la communication du MVJS/SES, de la DIGES, de la DJEPVA, du HCVA et de l'ASC.

Le secrétaire général du « Comité des Onze Tricolores » a été particulièrement attentif à ce que ces réunions de coordination se tiennent –sauf empêchement exceptionnel- chaque semaine, car elles avaient pour but de maintenir et faire partager un très bon niveau d'information chez les agents du MVJS/SES concerné-e-s par l'organisation et la mise en œuvre des dispositifs d'animation autour de l'EURO 2016.

Il a, ainsi, présidé 44 « réunions hebdomadaires de coordination « EURO 2016 » IGJS/DS/DIGES/DJEPVA/B.de la COM » entre le 22 juin 2015 et le 11 juillet 2016 et procédé, systématiquement, dans les 24 heures, à la diffusion élargie (en direction notamment des directeurs des cabinets MVJS et SES ainsi que de l'ensemble des directeurs d'administration centrale) des comptes-rendus de ces réunions de travail.

- *Les séminaires et regroupements des directeurs/trices des services déconcentrés du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports/SES.*

Au-delà des notes adressées par le Directeur des Sports aux directeurs-rices D(R)(D)JSCS¹⁹, ont été réalisées de nombreuses interventions (16 : 10 en 2015 et 6 en 2016) au cours de la mission (voir liste ci-dessous) afin notamment de :

- ✓ présenter les dispositifs, dont j'ai assuré le pilotage opérationnel, et leur état d'avancement ;
- ✓ rappeler, confirmer et préciser, aux responsables concernées des services déconcentrés, les informations/consignes, de la Direction des Sports, qu'ils avaient reçues par notes ou par courriels.

¹⁸ Voir annexe 6

¹⁹ Voir annexe numéro 7

Dates des interventions	Réunions au cours desquelles M. Thierry MAUDET est intervenu
11 juin 2015	Réunion nationale des directeurs DDCS/PP
12 juin 2015	Réunion nationale des directeurs D(R)(D)JSCS
22 juin 2015	Regroupement des référents régionaux du CNDP
24 septembre 2015	Réunion du groupe de suivi interministériel (DIGES)
30 septembre 2015	Réunion du comité de pilotage régional de « l'EURO 2016 » en Préfecture de région Ile-de-France
25 novembre 2015	Réunion nationale des directeurs DJSCS et autres services déconcentrés ultramarins
27 novembre 2015	Réunion nationale des directeurs D(R)(D)JSCS
03 décembre 2015	Réunion nationale des directeurs DDCS/PP
16 décembre 2015	Réunion du groupe de suivi interministériel (DIGES)
17 décembre 2015	Réunion nationale des chefs des pôles sport des D(R)JSCS
29 janvier 2016	Réunion nationale des directeurs D(R)(D)JSCS
03 février 2016	Conseil d'administration de l'APMIGJS
09 février 2016	Comité de pilotage « EURO 2016 » (Matignon)
29 mars 2016	Réunion du groupe de suivi interministériel (DIGES)
13 mai 2016	Réunion nationale des directeurs D(R)(D)JSCS
27 mai 2016	Réunion nationale des chefs des pôles sport des D(R)JSCS

Par ailleurs, ont été réalisées et diffusées, en lien avec les responsables de la Direction des Sports (Bureau du sport de haut niveau et des fédérations unisport (DS A1)), plusieurs enquêtes, auprès des responsables des D(R)(D)JSCS, relatives à l'organisation et à la mise en œuvre des dispositifs « Comité des 11 tricolores »/ « Tous Prêts ! »/ »Carton Bleu »/Places dites « places sociales ».

Dates d'envoi des enquêtes	Objets des enquêtes diffusées auprès des D(R)(D)JSCS
15 septembre 2015	Enquête relative à l'organisation et à la mise en place des comités régionaux de sélection
11 avril 2016	Enquête relative au nombre et à la qualité des projets labellisés par chaque comité régional de sélection
02 mai 2016	Enquête relative aux remises de places, aux porteurs de projets labellisés « Tous Prêts ! », organisées par chaque D(R)(D)JSCS
17 juin 2016	Enquête relative aux listes de toutes/tous les bénéficiaires de places dites "places sociales" attribuées par les comités régionaux de sélection et au bilan des dispositifs « Comité des 11 tricolores »/ « Tous Prêts ! »/ »Carton Bleu »/Places dites « places sociales »

- *Les autres démarches d'information et de mobilisation relatives aux dispositifs « Comité des 11 tricolores »/ « Tous Prêts ! »/ »Carton bleu »/Places dites « places sociales »*
 - ✓ Afin d'assurer aux responsables concerné-e-s un bon niveau d'information, mais aussi d'harmoniser les approches au sujet de l'EURO 2016 et notamment des dispositifs d'animation et de mobilisation populaire initiés et soutenus par l'Etat, participation à des réunions dites « tripartites », regroupant le Délégué Interministériel aux Grands Evénements Sportifs, le Directeur des Sports et le SG-COT. 08 réunions « tripartites » ont ainsi été organisées entre le 16 juillet 2015 et le 12 avril 2016.
 - ✓ Participation à 6 réunions de travail et à 2 conférences téléphoniques (entre le 22 juin 2015 et le 17 mai 2016), organisées par Mme Nathalie IANNETTA, Conseillère Jeunesse et Sport du Président de la République. Ces séquences de travail avaient pour but de finaliser :
 - les modalités d'organisation et de mise en œuvre des événements relevant du COT ;
 - les modalités de répartition et d'attribution des 5 000 places dites « places sociales » dont la gestion relevait du COT.
 - ✓ Participation à 3 réunions de travail (23 juin 2015, 07 septembre 2015 et 29 octobre 2015), relative aux modalités d'organisation et de mise en œuvre des dispositifs « Comité des 11 tricolores »/« Tous Prêts ! »/Places dites « places sociales », organisées, à Matignon, par les Conseillers successifs Jeunesse, Sport, Vie Associative du Premier ministre, MM. Kenny JEAN-MARIE et Loïc DUROSELLE.
 - ✓ Organisation, au siège de la fédération, de trois réunions de coordination (01 juillet 2016, 24 novembre 2015 et 10 février 2016) relatives, notamment, aux modalités d'organisation et de mise en œuvre du dispositif « Tous Prêts ! » avec Mme Marie BARSACQ, Directrice Générale Adjointe de la FFF.

- ✓ Organisation d'une réunion de travail relative aux modalités d'organisation et de mise en œuvre des actions relevant du « Comité des 11 tricolores », le 23 juin 2015, avec Mme Marie-Hélène CUBAYNES, Chargée de mission « EURO 2016 » au Secrétariat Général des Ministères chargés des Affaires Sociales (SGMCAS). Dans le prolongement de cette réunion de travail, Mme CUBAYNES a été systématiquement conviée aux réunions de travail relatives à l'organisation et à la mise en œuvre des événements relevant du COT.
- ✓ Participation à 5 réunions (entre le 30 septembre 2015 et le 08 avril 2016) du Groupe de Travail "Accompagnement économique, social et environnemental" (GT-AESE) de l'EURO 2016 d'Ile-de-France, organisées en préfecture d'Ile-de-France. Ces réunions étaient présidées par le préfet de la région d'Ile-de-France, Jean-François CARENCO. Le SG-COT est intervenu au cours de la réunion du GT tenue le 30 septembre 2015 afin de présenter les modalités d'organisation et de mise en œuvre des dispositifs « Comité des 11 tricolores »/« Tous Prêts ! »/Places dites « places sociales ».

3 LE « COMITE DES ONZE TRICOLORES » (COT)

3.1 Les objectifs du « Comité des 11 tricolores » (COT) : Mettre en synergie les acteurs et favoriser la cohésion sociale

Un peu plus d'un an avant le coup d'envoi officiel, et afin de faire de l'EURO 2016 un événement populaire, qui rassemble les Françaises et les Français et qui concerne l'ensemble du territoire national – métropolitain et ultramarin -, l'État a créé fin mai 2015 le « Comité des 11 tricolores », (COT) qui avait pour mission d'incarner, auprès du grand public, la mobilisation de l'État autour de cet événement.

Le COT a été installé par le Président de la République, le 30 mai 2015, à l'occasion de la finale de la coupe de France PSG – Auxerre.²⁰

« Nous voulons que l'EURO 2016 soit une fête, un événement, un rassemblement qui puisse mobiliser toute la France et c'est l'objet du travail que va mener cette équipe », a déclaré, à cette occasion, François Hollande.

L'objectif de cette « équipe » était d'impulser des initiatives, nationales ou locales, autour de thématiques variées en lien avec l'EURO 2016 : « emploi et insertion », « citoyenneté », « numérique », « engagement », « handicap et accessibilité », « développement durable », « culture », « santé » « mixité et féminisation », « entreprise, économie et tourisme », « fête populaire ».

A l'occasion de la réunion interministérielle²¹ (RIM) de lancement, organisée sous la présidence de M. Kenny JEAN-MARIE, conseiller Jeunesse, Sport et Vie associative du Premier ministre, tenue le 08 juin 2015, M. Thierry MAUDET a été désigné, à la demande du Premier ministre, sur proposition du ministre chargé de la jeunesse et des sports, après avis du chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports, en qualité de Secrétaire général du « Comité des 11 tricolores » (SG-COT).

3.2 Les membres du « Comité des 11 tricolores »

Le « Comité des 11 tricolores » était constitué de représentant-e-s du monde du sport et de personnalités issues de la « société civile », chacun-e en responsabilité d'une thématique particulière²²:

Emmanuelle ASSMANN, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), pour le thème « Handicap et accessibilité » ;

Nadia BELLAOUI, Présidente du « Mouvement associatif », pour le thème « Engagement » ;

Pierre BLAYAU, Président du Conseil d'administration de la Caisse Centrale de Réassurance et ancien président du PSG et du Stade Rennais, pour le thème « Entreprise, Economie et Tourisme » ;

Michel CYMES, Médecin, animateur TV et radio, pour le thème « Santé » ;

Tony ESTANGUET, Triple champion Olympique de canoë-kayak, membre du CIO, pour le thème « Développement Durable » ;

²⁰ <http://www.elysee.fr/declarations/article/presentation-du-comite-11-tricolore-de-l-euro-2/>

²¹ Voir annexe numéro 4

²² http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/tousprets_dp2.pdf

Didier FUSILLIER, Président de l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette, pour le thème « Fête Populaire » ;
Pauline GAMERRE, Directrice générale du Red Star, pour le thème « Citoyenneté » ;
Isabelle GIORDANO, Directrice générale d'Unifrance film, pour le thème « Culture » ;
Christine KELLY, Journaliste et instigatrice des « 24h du sport féminin », pour le thème « Mixité et Féminisation » ;
Frédéric MAZZELLA, Président-Fondateur de « BlaBlaCar », pour le thème « Numérique » ;
Gérard MESTRALLET, PDG d'Engie, Président de la « Fondation Agir contre l'Exclusion » (FACE), pour le thème « Emploi et Insertion ».

Initialement, chaque mois (entre juillet 2015 et mai 2016), un des 11 « ambassadeurs » devait concevoir, organiser et animer une action spécifique relative à « sa thématique »²³. Ainsi, les événements relatifs aux thématiques de l'emploi (Gérard MESTRALLET)²⁴ et de la citoyenneté (Pauline GAMERRE)²⁵ ont-ils respectivement eu lieu le 10 juillet 2015, au Comité National Olympique et Sportif Français, et le 09 septembre 2015, au stade BAUER de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis ; 93).

Les attentats du 13 novembre 2015 ont conduit à une totale révision des modalités d'organisation et de mise en œuvre des autres manifestations restant à proposer.

Un événement (global) regroupant les 11 membres de ce comité a, à cet effet, été prévu le 29 mars 2016 à l'INSEP, en présence de M. François HOLLANDE, Président de la République.

M. Patrick KANNER, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, a présenté à cette occasion les objectifs et les résultats du dispositif « Tous Prêts ! » et M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sport, ceux du dispositif « Carton Bleu ».

L'événement organisé le 29 mars 2016 a permis de valoriser les dispositifs mis en place et les politiques conduites par l'Etat.

Le Secrétaire général du « Comité des 11 tricolores » a assuré - en amont des manifestations tenues les 10 juillet et 09 septembre 2015 et de celle du 29 mars 2016 -, le pilotage de la réalisation de 11 dossiers thématiques²⁶ avec le concours actif des responsables concerné-e-s et notamment de celles et ceux de la Direction des sports, du Bureau de la communication du MVJS/SES, de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, de l'Agence du Service Civique, de la

²³ Voir annexe numéro 4

²⁴ <http://www.elysee.fr/videos/discours-lors-du-lancement-de-l-operation-emploi-et-insertion-pour-l-euro-201/>

²⁵ http://www.elysee.fr/videos/reportage-deplacement-a-l-occasion-du-2eme-volet-du-11-tricolore-consacre-a-la-citoyennete/?input-search=&input-date1=&input-date2=&input-theme=&input-type2=1&search_index=11#content

²⁶ <http://admin.preprod-tousprets.accelance.net/evenement/deplacement-francois-hollande-linsep-loccasion-levenement-11-tricolore-france-au-rendez>

« [Engagement fort pour l'emploi](#) » ; « [Citoyens du Sport](#) » ; « [L'engagement](#) » ; « [Le numérique au service du sport, de la jeunesse et de la vie associative](#) » ; « [La pratique sportive des personnes en situation de handicap : Etat des lieux Stratégies et actions](#) » ; « [Sport et Développement Durable](#) » ; « [Sport et culture](#) » ; « [Sport Santé Bien-être](#) » ; « [La féminisation du sport](#) » ; « [Les enjeux de l'économie du sport](#) » ; « [Importance et utilité des grands événements sportifs internationaux \(GESI\) : une illustration l'euro 2016 de football](#) »

Fédération Française de Football et du Comité Paralympique et Sportif Français. Ces documents ont été remis aux participant-e-s le jour de la manifestation. Ils ont fait l'objet, par ailleurs, d'une mise en ligne sur le site internet « Tous Prêts ! »²⁷.

3.3 Thématique « Emploi - Insertion »

Le membre du COT en responsabilité de la thématique « Emploi-Insertion » était M. Gérard MESTRALLET (PDG d'Engie, Président de la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE)). « Le ministère désigné à titre principal » lors de la RIM du 08 juin 2015, pour apporter son soutien aux initiatives de Gérard MESTRALLET était le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

3.3.1 Modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement

L'organisation du 1^{er} événement relevant du COT s'avérait assez difficile en raison, notamment, du peu de temps disponible (1 mois entre la RIM du 08 juin et la tenue de l'événement - 10 juillet). Gérard MESTRALLET et les responsables concerné-e-s de la fondation « FACE » ont mobilisé leurs réseaux respectifs afin d'organiser et de mettre en œuvre le premier événement relevant du COT en ce début juillet 2015.

Les équipes de la fondation « FACE » ont très largement pris à leur charge l'organisation et la mise en œuvre de ce 1^{er} événement. Le SG du COT s'est principalement attaché à la finalisation de l'événement. L'organisation de la visite du Président de la République et des ministres qui l'accompagnaient relevait, elle, très directement de l'Elysée.

Le président de la République s'est rendu à la « Maison du Sport Français », siège du Comité National Olympique et Sportif Français, le vendredi 10 juillet 2015. Accueilli par le président du CNOSF, M. Denis MASSEGLIA, le président de la République était accompagné, dans le cadre de ce déplacement, du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, M. François REBSAMEN, du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, M. Patrick KANNER, et du Secrétaire d'Etat aux Sports, M. Thierry BRAILLARD.

Lors de cet événement, M. Gérard MESTRALLET a présenté au Président de la République plusieurs jeunes qui avaient bénéficié de l'aide des équipes de la fondation FACE dans leurs recherches d'emploi. Cette opération s'est conclue par la signature, en présence du Président de la République, de l'« Accord cadre national de partenariat pour que le Championnat d'Europe de football 2016 serve la croissance et l'emploi »²⁸.

Cet accord a pour objectifs :

- ✓ de répondre quantitativement et qualitativement aux besoins en recrutement et en qualification créés par l'événement pour les entreprises ;
- ✓ d'utiliser l'activité exceptionnelle créée par l'événement pour favoriser l'insertion en emploi durable de personnes éloignées de l'emploi ou en situation précaire ;

²⁷ <http://tousprets.sports.gouv.fr/evenement/installation-du-11-tricolore-par-president-republique>

²⁸ Voir annexe numéro 8

- ✓ de valoriser le potentiel économique et les savoir-faire des petites et moyennes entreprises via le surplus d'activité généré par l'événement, en particulier celles des territoires où se dérouleront les compétitions ;
- ✓ de valoriser et soutenir à cette occasion les initiatives favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi par l'intermédiaire du sport.

Les signataires de l' « Accord cadre national de partenariat pour que le Championnat d'Europe de football 2016 serve la croissance et l'emploi » étaient : M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social; M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports; M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports; M. Alain ROUSSET, Président de l'Association des Régions de France; M. Jean-Patrick GILLE, président de l'Union Nationale des Missions Locales; M. Jean-Paul DUPRE, président du Conseil National des Missions Locales; M. Jean BASSERES, Directeur Général de Pôle Emploi; M. Gérard MESTRALLET, PDG d'Engie, Président de la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE); M. Jacques LAMBERT, Président d'EURO 2016 SAS.

La signature de cet accord avait pour but de montrer que les signataires considéraient que le Championnat d'Europe de football 2016 constituait une opportunité de croissance et de développement de l'emploi pour l'ensemble du territoire, notamment pour les jeunes dans les régions accueillant les compétitions.

Dans ce cadre, le secrétaire général a procédé à la réalisation, en lien avec les responsables concerné-e-s de la Direction des Sports et du Bureau de la Communication du MVJS, d'un dossier thématique relatif à « Emploi -Insertion »²⁹. L'Elysée n'ayant pas souhaité que ce dossier thématique soit intégré dans le dossier de presse de l'événement mais fasse l'objet d'une diffusion distincte, j'ai procédé à sa diffusion, le jour de l'événement, avec le concours de M. Charles-Étienne ROBERT, auprès des médias et des personnalités présentes.

Ce premier événement a bénéficié de plusieurs articles de presse, mais n'a, cependant, pas obtenu l'impact escompté par les responsables. Au total, assez peu de médias ont, en effet, traité ce sujet. Il est vrai que la « crise Grecque (ou « Grexit ») » cristallisait, à cette période, l'attention des décideurs politiques et des médias français. Par ailleurs, le temps nécessité par l'organisation de l'événement lui-même n'avait laissé que très peu de place pour rencontrer préalablement les médias.

Dans le prolongement de l'organisation de cet événement, d'autres acteurs ont fait part de leur volonté de se mobiliser en faveur de l'emploi et d'intégrer la liste des signataires de l' « Accord cadre national de partenariat pour que le Championnat d'Europe de football 2016 serve la croissance et l'emploi ». Les responsables du syndicat national des entreprises de sécurité privée, de l'union des entreprises de sécurité privée, de l'OPCA du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs (FAFIH), de l'OPCA des Transports et Services, de Proman, de la Fédération Française du Sport d'Entreprise, de Cuisine mode d'emploi, de CHEOPS et d'Alliance Ville Emploi ont été réunis le 8 décembre 2015 au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, en présence de Mme Myriam EL KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et de M. Thierry BRAILLARD,

²⁹ http://admin.tousprets.sports.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/tricolore_emploi_fev2016_bd.pdf

secrétaire d'Etat aux Sports, pour signer l'« Accord cadre national de partenariat pour que le Championnat d'Europe de football 2016 serve la croissance et l'emploi ».

Dans des régions accueillant des matches de l'EURO 2016, d'autres acteurs ont également souhaité s'engager, à l'instar des acteurs nationaux, aux côtés de l'Etat, afin de mieux saisir des opportunités offertes par l'EURO 2016 en termes de croissance et de création d'emplois, notamment dans les TPE et les PME. En Ile-de-France, l'« Accord régional de partenariat pour l'EURO 2016 », a été signé le 08 avril 2015 en Préfecture d'Ile-de-France.

Dans le prolongement de la signature de l'accord cadre le 10 juillet 2016, le secrétaire général a participé aux réunions du « Comité de pilotage de l'« Accord cadre national de partenariat pour que le Championnat d'Europe 2016 serve la croissance et l'emploi » »³⁰ organisées au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social les 22 octobre 2015, 26 février 2016 et 20 mai 2016. Ces réunions de travail regroupaient les représentant-e-s des signataires de l'accord cadre. Elles avaient pour objectif de faire un point sur l'état d'avancement ainsi que sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'accord cadre.

3.3.2 Label « Le maillot de l'emploi »

Lors de la réunion du « Comité de pilotage de l'« Accord cadre national de partenariat pour que le Championnat d'Europe 2016 serve la croissance et l'emploi », tenue au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le 22 octobre 2015, les responsables de la fondation FACE ont indiqué qu'ils souhaitaient créer et diffuser un label qui permettrait de valoriser, dans le milieu de l'entreprise, un état d'esprit, des aptitudes et des qualités humaines développés dans le cadre de pratiques sportives et transposables dans le milieu de l'entreprise. Les responsables de la fondation FACE ont indiqué que ce label permettrait de valoriser la qualité des projets, ainsi que les atouts des individus ou des organisations qui se sont mobilisés pour l'inclusion dans la perspective de l'EURO 2016 de football. L'objectif recherché par les responsables de FACE était de faciliter l'insertion sur le marché du travail et de créer de l'emploi.

Plusieurs réunions de travail (15 janvier 2016, 18 février 2016, 05 avril 2016, 24 mai 2016³¹) relatives à l'organisation et à la mise en œuvre du label « Le Maillot de l'Emploi 2016 » ont été organisées à la DGEFP en présence des responsables de la fondation FACE et des représentant-e-s de l'ensemble des signataires de l'« Accord cadre national de partenariat pour que le Championnat d'Europe 2016 serve la croissance et l'emploi ».

La fondation FACE a lancé, le 15 mars 2016, au stade Vélodrome de Marseille, le label « Le Maillot de l'Emploi 2016 »³² avec l'appui du groupe Intérim PROMAN et de l'ensemble des signataires de l'« Accord cadre national de partenariat pour que le Championnat d'Europe 2016 serve la croissance et l'emploi ».

³⁰ Voir annexe numéro 9

³¹ Voir annexe numéro 10

³² <http://www.maillotemploi.fr/>

En demandant le label « Le Maillot de l'Emploi » :

- ✓ Les porteurs de projets voyaient leur projet valorisé sur le site internet du label tout au long de l'EURO 2016 ;
- ✓ Les entreprises étaient valorisées en démontrant leur engagement responsable et sociétal en faveur de l'emploi et du sport ;
- ✓ Les particuliers pouvaient obtenir le label « Le Maillot de l'Emploi 2016 » qu'ils pourront apposer sur leur CV, pour faire valoir des qualités développées dans le cadre de pratiques sportives en club comme en entreprise.

Pour pouvoir obtenir le label « Le Maillot de l'Emploi 2016 » les particuliers, en emploi ou en recherche d'emploi, devaient se connecter au site internet développé spécifiquement à cette occasion³³. Ils devaient, ensuite, se prêter à un « serious-game » afin de tester leur état d'esprit, leurs aptitudes et leurs qualités humaines, développées dans le cadre de leurs pratiques sportives et/ou de leurs expériences professionnelles. Les personnes qui réussissaient le « sérieux game » recevaient le label « Le Maillot de l'Emploi » qu'elles pouvaient/peuvent apposer sur leur CV, afin de faire valoir leurs qualités dans le monde professionnel.

Les entreprises pouvaient également demander à être labellisées « Le Maillot de l'Emploi 2016 » afin de valoriser leur engagement en faveur de l'emploi. Les entreprises labellisées devaient s'engager, en contre partie, à examiner attentivement la possibilité d'un entretien et à apporter une réponse à toute candidature adressée suite à une offre d'emploi, de stage ou d'apprentissage par toute personne labellisée « Le Maillot de l'Emploi 2016 ».

Lors de l'événement « global » relevant du COT organisé le 29 mars 2016 à l'INSEP, M. Gérard MESTRALLET a présenté les objectifs et les premiers résultats relatifs au label « Le Maillot de l'Emploi 2016 » au Président de la République.

3.4 Thématique « Citoyenneté »

Le second événement relevant du COT a été porté par Mme Pauline GAMERRE, membre du COT en responsabilité de la thématique « Citoyenneté ». « Le ministère désigné à titre principal » lors de la RIM tenue le 08 juin 2015, était le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – secrétariat d'Etat aux Sports.

3.4.1 Modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement

A l'instar du premier événement relevant du COT, les modalités d'organisation et de mise en œuvre de cet événement ont fait l'objet d'un traitement (en) direct entre la personnalité qualifiée (M. Pauline GAMERRE) et les responsables concerné-e-s de l'Elysée. « *"Tout a été organisé par l'Elysée", insiste-t-on au Red Star, où l'on n'est pas peu fier d'accueillir le président de la République* »³⁴. Cette déclaration reprise par le journaliste, M. Guillaume STOLL, illustre parfaitement l'attention portée par l'Elysée au choix et à l'organisation des activités.

³³ <http://www.maillotemploi.fr/>

³⁴ <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20150909.OBS5530/le-red-star-la-bonne-etoile-de-francois-hollande.html>

Le secrétaire général du COT a travaillé très étroitement avec les services de l'Elysée et notamment avec M. Marvin PASSI, chargé de mission auprès de Mme Nathalie IANNETTA, à la bonne préparation matérielle de l'événement. Il a, à cet effet, organisé des réunions de travail avec Mme Pauline GAMERRE (sur site au stade BAUER et au ministère). Une première réunion de travail de travail relative à la finalisation de l'événement a été tenue, le 25 août 2015³⁵, par Mme Nathalie IANNETTA. Elle a, à cette occasion, indiqué que les services de sécurité de l'Elysée avaient donné leur accord pour que la manifestation du 09 septembre 2015 se déroule au stade BAUER de Saint Ouen et présenté le déroulé prévisionnel de la manifestation.

Le second événement relevant du COT a eu lieu mercredi 09 septembre 2016 au stade BAUER de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis ; 93).

L'objectif de cet événement était de valoriser auprès des participant-e-s, près de 200 enfants (joueuses et joueurs du Red Star), âgé-e-s de 8 ans à 14 ans, les « valeurs de la République française » grâce au sport, et, plus particulièrement, à la symbolique qui entoure le maillot « bleu » de l'équipe de France.

Le Président de la République a été accueilli à son arrivée au stade BAUER par Mme Pauline GAMERRE, Directrice générale du Red Star, M. Steve MARLET, Directeur sportif du Red Star, M. Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée Nationale, M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'État aux Sports, M. Noël LE GRAËT, Président de la Fédération Française de Football, ainsi que M. François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France. Les participant-e-s ont assisté aux allocutions successives de Mme Pauline GAMERRE, MM. Noël LE GRAËT, Steve MARLET, François BAROIN et François HOLLANDE. Ils ont, ensuite, écouté l'hymne national, « La Marseillaise », interprété par le « chœur de l'Armée française ».

Un dossier thématique « Citoyens du Sport » a été finalisé sous la responsabilité du SG-COT, avec le concours des services concernés du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – secrétariat d'Etat aux Sports. Les services de communication de la Présidence de la République n'ont pas souhaité l'intégrer dans le dossier de presse réalisé par leurs soins et ont demandé une diffusion distincte. J'ai remis, ainsi que je l'avais fait lors du 1^{er} événement relevant du COT, avec l'aide de M. Cédric CHAUMOND (Chef –adjoint du bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires (DS B1) ; Direction des sports ; MVJS) et de M. Charles-Etienne ROBERT (Chargé de mission) le dossier « Citoyens du Sport » aux journalistes présents le 09 septembre 2015.

L'impact médiatique de cet événement a été beaucoup plus marqué que celui du 10 juillet 2015, bien que « l'espace » ait été occupé, très largement et à juste titre, à cette époque, par la guerre en Syrie et la crise des migrants.

³⁵ Voir annexe numéro 11

3.4.2 Déclinaison de l'événement au plan territorial

Avec l'aide de la Fédération Française de Football et de la FondAction du Football, cet événement avait vocation à être reproduit au plan local dans des Pôles Espoirs relevant de la FFF ainsi que dans des Centres de Formation de Football de clubs professionnels. L'événement devait, ainsi, réaliser une forme de tour de France jusqu'à l'EURO 2016.

A titre d'exemple, les Pôles Espoirs (masculin et féminin) de Liévin ont organisé une déclinaison de cet événement le 16 décembre 2015³⁶. Plus de 100 jeunes joueurs et joueuses (les 2 Pôles Espoirs, et une section sportive féminine voisine) étaient ainsi conviés à l'invitation de M. Fernand DUCHAUSSOY, Président de la Ligue Nord Pas de Calais de Football, qui a ouvert la manifestation. Plusieurs prises de parole « institutionnelles » (Fondaction du Football, Ligue régionale de football, établissements scolaires partenaires, Conseil départemental du Pas-de-Calais) ont permis de faire un focus sur l'engagement de ces deux pôles dans une démarche citoyenne (projet ARC, programme Educatif Fédéral, programme *Open Football Club*).

Le maillot Bleu était à l'honneur, à travers notamment les prises de parole de MM. Fernand DUCHAUSSOY et de Raphaël VARANE (International A ; ancien pensionnaire du pôle Espoirs et élève du lycée qui accueillait l'événement); ce dernier n'était pas présent, mais avait préparé une vidéo, d'environ 6 minutes, dans laquelle il est, de façon brillante, revenu sur son parcours (sportif, scolaire, citoyen) et a pu évoquer ce que représentait pour lui d'évoluer avec le maillot de l'Equipe de France.

3.4.3 Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale

Dans le prolongement de la RIM du 08 juin 2015, M. Alexandre LAFON (Conseiller pour l'action pédagogique ; Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale³⁷), avait pris l'attache de M. Loïc DUROSELLE (Conseiller aux grands événements et équipements sportifs du MVJS) par courriel le 16 juin 2015³⁸. Les responsables concernés de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale jugeaient, en effet, que leur participation à l'organisation et à la mise en œuvre de l'événement relevant du COT, relatif à la thématique « Citoyenneté », pourrait être opportune.

Lors d'un entretien téléphonique avec M. Alexandre LAFON le 19 juin 2015 celui-ci a fait part de son souhait d'une articulation marquée des commémorations de la première Guerre mondiale avec les (deux) dimensions « Citoyenneté » et « Culture » relevant du « Comité des 11 tricolores ». Il lui a été suggéré de prendre, également, en compte les potentialités représentées par les Fans Zones et par le Musée National du Sport. Il a été convenu, lors de cet échange, qu'un contact serait rapidement établi avec les responsables concerné-e-s du COT afin d'étudier selon quelle modalité l'intervention de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale pourrait trouver sa place dans l'organisation et la mise en œuvre de l'événement relatif à la thématique « Citoyenneté ».

³⁶ <http://nordpasdecalais.fff.fr/cg/6800/www/actualite/2158396.shtml>

³⁷ La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale est un groupement d'intérêt public créé en 2012 par le Gouvernement dans la perspective de préparer et de mettre en œuvre le programme commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale. Constituée par seize membres fondateurs, elle travaille sous l'autorité du secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire (SEDACM), M. Jean-Marc TODESCHINI.

³⁸ Voir annexe numéro 12

Une réunion de travail a été organisée, à la suite de ces échanges, à l'Elysée par Mme Nathalie IANNETTA le 22 juin 2015³⁹. Sur la base des documents remis en séance aux participant-e-s (Mme Nathalie IANNETTA (Conseillère Sports et Jeunesse du Président de la République), MM. Marvin PASSI (Stagiaire/Chargé de mission auprès de Nathalie IANNETTA), Alexandre LAFON (Conseiller pour l'action pédagogique ; Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale), Benjamin FOISSEY (Conseiller du SE DACM chargé des questions mémorielles), Thierry MAUDET (Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports - IGJS/Secrétaire général du « Comité des 11 tricolores »), Charles-Etienne ROBERT (Chargé de mission auprès du Secrétaire général du « Comité des 11 tricolores »), et sur la base des échanges entre les participant-e-s) MM. Benjamin FOISSEY et Alexandre LAFON ont indiqué qu'un « road book » pourrait être remis à la presse, le jour de l'événement « Citoyenneté », afin d'annoncer les actions conduites par la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Il avait, en outre, été évoqué qu'à l'occasion de l'événement relevant du COT, relatif à la thématique de la « Citoyenneté », une personnalité serait désignée pour rappeler que le sport peut prendre une dimension bien plus importante qu'un simple jeu.

Il avait été envisagé, par ailleurs, que le Président de la République pourrait faire passer trois messages prioritaires lors de son allocution le jour de l'événement :

1. En portant le maillot bleu on défend la France ;
2. Le sport défend la paix ;
3. Nos ancêtres se sont battus avec courage au prix de leur vie – Ne les oublions jamais.

Les responsables de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale avaient indiqué qu'ils étaient en capacité de proposer des outils de communication et de mettre en œuvre, en lien avec les acteurs de terrain, des opérations ponctuelles en amont de l'EURO 2016 ou pendant le déroulement de celui-ci.

Lors de la réunion de travail organisée à l'Elysée le 25 août 2015 relative à la présentation du déroulé prévisionnel de l'événement « Citoyenneté », Mme Nathalie IANNETTA a indiqué aux participant-e-s que, dans un souci de simplification du message porté le jour de l'événement, l'Elysée préférerait ne pas retenir les propositions formulées par les responsables de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale. Elle a souligné qu'en revanche la mission serait très directement associée à l'organisation des matches de l'EURO 2016 joués à Lens et à Lille (au titre de la célébration du centenaire de la bataille de la Somme -1916/2016-)).

3.5 Thématique « Numérique »

M. Frédéric MAZZELLA a été désigné par le Président de la République comme ambassadeur du « Comité des 11 tricolores ». Le secrétariat d'État chargé du Numérique a été identifié comme « ministère désigné à titre principal », pour cette thématique, lors de la RIM du 08 juin 2015. Initialement, cet événement devait être organisé au mois d'octobre 2015.

M. Frédéric MAZZELLA souhaitait réaliser un clip vidéo qui aurait été présenté notamment à l'occasion du lancement de la « Grande école du numérique » (17 septembre 2015).

Plusieurs difficultés sont apparues dans la mise en place de cette opération :

³⁹ Voir annexe numéro 13

- ✓ Les seuls interlocuteurs pour finaliser l'organisation et la mise en œuvre de l'événement étaient M. Frédéric MAZZELLA et les collaborateurs-trices désigné-e-s par ses soins ;
- ✓ M. Frédéric MAZZELLA n'était pas en mesure de se rendre disponible pour participer à des réunions de travail proposées. Les responsables ont, par conséquent, dû échanger par téléphone et par courriels ;
- ✓ Les responsables concerné-e-s du secrétariat d'État chargé du Numérique, en responsabilité de l'accompagnement technique et financier de Frédéric MAZZELLA, ont éprouvé certaines difficultés à s'inscrire dans la « démarche COT », impulsée lors de la RIM du 08 juin 2015.

L'Élysée a organisé un « Hackathon » sur 48h (les 16 et 17 septembre 2015) en amont du lancement de la « Grande école du numérique ». Ce « Hackathon » a eu lieu à l'école des Mines, puis à l'Élysée, avec des élèves, issu-e-s de formations aux métiers du numérique, venu-e-s de toute la France. Entouré-e-s d'accompagnateurs et d'une vingtaine de « mentors professionnels ». Ces élèves ont eu le choix de créer sur l'un des sept sujets suivants⁴⁰ :

- ✓ Valorisation du « Comité des 11 tricolores » dans le cadre de l'EURO 2016 ;
- ✓ Production d'outils web et/ou mobiles de valorisation de la pratique sportive à partir des données recensées par « Etalab » ;
- ✓ Création d'un module de communication de l'Élysée (« API twitter ») ;
- ✓ Création d'une application web et/ou mobile permettant de faciliter la mise en réseau des « alumni » de la « grande École du numérique » ;
- ✓ Création d'une application sur les métiers du numérique (« La boussole des emplois numériques ») ;
- ✓ Développement d'applications innovantes permettant de contribuer à la sensibilisation aux défis du développement durable ;
- ✓ Communication sur l'événement (éditorialisation, création, montage de reportages courts).

L'organisation du « Hackathon » et plus encore le lancement de la « Grande école du numérique » ont été significativement couverts par les médias^{41 42}. Si le premier sujet qui était proposé aux élèves dans le cadre du « Hackathon » était relatif au COT (voir ci-dessus), le COT, en tant que tel, n'a pas fait l'objet d'un traitement médiatique particulier. L'Élysée souhaitait communiquer prioritairement sur le « Hackathon » et le lancement de la « Grande école du numérique » pour ne pas multiplier le nombre d'annonces et risquer de « brouiller les messages » d'information. Aucune invitation n'a ainsi été adressée par et/ou à partir du COT en amont de cet événement.

Un dossier thématique « Le numérique au service du Sport, de la Jeunesse et de la Vie Associative » a été finalisé, sous la responsabilité du SG-COT, avec le concours des services concernés du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – secrétariat d'État aux Sports. N'ayant pas été remis lors du « Hackathon », ce dossier thématique a été très largement diffusé lors de l'événement « global » relevant du COT organisé le 29 mars 2016 à l'INSEP.

⁴⁰ <https://lafonderie-idf.fr/retour-hackelysee/>

⁴¹ http://www.libération.fr/futurs/2015/09/18/a-l-elysee-un-hackathon-a-double-detente_1384953

⁴² <http://rue89.nouvelobs.com/2015/09/17/hackathon-a-l-elysee-wifi-envoie-steak-261248>

3.6 Thématique «Engagement»

La personnalité qualifiée désignée par le Président de la République était Mme Nadia BELLAOUI. Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – Secrétariat d'Etat aux Sports a été identifié comme « ministère désigné à titre principal » pour cette thématique lors de la RIM du 08 juin 2016.

Le mois de septembre 2015 avait été choisi, dans un premier temps, lors de la RIM du 08 juin 2015.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées au MVJS/SES⁴³ auxquelles ont été associé-e-s, systématiquement Mme Nadia BELLAOUI et ses collaborateurs-trices, les responsables concerné-e-s de l'Elysée, de la Direction des sports (le bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires (DS B1), et notamment sa cheffe, Mme Valérie BERGER-AUMONT), de la Direction de la Jeunesse de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), du Haut conseil à la vie associative (HCVA), de l'Agence du Service Civique (ASC), du Bureau de la communication du MVJS, du Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, de la Délégation Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs (DIGES), de la Fédération Française de Football (FFF).

Mme Nadia BELLAOUI et ses équipes ont émis le souhait, dès les premières réunions de travail, de créer un événement qui assurerait la promotion du slogan « Jamais seul(e) devant un match ». Mme Nadia BELLAOUI avançait que, dans des villes qui n'accueilleraient pas de match de l'EURO 2016, des jeunes pourraient s'organiser afin d'installer des zones de retransmission de matches. L'objectif d'un tel dispositif était de créer des « retransmissions solidaires au bénéfice de publics prioritaires/cible (Personnes âgées, personnes Sans Domicile Fixe,...) ». Elle désirait que le milieu associatif (FNARS, APF, MRJC,...), grâce à son réseau, constitue un relais de ce dispositif sur l'ensemble du territoire national.

S'agissant de la forme de l'événement, Mme Nadia BELLAOUI avait pensé à un lancement similaire à celui réalisé le 09 juillet 2016 à l'occasion du 1^{er} événement relevant du COT relatif à la thématique « Emploi-Insertion ». Elle avait émis le souhait que des responsables de différentes instances associatives (CNOSF pour le sport, Croix Rouge pour la santé, etc.) soient convié-e-s pour le lancement officiel de la démarche. Elle entendait montrer ainsi que les associations se mobilisaient pour la réussite du pays au même titre que les entreprises.

Elle avait suggéré, lors d'une réunion de travail, organisée le 16 juillet 2016, d'organiser la retransmission d'une rencontre sportive dans les locaux d'une association ou d'un établissement (par exemple un EHPAD, etc.). Il avait été acté que la meilleure ou la moins mauvaise date pour l'événement était la retransmission d'un match de la Ligue des Champions (ou Champions League) le 29 ou le 30 septembre 2015.

Dans le prolongement de ces réunions de travail, les équipes de Mme Nadia BELLAOUI ont émis le souhait de repousser la date de l'événement au 11 octobre 2015 dans un premier temps, puis au 29 mars 2016 dans un second temps.

⁴³ Voir annexe numéro 14

Les attentats du 13 novembre 2015 ont conduit à une totale révision des modalités d'organisation et de mise en œuvre de cette manifestation. La thématique « Engagement » a fait l'objet d'une séquence à part entière lors de l'événement (global) regroupant les 11 membres de ce comité organisée le 29 mars 2016 (de 10 heures à 13 heures) à l'INSEP.

S'agissant du dossier thématique, réalisé à l'initiative du SG et sous sa responsabilité, par la DS, la DJEPVA, l'ASC, le Bureau de la communication du MVJS/SES ainsi que l'ASC et la FFF, il a été finalisé le 06 octobre 2015 à l'issue de nombreux échanges avec les responsables cabinets du MVJS et du SES. Il a fait l'objet d'une actualisation en amont (mars 2016) de la tenue de l'événement « global » relevant du COT (29 mars 2016).

3.7 Thématique « Handicap et accessibilité »

Mme. Emmanuelle ASSMANN, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), a été désignée par le Président de la République en qualité d'ambassadrice du « Comité des 11 tricolores ». Le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion a été identifié comme « ministère désigné à titre principal » lors de la RIM du 08 juin 2015. Lors de cette RIM, il avait été acté que l'événement pourrait être organisé au mois de novembre 2015.

S'agissant des modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement, le SG-COT a organisé plusieurs réunions de travail avec Mme. Emmanuelle ASSMANN, les responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon, du secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, du ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sport et de ses services déconcentré-e-s, du Secrétariat d'État aux sports, du Secrétariat Général du ministère des affaires Sociales, de la FFF et de ses organes déconcentrés, de la FFSA et de ses organes déconcentrés, de la FFH et de ses organes déconcentrés⁴⁴.

Mme. Emmanuelle ASSMANN avait émis le souhait lors de la première réunion de travail, organisée dans les locaux du CPSF (42 rue Louis Lumière ; 75020 Paris) le 23 juin 2015, que l'événement dont elle était en responsabilité traite, à titre très prioritaire, le thème de l'accès de toutes et tous aux pratiques sportives, sans négliger, bien sûr, celui de l'accessibilité de toutes et tous aux stades de l'EURO 2016, notamment des supporters-trices.

Un rapport daté du 26 février 2015 établi par le Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE), organe relevant de l'UEFA, pointait d'ailleurs, des questions d'accessibilité sur l'ensemble des stades (en l'occurrence, 9 car le stade des lumières de Lyon n'était pas encore terminé à cette époque).

Dans le prolongement de cette réunion de travail, le SG-COT a pris l'attache des responsables concerné-e-s de la Direction des Sports. Après analyse, ils ont confirmé que les dispositions de la loi française sur l'accessibilité (loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) étaient respectées dans l'ensemble des 9 stades mentionnés (Le stade de Lyon était en construction). Ils ont indiqué que CAFE et l'UEFA exprimaient des exigences plus élevées que celles de la législation française en vigueur en matière d'accessibilité. C'est sur la base des objectifs formalisés par CAFE que cette association a indiqué avoir observé des manquements dans des stades destinés à l'accueil de matches de l'EURO 2016.

⁴⁴ Voir annexe numéro 15

Le SG-COT a transmis ces éléments d'information à Emmanuelle ASSMANN et à l'ensemble des responsables concerné-e-s. Mme Emmanuelle ASSMANN a confirmé sa volonté que l'événement dont elle était en responsabilité en sa qualité de membre du COT, aborde le thème de l'accessibilité aux pratiques sportives et notamment à la pratique du football. Elle a précisé que le football pouvait permettre de sensibiliser le grand public à cette problématique, car, quel que soit le handicap, il existe un football – « une réponse football » (Ceci-foot, Foot fauteuil, Foot sourds, Foot Mal-Marchand, Foot-adapté (handicaps mentaux)).

Mme Emmanuelle ASSMANN avait indiqué qu'une possibilité d'organisation de cet événement le 23 novembre 2015 à Nice au Musée National du Sport (à proximité immédiate de l'Allianz Riviera), en parallèle du premier regroupement Paralympique, pourrait être investiguée.

Ce regroupement concernait 50 athlètes, 50 cadres ainsi que les 5 fédérations présentes aux Jeux Paralympiques de Rio (contre 2 aux JO de Londres en 2012). Cette journée avait pour objectif de créer des échanges entre les fédérations, entre les cadres et de faire du média training avec les athlètes.

Mme Emmanuelle ASSMANN jugeait opportun d'organiser l'événement relevant du COT à cette occasion car cette journée était un moyen de promouvoir l'accessibilité de tous aux pratiques sportives. A cette occasion, des équipes de football auraient pu faire des démonstrations de leurs pratiques sportives.

Afin d'identifier d'autres solutions possibles, le SG-COT a pris l'attache des responsables concerné-e-s de la FFF. Il a été convenu d'organiser une réunion de travail dans les locaux du CPSF le 07 juillet 2015. Mme Marie BARSACQ (Directrice générale adjointe de la FFF) a indiqué, au cours de cette réunion et au nom de la FFF, que la FFF contribuerait très activement à l'organisation de cet événement. Elle a présenté trois événements que la FFF avait organisés en 2015 dans le cadre de son dispositif « Vivre ensemble, Jouer ensemble » afin de développer la pratique du football pour tous. Ces rassemblements, qui ont vocation à être reproduits sur l'ensemble du territoire, ont un double objectif, le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap et la contribution au changement des regards sur les personnes en situation de handicap. Mme Emmanuelle ASSMANN a souligné sa ferme volonté que l'événement dont elle était en responsabilité, en sa qualité de membre du COT, se construise en collaboration avec les responsables concerné-e-s de la FFF et de ces organes déconcentrés.

S'agissant du lieu de l'événement, Mme Marie BARSACQ a proposé, dès le 07 juillet 2015, que le district de football de l'Essonne puisse être choisi et s'occupe de l'organisation et de la mise en œuvre de l'événement, puisque ce district avait déjà organisé, dans un passé récent, et avec réussite, un événement similaire. Une réunion de travail préparatoire de l'événement a été organisée le 04 septembre 2015 au siège du District de l'Essonne de football, à l'initiative et sous l'animation du SG-COT, en présence de Mme Emmanuelle ASSMANN, des responsables concerné-e-s de l'Elysée, du secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, du ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports et de ses services déconcentré-e-s (DDCS de l'Essonne), du Secrétariat Général des ministères chargés des affaires Sociales, de la FFF et de ses organes déconcentrés (District de l'Essonne de Football), de la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) et de ses organes déconcentrés, de la Fédération Française Handisport (FFH) et de ses organes déconcentrés.

Dans le prolongement de cette réunion de travail, les responsables concerné-e-s du district de l'Essonne de football ont proposé d'organiser un événement au Centre sportif SAINT-EXUPERY (Rue de Las Rozas de Madrid) de Villebon-sur-Yvette (Essonne -91-).

Une visite sur site a été organisée le 09 septembre 2015, en présence de Mme Emmanuelle ASSMANN (Présidente du CPSF, membre du « Comité des 11 tricolores »), de MM. François THISSERANT (Président du district de football de l'Essonne), Vincent PLUSQUELLEC (Directeur administratif du District de football de l'Essonne), de Mme Julie SOYER (Chargée de développement; district de football de l'Essonne), et MM. Marc BOUREAU (Directeur du Service des Sports de la Ville de Villebon-sur-Yvette) et Charles-Etienne ROBERT. Elle a permis de confirmer que ce complexe sportif répondait parfaitement aux conditions et exigences matérielles nécessaires à une bonne organisation et à un bon déroulement du dispositif « Vivre ensemble, Jouer ensemble » tant en termes d'accessibilité des personnes en situation de handicap que de surfaces couvertes mobilisables en cas de mauvais temps.

S'agissant de la date de l'événement, Mme Emmanuelle ASSMANN avait indiqué, lors d'une réunion de travail (07 juillet 2015), que les mercredi 4 et 18 novembre étaient les seuls jours disponibles au mois de novembre 2015 (car, pour les 2 autres mercredis de ce mois, l'un « tombait » le 11 novembre et l'autre était placé au cœur du grand rassemblement Paralympique organisé à Nice dans la perspective des JP de Rio de Janeiro). Dans le prolongement d'une réunion de travail organisée à Matignon, le 09 septembre 2015, les responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon, du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, du secrétariat d'Etat aux Sports et du secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion ont acté que l'événement aurait lieu le 18 novembre 2015.

Pour le financement de l'événement, Mme Nathalie IANNETTA avait indiqué, lors de la réunion de travail tenue à Matignon le 09 septembre 2015, qu'il était impératif que le secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, prenne en charge, après validation de son contenu et de son format, le coût d'organisation de l'événement considéré. Les responsables concerné-e-s du cabinet de la secrétaire d'Etat chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion n'ont, cependant, pas été en mesure de prendre l'attache des responsables du District de l'Essonne de Football afin de finaliser les modalités de financement de l'événement. A la demande du SG-COT, les responsables du District de l'Essonne de Football ont adressé, le 12 octobre 2015, le dossier de la manifestation envisagée. Le budget prévisionnel de l'événement s'établissait à 15 200 euros⁴⁵. Attache a été prise avec les responsables concerné-e-s de la DDSC de l'Essonne et de la DRJSCS d'Ile-de-France afin de savoir si une demande de subvention CNDS, allouée sur crédits de la part territoriale, pouvait être présentée, au titre de l'année 2015, et traitée par la DDSC de l'Essonne et/ou par la DRJSCS d'Ile-de-France, en regard de l'action spécifique envisagée par les acteurs associatifs locaux sur la thématique du handicap. Le Directeur régional adjoint de la DRJSCS d'Ile-de-France a confirmé au SG-COT, par courriel, le 14 octobre 2015, que la DRJSCS pourrait allouer une subvention, sur crédits de la part territoriale du CNDS, à hauteur du montant sollicité, au district de l'Essonne de Football.

⁴⁵ Voir annexe numéro 16

M. Pierre DEMAIZIERE, chargé de mission auprès de Mme Nathalie IANNETTA, a indiqué lors d'une réunion de travail organisée le 1^{er} octobre 2015, que la présence du président de la République serait impossible, car il était déjà retenu par d'autres engagements le mercredi 18 novembre 2015. M. Kenny JEAN-MARIE, Conseiller Jeunesse, Sport, Vie associative du Premier ministre, a indiqué au SG-COT, par courriel, le 13 octobre 2015, que le Premier ministre ne pourrait pas, lui non plus, participer à l'événement.

Suite aux attentats qui ont frappé la France le vendredi 13 novembre 2015 et en application des directives gouvernementales, les responsables (de) et participant-e-s à l'événement ont été informés, par courriel du SG-COT, le lundi 16 novembre 2015, que celui-ci était reporté à une date ultérieure. M. Pierre DEMAIZIERE, chargé de mission auprès de Mme Nathalie IANNETTA, a indiqué, par courriel (le 23 novembre 2015), aux membres du « Comité des Onze tricolores », qu'en raison des attentats du vendredi 13 novembre 2015 et compte-tenu qu'à ce stade seules deux manifestations relevant du « Comité des 11 tricolores » avaient pu être programmées et réalisées⁴⁶, Mme Nathalie IANNETTA avait proposé, lors d'une réunion de travail tenue à Matignon jeudi 19 novembre 2015, de créer un événement commun, organisé sur une journée ou sur un week-end, pour toutes les thématiques relevant du COT. Ce nouveau mode d'organisation et de fonctionnement avait aussi pour but d'apporter des garanties quant à la présence du Président de la République. Il facilitait, en outre, une couverture médiatique plus aisée des actions du « Comité des 11 tricolores ». M. Pierre DEMAIZIERE ajoutait que cet événement global pourrait avoir lieu dans le courant du mois de mars 2016 au Stade de France ou à l'INSEP.

Le dossier thématique a été finalisé, en amont de l'événement qui devait avoir lieu le 18 novembre 2015, sous la direction du SG-COT, avec le concours actif des responsables concerné-e-s de la DS, du Bureau de la communication du MVJS/SES, du CPSF, de la FFH, de la FFSA et de la FFF. Ce dossier thématique a fait l'objet, sous la responsabilité du SG-COT, d'une actualisation de la part des responsables, au mois de mars 2016, en amont de l'événement « global » relevant du COT.

3.8 Thématique « Développement Durable »

La personnalité qualifiée désignée par le Président de la République était M. Tony ESTANGUET. Le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie avait été identifié comme « ministère impliqué à titre principal » lors de la RIM du 08 juin 2016. Lors de cette RIM, il avait été acté que l'événement pourrait être organisé dans le courant du mois de décembre 2015.

S'agissant des modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement, ont été organisées plusieurs réunions de travail au MVJS/SES avec Tony ESTANGUET et ses collaborateurs/trices, les responsables concerné-e-s de l'Elysée, du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, du Commissariat Général au Développement Durable, du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, du secrétariat d'Etat aux sports, du Secrétariat Général du ministère des affaires Sociales, de la DIGES et de la FFF⁴⁷.

⁴⁶ L'organisation du « Hackathon » et le lancement de la « Grande école du numérique » ne sont pas ici décomptés au nombre des événements du COT dans la mesure où la thématique « Numérique » devait, à l'origine, faire l'objet d'un événement à part entière annoncé par et à l'occasion de ces 2 manifestations

⁴⁷ Voir annexe numéro 17

Dès la première réunion de travail organisée au MVJS/SES le 03 juillet 2015, M. Tony ESTANGUET a proposé de s'appuyer sur le cadre fourni par la COP 21 entre le 02 et le 04 décembre 2016. Il avait indiqué, lors d'une réunion de travail tenue le 25 septembre 2015 au MVJS/SES, qu'il souhaitait donner à l'événement dont il était en responsabilité une dimension environnementale affirmée, puisque celui-ci devait avoir lieu pendant la COP 21.

Cependant, comme la « dimension environnementale » est une problématique très large, il avait émis le souhait de « focaliser » ses propositions sur un sujet (plus) restreint, la thématique de la mobilité dans les grands événements sportifs internationaux (GESI). Les transports étaient, en effet, le premier poste d'émissions de CO2. Or, à l'occasion de ces GESI, l'objectif et la démarche de réduction des émissions de CO2 concernent de nombreuses parties prenantes (Etat, mouvement Olympique et Paralympique, mouvement sportif, collectivités territoriales, sponsors, organisateurs de GESI, athlètes, spectateurs...).

Sur cette base, M. Tony ESTANGUET avait proposé que l'événement, comporte deux volets :

1. Une séquence (dite) institutionnelle : Dans le cadre d'un premier volet, qui devait se dérouler durant la COP 21, il avait émis le souhait de mettre en avant un ensemble de « bonnes pratiques » dans le domaine du sport qui contribuent à réduire les émissions de CO2 liées aux transports. Il avait, dès le 25 septembre 2015, établi une liste (non-exhaustive) de dispositifs à mettre en exergue le jour de l'événement :
 - « L'appli mobilité » de l'UEFA EURO 2016, qui doit permettre à tous les supporters qui souhaitent se rendre à l'EURO de trouver une solution mobilité économe et peu polluante pour effectuer leur déplacement ;
 - L'outil « Optimouv' » du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, conçu pour aider les organisateurs de compétitions sportives pour les amateurs à proposer un lieu de compétition optimal afin de réduire les déplacements des différentes équipes participant à cette compétition. Cet outil ne concerne pas directement les GESI, mais il devrait et peut constituer un héritage laissé par l'EURO 2016 pour le sport amateur ;
 - La déclinaison de la « déclaration commune relative à la durabilité des GESI », qui a été signée le 23 octobre 2015, en un plan d'actions sur les transports dans les GESI (la « déclaration commune » prévoit l'élaboration d'une « stratégie de durabilité » dont ce plan d'actions transports pourrait faire partie). Ce plan d'actions aurait pu lui-même faire l'objet d'une signature par certaines des parties à la déclaration ;
 - Le « cahier de préconisations environnementales » élaboré par le MEDDE, le MVJS et la DIGES, qui comprenait un « volet transports » important.
2. Une séquence (dite) « grand public » : M. Tony ESTANGUET avait indiqué qu'il souhaitait parallèlement au premier volet, mettre en place un dispositif qui permettrait de sensibiliser le grand public à la problématique de la réduction des émissions de CO 2. Il prévoyait, par conséquent, d'organiser un concours « pocket film » sur le modèle du concours « pocket film » « Je suis éco-sportif », organisé, depuis 3 ans, par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Ce concours aurait eu comme thématique celle des

« transports et grands événements sportifs » et que son titre pourra(it) être « Zéro pollution pour venir au stade ».

La promotion de ce concours devait être assurée grâce à et à partir d'une vidéo d'appel à projets réunissant des sportives et des sportifs de haut-niveau issu(e)s de toutes disciplines. Cette vidéo d'appel à projets aurait pu être diffusée en amont des matches de football de Ligue 1 et des matches de Coupe de France durant le week-end des 5 et 6 décembre 2015.

Les vainqueurs de ce concours auraient été désignés par un jury avant le début de l'EURO 2016. Ils auraient été récompensés par des places pour assister à des matches de l'EURO 2016. Les vidéos des vainqueurs du concours auraient été diffusées sur des plateformes de vidéos en ligne, ainsi qu'à l'occasion du « FFF Tour », dispositif développé et mis en œuvre par la FFF qui est ponctué d'étapes dans des villes de France de mars à octobre 2016.

S'agissant de la disponibilité d'un espace sur le site de la COP 21 entre le 02 et le 04 décembre 2016, les responsables concerné-e-s du MEDDE avaient indiqué lors d'une réunion de travail tenue le 25 septembre 2015 qu'ils pouvaient procéder à la réservation de l'auditorium Nelson MANDELA le vendredi 04 décembre 2015 de 09 heures 30 à 12 heures. Cet espace, à leur analyse, se prêtait parfaitement à l'organisation d'une telle manifestation.

Le 28 septembre 2015 Mme Nathalie IANNETTA a indiqué que l'auditorium n'était pas/plus disponible le 04 décembre 2015 pour accueillir l'événement porté par M. Tony ESTANGUET. Elle a ajouté qu'il était nécessaire d'envisager rapidement de nouvelles modalités d'organisation et de déroulement de l'événement porté par M. Tony ESTANGUET.

M. Michel GARREAU (MEDDE) le jeudi 08 octobre 2015 a indiqué que l'auditorium Nelson MANDELA était toujours disponible et pouvait en conséquence accueillir la manifestation porté par M. Tony ESTANGUET le vendredi 04 décembre 2015 de 9 heures à 12 heures.

Le SG a immédiatement pris l'attache de Mme Nathalie IANNETTA qui a indiqué qu'il existait à son sens un indéniable problème de communication entre MEDDE et SG de la COP 21. Elle a noté que la réservation de l'auditorium posait, en outre, et en l'état, de trop nombreux problèmes de nature logistique et financière pour que l'événement porté par M. Tony ESTANGUET puisse bien avoir lieu à cette date et dans cet espace. Lors de cet échange, Mme Nathalie IANNETTA a indiqué que l'événement pourrait, sur la base du retour de M. Tony ESTANGUET, avoir lieu le 19 novembre à 16 heures en présence du Président de la République. Mme Nathalie IANNETTA a indiqué que la manifestation pourrait se dérouler en trois temps :

1. Une liaison directe avec M. Laurent BALLESTA, Plongeur et photographe naturaliste, depuis la Terre-Adélie ;
2. La diffusion d'un clip vidéo mettant en scène et en exergue l'engagement de M. Tony ESTANGUET et d'autres sportifs/ives en faveur du développement durable. Mme Nathalie IANNETTA a indiqué qu'elle avait, d'ores et déjà, établi de premiers contacts

avec des sociétés en capacité de concevoir et de réaliser un ensemble de petits clips vidéo dans des délais très serrés et pour des coûts/prix « raisonnables » ;

3. L'annonce par M. Tony ESTANGUET de ses objectifs en matière de réduction des émissions de CO2 lors des GESI.

S'agissant du lieu de déroulement de la manifestation, Mme Nathalie IANNETTA a indiqué qu'à ce jour aucun lieu n'avait encore été retenu pour accueillir cette manifestation.

Les attentats du 13 novembre 2015 ont conduit à une totale révision des modalités d'organisation et de mise en œuvre de cette manifestation. La thématique « Sport et Développement Durable » a fait l'objet d'une séquence à part entière lors de l'événement (global), regroupant les 11 membres de ce comité, organisé le 29 mars 2016 (de 10 heures à 13 heures) à l'INSEP.

Le dossier thématique a été finalisé, en amont de l'événement qui devait avoir lieu le 19 novembre 2015, sous la direction du SG-COT, avec le concours actif des responsables concerné-e-s de la DS (Mission Sport et Développement Durable), du Bureau de la communication du MVJS/SES. Ce dossier thématique a fait l'objet d'une actualisation, sous la responsabilité du SG-COT, de la part des responsables concerné-e-s au mois de mars 2016, en amont de l'événement « global » relevant du COT.

3.9 Thématique « Culture »

Mme Isabelle GIORDANO a été désignée par le Président de la République en qualité d'ambassadrice du « Comité des 11 tricolores » pour la thématique « Culture ». Le ministère choisi à titre principal lors de la RIM du 08 juin 2015 était le ministère de la Culture et de la Communication. Lors de cette RIM, il avait été acté que l'événement pourrait être organisé dans le courant du mois de janvier 2016.

3.9.1 Modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement

A été organisée, à l'initiative du SG-COT, une réunion de travail⁴⁸ le 06 juillet 2015 au siège d'UniFrance, en présence de Mme Isabelle GIORDANO et de ses collaborateurs-trices, des responsables concerné-e-s de l'Elysée, du ministère de la Culture et de la Communication (Irina BOULIN-GHICA (Chargée de mission ; service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation), de la Direction des Sports (M. Alaric MALVES ; Chef du Bureau des établissements publics (DS A2)), du Musée National du Sport (Mme Marie GRASSE, Directrice générale du Musée National du Sport –MNS-).

Mme Isabelle GIORDANO a indiqué qu'en sa qualité de membre du COT en responsabilité de la thématique « Culture », elle souhaitait créer une « valise culturelle » contenant 5 à 7 films et 5 à 7 livres. Elle souhaitait que ces œuvres soient accompagnées de « fiches-débats » destinées à aiguïser le sens critique des lecteurs/trices et des spectateurs/trices. Mme Isabelle GIORDANO avait proposé, lors de cette réunion de travail, de négocier les droits d'auteurs des films et des livres afin de constituer la « valise culturelle ». Elle avait précisé qu'elle adresserait le budget prévisionnel de cette opération aux responsables concerné-e-s de l'Elysée, du ministère de la Culture et de la

⁴⁸ Voir annexe numéro 18

Communication, du ministère de la Ville, de la Jeunesse et Sports – secrétariat d'Etat aux Sports et au SG-COT.

S'agissant du nombre de « valises culturelles » à réaliser, a été adressée par le SG-COT, le 15 juillet 2015, à toutes/tous les participant-e-s ainsi qu'à l'ensemble des responsables concerné-e-s de cette opération, une liste (composée de 2 279 relais)⁴⁹ de diffusion pour les « valises culturelles ». Lors d'une réunion informelle, organisée à Matignon le 31 mars 2016, avec les responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon, du MCC, du MVJS/SES et du secrétariat d'Etat au Budget, le ministère de la Culture et de la Communication a fait savoir qu'il financerait la réalisation des « valises culturelles » à hauteur de 20 000 euros. Sur cette base, Mme Isabelle GIORDANO a indiqué qu'elle ne serait en mesure de procéder à la réalisation que de 60 « valises culturelles ». Le SG-COT a, en conséquence, intégralement repris la liste des destinataires ainsi que la stratégie d'information et de communication par les services destinataires des « valises culturelles ».

S'agissant de l'événement de lancement, les participant-e-s, à la réunion du 06 juillet 2015, avaient convenu que le deuxième festival « Film, Sport et Littérature » placé sous la direction de M. Thierry FREMAUX, Directeur de l'Institut Lumière de Lyon, qui devait avoir lieu du 8 au 11 janvier 2016 à Lyon, pourrait constituer un excellent vecteur et offrir une très belle exposition médiatique pour l'événement porté par Mme Isabelle GIORDANO. Mme Isabelle GIORDANO avait indiqué qu'elle prendrait, en ce sens, l'attache de M. Thierry FREMAUX. Dans le prolongement de cette réunion de travail, Mme Nathalie IANNETTA a indiqué (09 octobre 2015) que l'événement porté par Mme Isabelle GIORDANO pourrait/devrait avoir lieu à Lyon le 10 janvier 2016 à l'Institut Lumière le même jour que l'inauguration du Stade des Lumières.

Les attentats du 13 novembre 2015 ont conduit à une totale révision des modalités d'organisation et de mise en œuvre de cette manifestation. La thématique « Culture » a fait l'objet d'une séquence à part entière lors de l'événement (global) regroupant les 11 membres de ce comité organisé le 29 mars 2016 (de 10 heures à 13 heures) à l'INSEP. Il a été acté, cependant, que Mme Isabelle GIORDANO procéderait à la réalisation des « valises culturelles » comme cela était initialement prévu.

Le dossier thématique a été formalisé le 09 décembre 2015, sous la direction du SG-COT, avec le concours actif des responsables concerné-e-s du Musée National du Sport, de la DS (Bureau des Etablissements publics (DS A2)) et du Bureau de la communication du MVJS/SES. Nous avons convenu que ce dossier thématique présenterait, exclusivement, l'activité relative à l'EURO 2016 du MNS. Ce dossier thématique a fait l'objet, sous la responsabilité du SG-COT, d'une actualisation de la part des responsables concerné-e-s de la Direction des Sports, du MNS et du Bureau de la communication du MVJS/SES, au mois de mars 2016, en amont de l'événement « global » relevant du COT.

⁴⁹ Voir annexe numéro 19

3.9.2 Réalisation, financement et attribution des « valises culturelles »

A la demande de M. Loïc DUROSELLE, Conseiller technique du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le SG-COT a participé à une réunion de travail, le 02 décembre 2015 au MVJS, en présence de Mme Julie PLUS, Fondatrice et Directrice de l'entreprise Wipplay, et de M. François BENARD, Responsable éditorial de l'entreprise Wipplay, responsables concerné-e-s de l'entreprise Wipplay⁵⁰.

Wipplay est une start-up fondée en 2012 par M. Julie PLUS. Elle est spécialisée dans l'organisation de jeux photographiques⁵¹.

Lors de cette réunion, les responsables de Wipplay ont indiqué qu'ils voulaient créer un concours photographique à l'occasion de l'EURO 2016⁵². Ce concours aurait vocation à mobiliser les participant-e-s autour de l'EURO 2016. Les responsables concerné-e-s de Wipplay ont indiqué qu'ils avaient besoin de 67 200 euros pour assurer l'organisation et la mise en œuvre de ce concours. Ils ont précisé qu'ils souhaitaient, en outre, récompenser les lauréats de ce concours par l'attribution de 06 places pour assister à des matches de l'EURO 2016.

Lors de cette réunion de travail, M. Loïc DUROSELLE a jugé opportun que les responsables concerné-e-s de Wipplay prennent l'attache de Mme Isabelle GIORDANO afin que le concours photographique puisse être essentiellement intégré dans la demande et porté par cette ambassadrice du COT. Dans le prolongement de cette réunion de travail, le SG-COT a donc adressé les coordonnées de Mme Isabelle GIORDANO à Mme PLUS et à Mme BENARD. Le 07 janvier 2016, Mme Julie PLUS a adressé au SG-COT le compte-rendu de la réunion de travail qu'elle avait eue avec Mme Isabelle GIORDANO⁵³. Cette dernière a indiqué qu'en sa qualité de membre du COT elle souhaitait porter, en lien avec les responsables de Wipplay, l'organisation du concours photographique.

S'agissant du financement des « valises culturelles » et du concours photographique par des sponsors privés, les coordonnées des responsables concerné-e-s des sponsors de l'EURO 2016 et de la FFF⁵⁴ ont été adressées le 12 janvier 2016 à Mme PLUS, afin qu'elle prenne leur attache. Mme PLUS a tenu, très régulièrement informé de l'état d'avancement de ses recherches de sponsors le SG ainsi que M. Loïc DUROSELLE. Aucune entreprise n'a, cependant, donné suite aux sollicitations de Mme PLUS.

S'agissant du financement des « valises culturelles » et du concours photographique par le ministère de la Culture et de la Communication (MCC), les responsables concerné-e-s de Wipplay avaient transmis, suite à la demande exprimée en ce sens par le SG-COT, le 29 janvier 2016, le budget détaillé⁵⁵ du concours photographique. Mme Isabelle GIORDANO avait adressé au SG-COT, par courriel le 29 janvier 2016, un budget prévisionnel très synthétique⁵⁶ relatif au coût de réalisation des « valises culturelles ».

⁵⁰ https://www.wipplay.com/fr_FR/

⁵¹ <https://photophores.wordpress.com/2014/03/06/entretien-avec-julie-plus-fondatrice-de-wipplay/>

⁵² Voir annexe numéro 20

⁵³ Voir annexe numéro 21

⁵⁴ Voir annexe numéro 22

⁵⁵ Voir annexe numéro 23

⁵⁶ Voir annexe numéro 24

Plusieurs réunions de travail (1^{er} février 2016, 14 mars 2016 et 31 mars 2016)⁵⁷ relatives à l'examen de projets relevant de la thématique « Sport et Culture » ont été organisées en vue de leur (éventuel) financement par le MCC, avec les responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon, du MVJS/SES et du MCC. Les responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon et du ministère de la Culture et de la Communication ont décidé lors d'une réunion informelle organisée à Matignon le 31 mars 2016 que le MCC subventionnerait la réalisation de « valises Culturelles » à hauteur de 20 000 euros. Le MCC a fait part de sa décision de non subventionnement du concours photographique.

Mme Isabelle GIORDANO a procédé à la réalisation de 60 « valises culturelles ». Le SG-COT a proposé une liste de relais de diffusion⁵⁸ pour ces (60) « valises culturelles », qui a été validée par Mme Isabelle GIORDANO, les responsables de l'Elysée, du MCC et du MVJS/SES.

53 « valises culturelles » ont été retirées au siège d'UniFrance le 23 mai 2016 et transportées dans un véhicule du MVJS/SES et Conformément à la répartition arrêtée, 25 "valises culturelles" ont été livrées par le SG-COT au MCC.

Il revenait au MCC d'adresser un exemplaire de la "valise culturelle" à/au :

- ✓ chaque Direction Régionale des Affaires culturelles (13 en métropole) ;
- ✓ chaque Direction des Affaires Culturelles (4 en Outre-mer) ;
- ✓ la responsable (Mme Florence GENDRIER) du Service des Affaires Culturelles de la Préfecture de Mayotte ;
- ✓ Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (M. Vincent BOUVIER) ;
- ✓ Directeur de la Cohésion Sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population de Saint-Pierre et Miquelon (M. Alain FRANCES).

Il incombait aux responsables concerné-e-s du MCC d'assurer la diffusion, selon les modalités qui leur paraîtraient les mieux appropriées, de cinq « valises culturelles ».

S'agissant des 30 « valises culturelles » gérées par le MVJS/SES, ses services déconcentrés et ses établissements un exemplaire de la « valise culturelle » a été remis par le SG-COT à chaque participant-e- au cours de la réunion nationale des chef-fe-s des Pôles Sport des D(R)(D)JSCS, organisée au MVJS/SES (95 Avenue de France ; 75 650 Paris), le 27 mai 2016. Un envoi, par voie postale des « valises culturelles » aux services déconcentrés qui n'étaient pas représentés lors de cette réunion a été assuré par le SG-COT le vendredi 27 mai 2016.

Il a été demandé, en outre, par le SG-COT, avec l'appui de Mme Irina BOULIN GHICA, aux responsables concerné-e-s des réseaux du MCC et du MVJS/SES qu'ils se concertent en tant que de besoin s'agissant de la "circulation" de ces valises au plan territorial.

Une « valise culturelle » a été transmise à l'Elysée (à l'intention de Mme Nathalie IANNETTA). 5 "valises culturelles" ont été diffusées par Mme Isabelle GIORDANO au sein de ses réseaux.

⁵⁷ Voir annexe numéro 25

⁵⁸ Voir annexe numéro 26

3.9.3 Projets culturels ayant fait état de demandes de places dites « places sociales » et/ou de subventions chiffrées

Le Secrétaire Général du « Comité des 11 tricolores » a fait l'objet de demandes de places et/ou de demandes de subventions chiffrées formulées par divers porteurs de projets, de manière directe ou indirecte (transmission par d'autres responsables destinataires).⁵⁹

3.9.3.1 Le concours photographique « UN MESSAGE POUR DEMAIN »⁶⁰

Le collaborateur du SG-COT, M. Charles-Etienne ROBERT, a reçu, à la demande de ce dernier, empêché, M. Marcel PARTOUCHE-SEBBAN, Président de l'association ARTEXPO, au MVJS/SES le 07 décembre 2015. L'association ARTEXPO organise de grandes expositions culturelles extérieures sur le domaine public au profit du plus grand nombre.

Lors de cette réunion de travail, M. Marcel PARTOUCHE-SEBBAN avait indiqué qu'il souhaitait rencontrer des responsables du MVJS/SES car l'association ARTEXPO souhaitait organiser, du 10 juin au 10 juillet, une exposition de photographies installées en extérieur devant les 10 stades de l'EURO 2016 et pour cela elle aurait eu besoin d'une aide financière. Cette exposition aurait pris très opportunément le nom de « Un message pour demain ». Le budget nécessaire pour réaliser cette exposition était d'un million d'euros (200 000 euros de budget de création + 800 000 euros de budget de réalisation (80 000 euros pour chacun des 10 stades).

M. Charles-Etienne ROBERT avait indiqué à M. Marcel PARTOUCHE-SEBBAN que, quelles que puissent être les qualités intrinsèques du projet, le budget de cette exposition n'était en rien compatible avec la démarche et les moyens (financiers) susceptibles d'être mobilisés par le (et au titre du) « Comité des 11 tricolores ».

Le compte-rendu de cette réunion de travail a été diffusé par le SG-COT à Mme Nathalie IANNETTA, à Mme Anouck PAUMAURD, Cheffe-adjointe du cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication, ainsi qu'à M. Loïc DUROSELLE, Conseiller technique du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Par ailleurs, les coordonnées de Mme Isabelle GIORDANO ainsi que celles de Mme Elsa CHANTEREAU, responsable des affaires publiques de Coca-Cola France ont été communiquées par le SG-COT à M. PARTOUCHE-SEBBAN.

Il n'y a pas eu d'autre échange avec M. PARTOUCHE-SEBBAN après cette réunion de travail ni de sa part de retour relatif aux éventuelles organisation et mise en œuvre de son projet.

⁵⁹ Voir annexe numéro 27

⁶⁰ Voir annexe numéro 28

3.9.3.2 Opération « On est tous foot »

Le SG-COT a reçu, à la demande de M. Loïc DUROSELLE, Conseiller technique du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, MM. Trésor MANGALA, Facility manager du département communication, Lagardère sport, membre de l'association « On est tous Sport », créateur du dispositif « On est tous foot », et Ryad MONTEL, producteur membre de l'association « On est tous Sport », responsable du développement du dispositif « On est tous foot », le 23 novembre 2015 au MVJS/SES, en présence de M. Bâbak AMIR-TAHMASSEB, adjoint à la cheffe du bureau DSA1 de la Direction des Sports⁶¹.

Au cours de cette réunion de travail, M. MANGALA a indiqué qu'il avait déjà présenté ce projet à MM. Loïc DUROSELLE et Vartan ARZOUMANIAN au cours de l'année 2014. Il a précisé, en outre, que ce projet était soutenu financièrement par le groupe LAGARDERE et des partenaires du groupe LAGARDERE.

S'agissant des modalités d'organisation et de mise en œuvre du dispositif porté par l'association « On est tous sport », M. Trésor MANGALA a présenté, lors de cette réunion de travail, aux participants les modalités d'organisation et de mise en œuvre du dispositif « On est tous foot », ainsi que les raisons qui l'avaient conduit à concevoir ce dispositif.

MM. Trésor MANGALA et Ryad MONTEL avaient indiqué qu'ils aimeraient que leur projet soit soutenu/labellisé par le MVJS. Ils avaient précisé que la reconnaissance de ce projet par le MVJS/SES viendrait renforcer sa légitimité et son impact tant auprès de possibles partenaires que du grand public. Il a été précisé en séance que le projet « On est tous foot » pourrait, en regard des documents transmis et de la présentation effectuée, bénéficier du label « Tous Prêts ! ». Il était, en conséquence, nécessaire que MM. Trésor MANGALA et Ryad MONTEL établissent et adressent avant la fin de l'année 2015 une fiche projet « Tous Prêts ! ». MM. Trésor MANGALA et Ryad MONTEL avaient indiqué au SG-COT qu'ils transmettraient, très rapidement, tous les documents nécessaires pour que le projet « On est tous foot » puisse être labellisé « Tous Prêts ! ».

S'agissant de la demande de subvention, MM. Trésor MANGALA et Ryad MONTEL avaient indiqué qu'ils souhaiteraient faire bénéficier des participant(e)s au projet « On est tous foot » de places pour assister à des matches de l'EURO 2016. Le SG-COT leur avait répondu que l'attribution du label « Tous Prêts ! » donnait vocation (et non droit à) aux projets labellisés à bénéficier de places dites « places sociales ». Le SG-COT avait ajouté qu'il relayerait les demandes de labellisation et d'attribution de places aux responsables concernés des cabinets du MVJS/SES et du Président de la République.

S'agissant des suites de cette réunion de travail, MM. MONTEL et MANGALA n'ont pas adressé les documents nécessaires pour que le projet « On est tous foot » puisse être labellisé « Tous Prêts ! ».

Dans le prolongement de cette réunion de travail, attache a été prise avec Mme Nadia BELLAOUI, membre du COT en responsabilité de la thématique « Engagement », afin qu'elle prenne connaissance du projet porté par MM. MANGALA et MONTEL et qu'elle se prononce sur une possible proposition d'attribution de places dites « places sociales » au titre du contingent de places qu'elle allait être

⁶¹ Voir annexe numéro 29

appelée à gérer. Par courriel, du 12 mars 2015M. Ahmed El KHADIRI, collaborateur de Mme Nadia BELLAOUI, a indiqué que, après examen de ce projet, elle souhaitait proposer d'accorder 28 places dites « places sociales » au projet porté par MM. MANGALA et MONTEL. Dans le prolongement de ce courriel, M. MANGALA a été 'informé de la proposition de Mme Nadia BELLAOUI et les coordonnées lui ont été indiquées.

3.9.3.3 Le projet « Trophée Impro » porté par la Fondation « Culture et Diversité »

A la demande de M. Loïc DUROSELLE, Conseiller technique du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, une réunion de travail a été organisée, le 22 décembre 2015, au MVJS/SES avec Mme Eléonore DE LACHARRIERE, Déléguée générale de la Fondation Culture & Diversité, M. Grégory PAGANO, Délégué général de l'association du Trophée d'Impro Culture & Diversité et les responsables concerné-e-s de la Direction des Sports et de la DIGES. Cette réunion de travail avait pour objet de finaliser un éventuel partenariat entre la Fondation « Culture et Diversité » et le MVJS à travers l'articulation du projet « EURO de l'impro » et du dispositif « Tous Prêts ! »⁶².

Lors de cette réunion de travail, les responsables de la « Fondation Culture et Diversité » ont indiqué qu'ils souhaitaient pouvoir faire bénéficier des participant(e)s au projet « Euro de l'Impro » de places pour assister à des matches de l'EURO 2016. Ils désiraient que, sur chaque ville hôte (10 villes), les 20 jeunes qui participeraient au projet puissent bénéficier de places. Les responsables de la Fondation « Culture et Diversité » ont ainsi exprimé un besoin de 200 places (20 places X 10 villes hôtes).

Les responsables de la « Fondation Culture et Diversité » auraient souhaité, également, disposer de plusieurs salles et bénéficier du service de restauration de la part de l'INSEP. Ils avaient identifié un besoin de 3 à 4 salles (d'une superficie de 30 à 40 mètres carrés chacune) les matins des 08 et 09 juillet 2016 (soit deux demi-journées). Ils avaient, de plus, demandé que, lors des pauses méridiennes de ces deux jours, les participant(e)s puissent bénéficier du service de restauration de l'INSEP. Ils auraient, en outre, souhaité que les participant(e)s puissent bénéficier des installations (sportives) de l'INSEP lors de ces deux jours afin d'organiser au moins un match de football.

Il a été indiqué aux participant-e-s que le sujet de l'éventuelle gratuité des prestations mentionnées devrait être traité avec la direction de l'INSEP en relation avec la Direction des Sports et les coordonnées du Directeur Général de l'établissement et du Directeur des Sports ont été transmises aux responsables de la « Fondation Culture et Diversité ». En réponse à la demande exprimée par les responsables de la « Fondation Culture et Diversité » les responsables de l'INSEP leur ont adressé un devis d'un montant de 11 500 euros. Les responsables de la « Fondation Culture et Diversité » ont indiqué que les tarifs proposés ne correspondaient pas à l'économie de leur projet.

S'agissant de la sollicitation de 200 places dites « places sociales » exprimée, dans le prolongement de cette réunion de travail, le SG a pris l'attache de Mme Isabelle GIORDANO, membre du COT en responsabilité de la thématique « Culture », afin qu'elle prenne connaissance du projet porté par les responsables de la « Fondation Culture et Diversité » et qu'elle se prononce sur une possible attribution de places dites « places sociales » au titre du contingent sur lequel elle serait invitée à formuler des propositions. Par courriel, du 06 avril 2016, les responsables de l'Elysée ont indiqué aux responsables de la « Fondation Culture et Diversité » que Mme Isabelle GIORDANO avait décidé, à

⁶² Voir annexe numéro 30

l'issue de l'examen auquel s'était livré du projet, de leur réserver 200 places dites « places sociales » en sa qualité de membre de COT.⁶³

3.9.3.4 « Programme « Stade Sup EURO 2016 » de « l'Ecole Miroir »

Le 07 janvier 2016, le SG a reçu un courriel⁶⁴ de Mme Fanny AUGUSTIN, Directrice de la communication de « l'Ecole Miroir ». « L'École MIROIR » est une école gratuite de formation d'acteurs, de réalisateurs et d'auteurs issus de la diversité culturelle et sociale des quartiers populaires de la société française⁶⁵. Sur la base des recommandations Mme Isabelle GIORDANO, Mme Fanny AUGUSTIN avait pris l'attache du SG afin de lui adresser une demande de subvention d'un montant de 30 000 euros pour finaliser et mettre en œuvre un dispositif porté par « l'Ecole Miroir », le programme « Stade Sup EURO 2016 ».

Dans le prolongement de ce courriel il a été demandé aux responsables concerné-e-s de « l'Ecole Miroir » qu'ils adressent au SG-COT des documents de présentation et le budget détaillé du projet⁶⁶. A réception de ces documents, ils ont été transférés – revêtus des observations du SG-COT - aux responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon ainsi que du ministère de la Culture et de la communication.

Dans la mesure où le traitement de cette demande de subvention relevait de la compétence du ministère de la Culture et de la communication, l'organisation d'une réunion de travail a été proposée à Mme Isabelle GIORDANO, en présence des responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon, du MCC, du MVJS/SES et de la DIGES, le 19 janvier 2016 au MVJS/SES. Dans le prolongement de ce cette invitation, la Cheffe adjointe du cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication m'a indiqué qu'elle ne souhaitait pas rencontrer de porteurs de projets relevant de la thématique "Culture" (et faisant état de demandes de subventions) tant qu'une réunion de travail bilatérale présidée par le conseiller technique du Premier ministre, relative à la question des financements, n'aurait pas eu lieu.

A la demande du Conseiller Jeunesse, Sport, Vie associative du Premier ministre, une réunion de travail, relative à l'examen de projets relevant de la thématique « Sport et Culture » en vue de leur (éventuel) financement par le ministère MCC, a été organisée au MCC le 01 février 2016 avec les responsables concerné-e-s de l'Elysée, du MCC et du Secrétariat général du « Comité des 11 tricolores »⁶⁷. Lors de cette réunion de travail, les projets portés respectivement par Mme Isabelle GIORDANO (membre du COT ; thématique « Culture ») et par M. Didier FUSILLIER (membre du COT ; thématique « Fête Populaire ») ont été présentés par le SG-COT aux participant-e-s. Les autres projets culturels faisant état de demandes de financements, notamment le projet porté par les responsables concerné-e-s de « l'Ecole Miroir », ainsi que celui porté par « Wipplay », ont également été détaillés par ses soins.

⁶³ Mme Eléonore DE LACHARRIERE a indiqué, par ailleurs, qu'elle remerciait, très sincèrement, les responsables concerné-e-s du COT pour leur engagement, aux côtés de la « Fondation Culture et Diversité », dans ce programme

⁶⁴ Voir annexe numéro 31

⁶⁵ <http://www.ecolemiroir.fr/>

⁶⁶ Voir annexe numéro 32

⁶⁷ Voir annexe numéro 25

Lors d'une nouvelle réunion de travail organisé à Matignon le 31 mars 2016, la conseillère technique concernée du MCC a indiqué que le MCC allouerait une subvention d'un montant de 20 000 euros à « l'Ecole Miroir » au titre de son programme « Stade Sup EURO 2016 »⁶⁸.

3.10 Thématique « Santé »

M. Michel CYMES a été désigné par le Président de la République en qualité d'ambassadeur du « Comité des 11 tricolores ». Le ministère désigné à titre principal lors de la RIM du 08 juin 2015 était le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Lors de cette RIM, il avait été acté que l'événement devait être organisé dans le courant du mois de février 2016.

L'organisation et la mise en œuvre de l'événement ont fait l'objet d'un traitement relevant à titre très prioritaire de l'Elysée. Aucune réunion de travail relative à la thématique « Santé » n'a été organisée avant les attentats du 13 novembre 2015. Le SG-COT s'est, cependant, entretenu à trois reprises avec M. Michel CYMES afin de caler et de finaliser les modalités d'organisation de « son » événement.

Le dossier thématique « Santé » a été finalisé, sous la direction du SG-COT, avec le concours actif des responsables concerné-e-s de la Direction des Sports (Bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage), en amont de l'événement « global » relevant du COT, au mois de mars 2016.

3.11 Thématique « Mixité et Féminisation »

Mme Christine KELLY a été désignée par le Président de la République en qualité d'ambadrice du « Comité des 11 tricolores » pour la thématique « Mixité-Féminisation ». Le ministère désigné à titre principal pour cette thématique lors de la RIM du 08 juin 2015 était le secrétariat d'Etat chargé des Droits des Femmes. Lors de cette RIM, il avait été acté que l'événement pourrait être organisé dans le courant du mois de mars 2016.

Une première réunion de travail⁶⁹ a été organisée, à l'initiative du SG-COT, au MVJS/SES le 23 juin 2015 en présence de Mme Christine KELLY et de ses collaborateurs-trices, des responsables concerné-e-s de l'Elysée, du secrétariat d'Etat chargé des Droits des Femmes, du Secrétariat Général du ministère des Affaires Sociales, de la Direction des Sports et de la DIGES. Lors de cette réunion de travail, Mme Christine KELLY a indiqué aux participant-e-s qu'en sa qualité de membre du COT elle souhaitait, d'une part, « être une force effective de proposition » et, d'autre part, « valider in fine les modalités d'organisation et de mise en œuvre de son événement ».

Dans le prolongement de cette première réunion de travail, elle a organisé une réunion de travail le 21 octobre 2015⁷⁰, en dehors du strict cadre du COT, avec des représentant-e-s d'associations, issues notamment du monde sportif, afin de finaliser les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement dont elle était en responsabilité. Lors de cette réunion de travail, les participant-e-s avaient envisagé de mettre en œuvre 10 actions, relatives à la thématique « mixité et féminisation », dans le cadre du COT.

⁶⁸ Voir annexe numéro 25

⁶⁹ Voir annexe numéro 33

⁷⁰ Voir annexe numéro 34

Le SG-COT a organisé une réunion de travail au MVJS/SES le 16 novembre 2015. A cette occasion, M. Pierre DEMAIZIERE (Chargé de mission auprès de Mme Nathalie IANNETTA avait indiqué que Mme Nathalie IANNETTA lui avait précisé qu'il ne serait pas possible de porter efficacement, dans le strict cadre et au titre du seul « Comité des 11 tricolores », les 10 actions identifiées. Mme Nathalie IANNETTA jugeait opportun que Mme Christine KELLY et l'ensemble des parties prenantes s'attachent, au titre du COT, à la réalisation des actions n°2 (Création de vestiaires et de toilettes pour les jeunes filles) et n°6 (Soirée de récompense des sports collectifs), afin qu'elles fassent l'objet effectif de manifestation(s)/d'action(s).

Les attentats du 13 novembre 2015 ont conduit à une totale révision des modalités d'organisation et de mise en œuvre de cette manifestation. La thématique « Féminisation et mixité » a fait l'objet d'une séquence à part entière lors de l'événement (global) regroupant les 11 membres de ce comité organisé le 29 mars 2016 (de 10 heures à 13 heures) à l'INSEP.

3.12 Thématique « Entreprise, Economie et Tourisme »

M. Pierre BLAYAU a été désigné par le Président de la République en qualité d'ambassadeur du « Comité des 11 tricolores » pour la thématique « Entreprise, Economie et Tourisme ». Le ministère désigné à titre principal lors de la RIM du 08 juin 2015 était le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Lors de cette RIM, il avait été acté que l'événement pourrait être organisé dans le courant du mois d'avril 2016.

Le SG a pris l'attache de M. Pierre BLAYAU dès début juillet 2015 peu de temps après sa nomination au poste de Secrétaire Général du COT. Il a été convenu d'une rencontre le 29 septembre 2015 au siège de la Caisse Centrale de Réassurance dont il est l'actuel Président du Conseil d'administration.⁷¹

Lors de cette réunion de travail, M. Pierre BLAYAU a indiqué au SG-COT son ambition d'organiser un match de football opposant les dirigeant(e)s d'une quarantaine d'entreprises, permettant de constituer deux équipes de 20 joueurs et joueuses, renforcées, toutes deux, par deux anciens internationaux de renom et deux joueuses de l'EDF féminine de football (avec en arrière-plan le Mondial féminin de football 2019). Il avait souligné qu'à son analyse, ce match de prestige pourrait faire l'objet d'une forte couverture médiatique à quelques semaines du début de l'EURO 2016.

M. Pierre BLAYAU avait, par ailleurs, émis le souhait que les patron-ne-s impliqué-e-s fassent, par ailleurs, et assez longtemps en amont de l'EURO, la promotion de l'EURO 2016, de son intérêt et de son importance pour l'économie française dans des interviews à la presse nationale et à la presse quotidienne régionale.

S'agissant du coût la manifestation M. Pierre BLAYAU a remis au SG-COT, lors de la réunion de travail, un budget prévisionnel d'un montant de 178 740 euros⁷².

Le compte-rendu de cette réunion de travail a été transmis par le SG-COT aux responsables concerné-e-s. M. Pierre DEMAIZIERE a indiqué, par courriel, le 14 octobre 2015, que Mme Nathalie IANNETTA avait échangé avec M. Pierre BLAYAU au sujet de sa proposition d'événement. Il a ajouté qu'ils étaient convenus qu'en regard des objectifs et des moyens du COT, l'événement proposé

⁷¹ Voir annexe numéro 35

⁷² Voir annexe numéro 36

par M. Pierre BLAYAU devait être très profondément révisé. Il a souligné que l'événement se déroulerait en avril 2016 au Palais de l'Elysée et qu'à cette occasion des entreprises pourraient témoigner des bienfaits et de l'héritage de l'EURO 2016 pour leurs entreprises. M. Pierre DEMAIZIERE a pris l'attache des responsables concerné-e-s du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, pour qu'ils puissent adresser à M. Pierre BLAYAU une liste d'entreprises susceptibles d'être très impactées par l'EURO 2016 (BTP, Taxis, Tourisme ...).

Les attentats du 13 novembre 2015 ont conduit à une totale révision des modalités d'organisation et de mise en œuvre de cette manifestation. La thématique « Entreprise, Economie et Tourisme » a fait l'objet d'une séquence à part entière lors de l'événement (global) regroupant les 11 membres de ce comité, organisé le 29 mars 2016 (de 10 heures à 13 heures) à l'INSEP.

Le dossier thématique « Les enjeux de l'économie du sport » a été finalisé par le SG-COT, au cours du mois de mars 2016, en amont de l'événement « global » relevant du COT, avec le concours actif des responsables concerné-e-s de la Direction des Sports (Bureau du sport professionnel et de l'économie du sport (DS A4)) et du Bureau de la communication du MVJS/SES.

3.13 Thématique « Fête Populaire »

La personnalité qualifiée désignée par le Président de la République pour la thématique « Fête populaire » était M. Didier FUSILLIER. Le secrétariat d'Etat aux Affaires Européennes avait été identifié comme « ministère impliqué à titre principal » lors de la RIM du 08 juin 2016. Lors de cette RIM, il avait été acté que l'événement pourrait être organisé dans le courant du mois de mai 2016.

Une première réunion de travail a été organisée avec M. Didier FUSILLIER et ses collaboratrices, les responsables concerné-e-s de l'Elysée et de la Direction des Sports le 22 juin 2015⁷³.

Lors de cette réunion de travail, M. Didier FUSILLIER, accompagné de responsables de structures culturelles implantées au plan territorial (Lille, Marseille, ...), a présenté un ensemble d'actions diversifiées, mais dont les coûts (et prix) (individuels et totaux) ont été appréciés comme trop élevés par rapport aux possibilités financières du COT.

Une deuxième réunion de travail, relative aux modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'événement, a été organisée à l'Elysée le 22 septembre 2015⁷⁴ en présence de M. Didier FUSILLIER, des responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon, du MCC, du MVJS/SES. A cette occasion, M. Didier FUSILLIER a indiqué que la manifestation « Fête Populaire » pourrait comporter trois volets distincts, mais complémentaires. Le premier volet consisterait à organiser des parades : la première à Paris, les deuxièmes en province. Le deuxième temps constitutif de cette « Fête Populaire » devrait être un « accompagnement ludique » de l'EURO 2016 qui prendrait le nom de « Foot Foraine » et se déroulerait sur un peu plus de deux mois du 08 mai (date de son lancement par le Président de la République) au 10 juillet 2016 (fin de l'EURO 2016), notamment sur le site de la Villette. Au titre de la troisième étape, M. Didier FUSILLIER souhaitait que les ambassades des 24 nations qui participeraient à l'EURO 2016 investissent (du 08 mai au 10 juillet 2016) les « Folies » de la Villette (25 pavillons), afin qu'elles mettent particulièrement en avant la culture de leurs pays respectifs.

⁷³ Voir annexe numéro 37

⁷⁴ Voir annexe numéro 37

Les attentats du 13 novembre 2015 ont conduit à une totale révision des modalités d'organisation et de mise en œuvre de cette manifestation. La thématique « Fête Populaire » a fait l'objet d'une séquence à part entière lors de l'événement (global) regroupant les 11 membres de ce comité organisé le 29 mars 2016 (de 10 heures à 13 heures) à l'INSEP. Au-delà de la séquence « Fête Populaire » lors de l'événement « global » du 29 mars 2016, M. Didier FUSILLIER et ses collaborateurs-trices ont confirmé leur volonté d'organiser un événement intitulé « Foot foraine » qui serait inauguré à La Villette le 05 juin 2016. Didier FUSILLIER a, par ailleurs, confirmé son souhait de décliner cet événement sur et en très étroite relation avec plusieurs villes (Nantes, Marseille, Lille, Bordeaux et peut-être Mulhouse).

S'agissant du coût de réalisation de ces événements, M. Didier FUSILLIER avait exprimé un besoin de financement de 100 000 euros pour organiser la « Foot Foraine » sur le site de La Villette. Il sollicitait 200 000 euros supplémentaires pour organiser la déclinaison de la « Foot Foraine » sur les villes de Nantes, Marseille, Lille et Bordeaux à hauteur de 50 000 euros par manifestation.

S'agissant du financement du projet par des sponsors privés, le SG-COT a adressé, le 02 octobre 2015, à M. Didier FUSILLIER les coordonnées des responsables concerné-e-s de Coca-Cola afin qu'il puisse prendre leur attache.

S'agissant du financement du projet par le ministère de la Culture et de la Communication (MCC), ont été organisées, à l'initiative du SG-COT, plusieurs réunions de travail (1er février 2016, 14 mars 2016 et 31 mars 2016)⁷⁵ relatives à l'examen de projets relevant de la thématique « Sport et Culture » (dont « Foot foraine ») en vue de leur (éventuel) financement par le MCC, avec les responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon, du MVJS/SES et du MCC. Les responsables concerné-e-s du ministère de la Culture et de la Communication ont décidé, lors d'une réunion interministérielle dite « informelle », organisée à Matignon le 31 mars 2016, que le MCC n'allouerait pas de subvention supplémentaire à l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette (EPPGHV) pour l'organisation du dispositif « Foot Foraine » et qu'il convenait que l'EPPGHV intègre les coûts afférents dans sa programmation d'activité et ses dépenses ordinaires.

S'agissant des déclinaisons territoriales de ce dispositif, le SG-COT a demandé aux responsables concerné-e-s de l'EPPGHV qu'ils lui adressent, pour chaque manifestation "Foot Foraine" qui devait être organisée en province, les documents suivants :

- ✓ Un descriptif du/des porteur(s) de projet;
- ✓ Un descriptif du/des public(s) visé(s);
- ✓ Un descriptif du/des lieu(x) de l'action;
- ✓ Un descriptif détaillé de l'action;
- ✓ Le budget prévisionnel détaillé de l'action.

Le SG-COT a reçu les documents sollicités⁷⁶, par courriel le 19 avril 2016, et les a fait suivre, pour traitement par leurs soins, aux responsables concerné-e-s du ministère de la Culture et de la Communication avec copies aux responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon et du MVJS/SES.

⁷⁵ Voir annexe numéro 25

⁷⁶ Voir annexe numéro 38

Le SG-COT a assisté à l'inauguration de la manifestation « Foot Foraine » proposée par M. Didier FUSILLIER, en sa qualité de membre du « Comité des ONZE Tricolores », dimanche 05 juin 2016, à La Villette. M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports, était présent pour inaugurer l'exposition.

3.14 Événement global relevant du « Comité des 11 tricolores »

Les attentats du 13 novembre 2015 ont conduit à une totale révision des modalités d'organisation et de mise en œuvre des 9 manifestations relevant du COT qui n'avaient pas encore eu lieu. Toutes les thématiques (2+9) relevant du COT ont fait l'objet d'une séquence à part entière lors de l'événement (global) regroupant les 11 membres de ce comité qui a été organisé le 29 mars 2016 (de 10 heures à 13 heures) à l'INSEP.

Rappel : Le 23 novembre 2016⁷⁷, M. Pierre DEMAIZIERE, Chargé de mission auprès de Mme Nathalie IANNETTA, avait indiqué, par courriel, aux membres du « Comité des Onze tricolores », qu'en raison des attentats qui avaient frappé la France vendredi 13 novembre 2016 et compte-tenu qu'à ce stade, seules deux manifestations relevant du « Comité des 11 tricolores » avaient eu lieu, Mme Nathalie IANNETTA avait proposé, lors d'une réunion de travail tenue à Matignon jeudi 19 novembre 2015, de créer un événement commun organisé sur une journée ou sur un week-end pour les neufs autres thématiques. Le Stade de France ou l'INSEP étaient, à ce stade, les lieux envisagés pour organiser l'événement.

Le 30 décembre 2015, Mme Nathalie IANNETTA a indiqué au SG-COT, par courriel, qu'il serait opportun que l'événement ait lieu en matinée le 29 mars 2016 à l'INSEP⁷⁸. Le SG-COT a invité, par conséquent, le Directeur des Sports⁷⁹ à prendre, très rapidement, l'attache du directeur général de l'INSEP afin que puissent être (pré-) identifiés et réservés des espaces nécessaires à la réalisation de l'événement commun relevant du « Comité des Onze tricolores », le 29 mars 2016. Le Directeur⁸⁰ des sports a contacté, en ce sens, le directeur général de l'INSEP par courriel le 04 janvier 2016. Le 06 janvier 2016, Mme Nathalie IANNETTA a indiqué aux membres du COT que l'événement aurait lieu en matinée le 29 mars 2016 à l'INSEP⁸¹.

Afin de finaliser l'organisation et la mise en place des diverses parties constitutives de l'événement global, ont été organisées, à l'initiative et en présence du SG-COT, en lien avec les responsables concerné-e-s de l'Elysée et de l'INSEP, une réunion et une visite sur le site de l'INSEP (le vendredi 29 janvier 2016).

S'agissant du financement de l'événement, il a été acté par les responsables concerné-e-s du MVJS/SES, lors d'une réunion de travail organisée le 15 février 2016⁸², que le directeur général de l'INSEP établirait un budget prévisionnel relatif à l'organisation de l'événement (global) du 29 mars 2016. Ce budget prévisionnel serait adressé par le directeur général de l'INSEP au directeur des sports avec copies aux deux directeurs de cabinet (MVJS et SES) et au SG. Les arbitrages relatifs au

⁷⁷ Voir annexe numéro 39

⁷⁸ Voir annexe numéro 40

⁷⁹ Voir annexe numéro 41

⁸⁰ Voir annexe numéro 42

⁸¹ Voir annexe numéro 43

⁸² Voir annexe numéro 44

financement de cet événement seraient ensuite réalisés par les responsables des cabinets de l'Elysée, de Matignon, du MVJS/SES en lien avec les responsables concerné-e-s de l'INSEP.

S'agissant des modalités de mise en œuvre de l'événement ont été organisées, à l'initiative du SG-COT, en lien avec les responsables concerné-e-s de l'Elysée et de l'INSEP, plusieurs réunions de travail relatives à l'organisation et à la mise en œuvre de chaque séquence, pour chaque thématique relevant du COT. Ont été conviés à chaque réunion de travail, au-delà des responsables concerné-e-s de l'Elysée et de l'INSEP, le membre du COT concerné-e, les responsables concerné-e-s du « ministère désigné à titre principal », ainsi que les différent-e-s responsables concerné-e-s de la Direction des Sports. A la demande de membres du COT ou à l'initiative du SG-COT, ont été convié-e-s à ces réunions de travail les responsables concerné-e-s de la DJEPVA, de l'Agence du Service Civique (ASC), de la Fédération Française de Football (FFF) et d'autres organisations.

Thématiques	Dates et lieux des réunions de travail
Emploi et Insertion	A l'INSEP le 26 février 2016
Handicap et accessibilité	A l'INSEP le 08 mars 2016
Sport et Développement Durable	A l'INSEP le 10 mars 2016
Mixité et Féminisation	A l'INSEP le 10 mars 2016
Fête Populaire	A l'INSEP le 10 mars 2016
Santé	A l'INSEP le 10 mars 2016
Engagement	A l'INSEP le 11 mars 2016
Numérique	A l'INSEP le 11 mars 2016
Entreprise, Economie et Tourisme	Au siège de l'EURO 2016 SAS le 15 mars 2016

Isabelle GIORDANO et Pauline GAMERRE, membres du COT en responsabilité des thématiques « Culture » et « Citoyenneté », n'ont pas pu se libérer pour participer à une réunion de travail relative à l'organisation et à la mise en œuvre de leurs séquences respectives. Elles ont, par conséquent, traité ces questions avec le SG-COT et M. Marvin PASSI, Chargé de mission auprès de Mme. Nathalie IANNETTA, à distance, par téléphone et par courriel.

A l'issue de l'ensemble de ces réunions de travail et échanges, ont été finalisés, par le SG-COT, avec les responsables de l'INSEP et de l'Elysée, le programme détaillé de l'événement⁸³, ainsi que le plan d'implantation des ateliers au sein de l'INSEP. Le parcours du Président de la République lors de l'événement⁸⁴ relevait, lui, de décisions de l'Elysée.

A l'issue de ces réunions de travail, les responsables concerné-e-s de l'INSEP ont procédé à un inventaire des besoins en matériels formulés par les membres du COT et des exposants afin qu'ils puissent installer leurs ateliers⁸⁵.

Les membres du COT et les exposants pouvaient apporter leurs matériels et installer leurs stands du samedi 26 mars, 13 heures au mardi 29 mars, 04 heures du matin.

⁸³ Voir annexe numéro 45

⁸⁴ Voir annexe numéro 46

⁸⁵ Voir annexe numéro 46

S'agissant du déroulé de l'événement, il avait été demandé aux participant-e-s d'arriver le 29 mars 2016 avant 08 heures 30 à l'INSEP. Le Président de la République devait arriver à 10 heures et quitter l'INSEP à 12 heures.

Le Président de la République a commencé sa visite par un arrêt au département médical (M. Michel CYMES ; Thématique « Santé »). Ont été assurées :

- ✓ Présentation du centre médical et de 4 jeunes sportifs par le Docteur Alain FREY, médecin, chef du département médical de l'INSEP.
- ✓ Intervention du Docteur FELTZ, médecin à Strasbourg, sur les dispositifs « sport-santé » et « sport sur ordonnance ».
- ✓ Intervention de M. Michel CYMES sur l'objectif de « 6000 pas quotidiens » que doit faire chaque individu pour ne pas être considéré comme « sédentaire ». Il a rappelé que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise aux individus de faire 10 000 pas par jour. Il a précisé que, néanmoins, l'objectif de 6 000 pas par jour représentait un résultat satisfaisant. Il a montré au Président de la République que, via une application de son smartphone, il pouvait voir le nombre de pas qu'il devait réaliser chaque jour.

Le président de la République a effectué un deuxième arrêt, au niveau de la piste d'athlétisme et du terrain de football en gazon naturel (Mme. Christine KELLY ; Thématique « Mixité/Féminisation »). Ont été assurées :

- ✓ Présentation du match de foot entre les jeunes filles du Pôle France de l'INSEP et des personnalités issues du monde sportif, économique et journalistique sur le terrain de foot de l'INSEP. Le Président de la République a rencontré les jeunes filles du Pôle qui seront les joueuses de l'Equipe de France à la Coupe du Monde 2019 ainsi que Mme. Gaëtane THINEY, joueuse internationale de l'Equipe de France de Football.

Le Président de la République s'est ensuite rendu à la halle Joseph MAIGROT pour visiter les autres ateliers. Ont été assurées :

- ✓ S'agissant de la thématique « Mixité/Féminisation » : la présentation du projet « Mesdames, Franchissez la barrière ! » porté par la Fédération Française de Football. Ce projet consiste à former et encourager les femmes aux postes de responsabilité dans le football que ce soit en tant qu'entraîneuse, arbitre ou dirigeante. Plusieurs personnalités accompagnaient Mme. Christine KELLY, Mmes Frédérique JOSSINET, ancienne judokate, médaillée d'argent aux JO d'Athènes en 2004, Laura GEORGES, joueuse de l'équipe de France de football féminine, Sandrine GRUDA, basketteuse internationale, Muriel HURTIS, et Christine ARRON, anciennes sprinteuses, Stéphanie FRAPPART, arbitre internationale de football, Brigitte HENRIQUES, Secrétaire générale de la FFF, etc.
- ✓ S'agissant de la thématique « Sport et Développement Durable », M. Tony ESTANGUET a réalisé un bilan synthétique relatif à la thématique « Sport et Développement Durable ». Le Président de la République a pu assister à la présentation du logiciel « Optimouv ». Plusieurs responsables d'associations et d'entreprises (La recyclerie, Les connexions, Picture, ...), dont les activités relèvent de la thématique « Sport et Développement Durable », ont pu échanger avec le Président de la République.

- ✓ S'agissant de la thématique « Citoyenneté », Mme. Pauline GAMERRE et les responsables concerné-e-s de la « FondAction du Football » ont présenté au Président de la République le bilan des opérations menées par la FondAction du Football (Open Football Club). Mme. Pauline GAMERRE a, en outre, réalisé un bilan relatif à l'événement organisé à Liévin le 16 décembre 2015.
- ✓ S'agissant de la thématique « Handicap », Mme. Emmanuelle ASSMANN, avec le concours des responsables concerné-e-s du CPSF, de la FFH et de la FFSA, a présenté le bilan du sport Paralympique français au Président de la République. Le Président de la République a assisté à des démonstrations de foot-fauteuil et de futsal adapté.
- ✓ S'agissant de la thématique « Numérique », le Président de la République a assisté, en compagnie de M. Frédéric MAZZELLA, à la présentation de l'« application EURO 2016 » par MM. Guillaume POISSON (Responsable des opérations commerciales ; UEFA) et Philippe LEROY (Président d'Altran), à la présentation d'une simulation 3D par les équipes de l'INSEP intervenant dans le domaine (une joueuse munie de capteurs est reproduite sur un écran. Le but était de montrer comment le numérique s'insère et s'intègre dans le sport et permet d'aider les entraîneur-e-s mais aussi les cadres à être plus efficaces), à la présentation de start-up « Sport et Numérique » : Piq, Sport Easy, MyCoachFootball, McLloyd.
- ✓ S'agissant de la thématique « Emploi-Insertion », M. Gérard MESTRALLET a présenté au Président de la République un premier bilan de l'« Accord cadre national de partenariat pour que le Championnat d'Europe de football 2016 serve la croissance et l'emploi ». Il a aussi présenté au Président de la République deux jeunes qui ont trouvé un emploi grâce au programme mis en place par la Fondation FACE. Le Président de la République a assisté à la présentation par M. Roland GOMEZ (PDG de Proman) du Serious Game « le jeu : Le Maillot de l'Emploi 2016 ».
- ✓ S'agissant de la thématique « Entreprise, Economie et Tourisme », M. Pierre BLAYAU a présenté au Président de la République, au travers de six exemples d'entreprises sponsors de l'EURO 2016, l'importance (de) et des opportunités offertes par l'EURO 2016 pour les entreprises : l'innovation technologique (Carlsberg – Kronenbourg), l'enjeu sociétal avec la RSE (FDJ), la logistique et l'empreinte carbone pour les billets (La Poste), la mobilité des supporters et des touristes (SNCF), la mobilisation des salarié-e-s au sein de l'entreprise (Crédit Agricole) et le vivre ensemble (Coca-Cola).
- ✓ S'agissant de l'atelier relatif au dispositif d'animation « Tous Prêts ! », M. Patrick KANNER, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, a présenté et commenté à cette occasion les objectifs et les résultats chiffrés du dispositif « Tous Prêts ! ».
M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sport, a détaillé ceux du dispositif « Carton Bleu ».
Ils ont présenté, par ailleurs, avec le concours de M. Vincent PLUSQUELLEC, directeur administratif du district de l'Essonne de Football, le projet labellisé « Tous Prêts ! » porté par le district de l'Essonne de football (qui s'était très impliqué dans l'organisation et la mise en œuvre de l'événement relevant du COT relatif à la thématique « Handicap ». Cet événement n'avait pas eu lieu le 18 novembre 2015 en raison des attentats du 13 novembre 2015. Il a été

remplacé par une grande manifestation « Sport pour tous » organisée le 14 avril 2016 (au sein du Complexe Sportif SAINT-EXUPERY ; rue Las Rozas de Madrid ; Villebon-sur-Yvette))⁸⁶.

- ✓ S'agissant de la thématique « Fête Populaire », M. Didier FUSILLIER a annoncé l'inauguration et fait une première présentation, en présence du Président de la République, de la « Foot Foraine » le 5 juin 2016 à l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette. Le Président de la République et les participant-e-s ont assisté à un spectacle de « FootFreestyle ». Le Chef Thierry MARX avait confectionné pour l'occasion des pâtisseries proposées aux participant-e-s.
- ✓ S'agissant de la thématique « Culture », Mme. Isabelle GIORDANO a explicité les objectifs et le contenu de la « valise culturelle ». Le Président de la République et les participant-e-s ont, par ailleurs, assisté à la présentation d'un clip vidéo relatif au lancement de la « valise culturelle ».
- ✓ S'agissant de l'atelier, réalisé et proposé par le Musée National du Sport (MNS), le Président de la République a visité, en compagnie de la présidente du conseil d'administration du MNS, Mme Annie LHERITIER, une reproduction de l'exposition « Gooal ! Rendez-vous européen », organisée d'avril à septembre 2016 au Musée National du Sport. Mme. Annie LHERITIER a confirmé que le secrétaire d'Etat aux Sports lui avait fait savoir qu'il se rendrait à Nice, le 31 mars 2016, pour inaugurer cette exposition.
- ✓ S'agissant de la thématique «Engagement », Mme. Nadia BELLAOUI a présenté, au Président de la République, des jeunes en missions de Service Civique au sein de clubs de football. Ces jeunes ont détaillé leurs actions respectives au Président de la République. Mme. Nadia BELLAOUI a ensuite présenté, au Président de la République, plusieurs actions, mises en place par des associations à l'occasion de l'EURO 2016, relevant de la thématique « Engagement ».
- ✓ Le Président de la République a retrouvé Michel CYMES qui avait réalisé un bilan du nombre de pas que le Président de la République avait fait, depuis son départ du pôle médical de l'INSEP. Il a rappelé l' « objectif –minimal- 6 000 pas par jour».
- ✓ Le Président de la République a prononcé un discours devant les participant-e-s en clôture de cet événement⁸⁷.

Cet événement a permis de valoriser les dispositifs mis en place et les politiques conduites par l'Etat dont celles portées par le MVJS/SES.

Le SG du « Comité des « 11 tricolores » aura ainsi validé la réalisation de 11 dossiers thématiques⁸⁸. Il aura bénéficié du concours effectif des responsables concerné-e-s de la Direction des sports, du Bureau de la communication du MVJS/SES, de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et

⁸⁶ <http://essonne.fff.fr/cg/8001/www/actualite/2050046.shtml>

⁸⁷ <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-a-l-insep/>

⁸⁸ <http://admin.preprod-tousprets.accelance.net/evenement/deplacement-francois-hollande-linsep-loccasion-levenement-11-tricolore-france-au-rendez>

de la Vie Associative, de l'Agence du Service Civique, de la Fédération Française de Football et du Comité Paralympique et Sportif Français auquel-le-s il renouvelle ici ses plus vifs remerciements. Ces documents ont été remis aux participant-e-s le jour de la manifestation. Ils ont fait l'objet, par ailleurs, d'une mise en ligne sur le site internet « Tous Prêts ! »⁸⁹.

3.15 Rencontre de responsables d'entreprises et d'institutions

Le Secrétaire général du « Comité des 11 tricolores » a organisé/participé (à) de nombreuses réunions de travail afin d'étudier la faisabilité de partenariats avec des entreprises/ institutions, dans le cadre de la démarche du « Comité des 11 tricolores ».

A titre de simple illustrations :

3.15.1 L'entreprise Gemalto

A la demande de Loïc DUROSELLE, conseiller technique du MVJS, le SG-COT a rencontré Mme. Nathalie MURAT, Directrice marketing-Paiements, de la société Gemalto, le 18 juin 2015⁹⁰. Gemalto est une entreprise spécialisée dans le secteur de la sécurité numérique. Fin 2013, l'entreprise Gemalto avait été désignée par le Ministère du Redressement Productif pour piloter le « plan sans contact » (Transports et paiement). Sollicité par les responsables de cette société dans le cadre de l'EURO 2016, M. Loïc DUROSELLE leur avait demandé de lui adresser des propositions d'offre digitale pour les événements sportifs. La réponse apportée par Gemalto était de faciliter et d'accélérer les paiements à l'intérieur des FANS ZONES (appelées à accueillir plusieurs dizaines de milliers de fans et jusqu'à près de 100 000 personnes pour celle de Paris) en équipant les spectateurs de bracelets de paiement sans contact. Les dirigeants de Gemalto auraient aimé que le « Comité des 11 tricolores » les aide à valoriser le pré-paiement sans contact. A l'issue de cette réunion de travail les coordonnées de membres du COT (Frédéric MAZZELLA, Tony ESTANGUET, Pierre BLAYAU) et d'autres personnalités (Philippe DIALLO, directeur général de l'Union des Clubs Professionnels de Football (UCPF); Olivier SADRAN, Président du Toulouse Football Club (TFC); Jean-Philippe d'HALLIVILLEE, Directeur de la sécurité du PSG) ont été transmises par le SG-COT à Mme. MURAT.

Mme. MURAT n'a pas recontacté le SG-COT après cette réunion de travail. Les membres du COT n'ont pas donné suite aux propositions de Mme. MURAT. S'agissant des autres personnalités le SG-COT n'a pas eu d'informations particulières relatives à d'éventuelles collaborations établies entre leurs sociétés et l'entreprise Gemalto.

3.15.2 Coca-Cola

A la demande de M. Kenny JEAN-MARIE, Conseiller jeunesse, sport, vie associative du Premier ministre, l'attache a été prise par le SG-COT de Mme Elsa CHANTEREAU, Responsable des affaires publiques de Coca-Cola, et de M. Richard DACOURY, Consultant partenariat et communication corporate sport de Coca-Cola, afin d'envisager la participation de Coca-Cola au financement de dispositifs d'animation mis en œuvre par l'Etat, dans le cadre du COT, à l'occasion de l'EURO 2016.

⁸⁹ <http://tousprets.sports.gouv.fr/evenement/installation-du-11-tricolore-par-president-republique>

⁹⁰ Voir annexe numéro 47

Suite aux contacts établis, une réunion de travail a été organisée au siège de Coca-Cola, à Issy-les-Moulineaux, le 21 juillet 2015 par Mme. CHANTEREAU⁹¹. Le dispositif « Tous Prêts ! » ainsi que les objectifs et la démarche du « Comité des 11 tricolores » ont été présentés par le SG-COT au participant-e-s.

Mme. CHANTEREAU et M. DACOURY ont assuré le SG-COT qu'à l'occasion d'une très prochaine réunion de travail interne à Coca-Cola relative à l'EURO 2016 impliquant notamment les responsables de l'équipe de la communication de Coca-Cola, ils présenteraient les éléments d'information et d'appréciation que le SG avait apportés.

Au cours de la mission, les coordonnées de Mme. CHANTEREAU et de M. DACOURY ont été transmises à plusieurs contacts qui avaient adressé au SG-COT des demandes de subventions chiffrées (Mme. Isabelle GIORDANO, UniFrance et membre du COT ; M. Didier FUSILLIER, Président de l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette et membre du COT ; Mme. Julie PLUS, fondatrice et directrice de l'entreprise Wipplay). Les responsables de Coca-Cola n'ont pas, à la connaissance du SG-COT, donné suite aux demandes formulées par ces personnes.

3.15.3 Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRA)

A la demande de M. Nicolas DESFORGES, Préfet, Délégué Interministériel aux Grands Evénements Sportifs le SG-COT a participé à une réunion de travail le 09 octobre 2015⁹², en présence de M. Gilles CLAVREUL (Délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; DILCRA), Mme. Marion BOUGEARD (Conseillère culture et communication ; DILCRA), M. Patrick K. GASSER (Senior FSR Manager ; UEFA), M. Victoriano MELERO (Directeur général adjoint et Directeur du cabinet du Président de la FFF ; FFF), M. Jacques LAMBERT (Président d'EURO 2016 SAS), M. Xavier GIGUET (Directeur du cabinet du DIGES ; DIGES), M. Cédric CHAUMOND (Chef-adjoint du bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires (DS B1) ; MVJS), Mme. Isabelle JONC (Pôle accompagnement et développement ; DIGES) et M. Gilles JOHANNET (Pôle Affaires générales et institutionnelles ; DIGES).

Lors de cette réunion de travail, M. Gilles CLAVREUL avait indiqué que la DILCRA recherchait des partenariats/des relais afin de lutter contre/éradiquer les discriminations et le racisme.

Il a été rappelé par le SG-COT, aux participant-e-s, les objectifs et la démarche du « Comité des 11 tricolores » et indiqué que la DILCRA pouvait être aisément associée à différents volets de la démarche du COT et plus particulièrement aux volets « Mixité-féminisation » et « Engagement ».

Le SG-COT a reprécisé et commenté, par ailleurs, les objectifs et les modalités d'organisation du dispositif « Tous Prêts ! » et indiqué que, sur les 5 thématiques prioritaires valorisées dans le cadre du dispositif « Tous Prêts ! », au moins trois d'entre elles (voir ci-dessous) pourraient très opportunément fournir l'occasion de soutenir et de valoriser des projets qui encouragent la lutte contre le racisme et les discriminations :

⁹¹ Voir annexe numéro 48

⁹² Voir annexe numéro 49

- ✓ Engagement des jeunes et éducation à la citoyenneté par le sport ;
- ✓ Solidarité et bien vivre ensemble ;
- ✓ Lien sport/culture.

A l'issue de cette réunion de travail, le SG-COT n'a pas eu de nouveaux contacts développés à leur initiative avec les responsables de la DILCRA. Il convient, cependant, de souligner que la DILCRA a multiplié, à l'occasion de l'EURO 2016, les campagnes d'information et de communication afin de lutter contre/éradiquer les discriminations et le racisme. Elle s'est notamment très impliquée, aux côtés du MVJS/SES, dans la campagne « Coup de Sifflet »⁹³.

⁹³ <http://www.sports.gouv.fr/prevention/inciviles-violences/CoupdeSifflet/>

4 LE DISPOSITIF « TOUS PRÊTS ! »

4.1 Les objectifs du dispositif « Tous Prêts ! »

A l'occasion de l'EURO 2016, l'État et la Fédération Française de Football (FFF) se sont mobilisés, en étroite relation avec les collectivités territoriales, afin de rassembler et de faire participer les Françaises et les Français, même les plus éloigné-e-s (géographiquement, socialement, économiquement), à cette manifestation au travers du dispositif d'animation territoriale « Tous Prêts ! ».

Ce programme permettait d'encourager et de valoriser des projets d'animation mis en place autour de l'Euro 2016 qui s'inscrivaient dans une démarche éducative, citoyenne et durable, associant le plus grand nombre autour des valeurs que sont le Plaisir, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité (PRETS)⁹⁴.

4.2 Le dispositif « Horizon Bleu » de la FFF

Le dispositif fédéral de la Fédération Française de Football (FFF) « Appel à Projets Horizon Bleu 2016 » a été lancé en septembre 2014 par la FFF dans une logique d'accompagnement et de structuration des clubs⁹⁵. Ce programme constituait un prolongement d'un dispositif proposé par la FFF depuis 2002, le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Son but était de laisser au football amateur un héritage après l'organisation de l'EURO 2016.

La FFF a alloué une enveloppe financière de 37 millions d'euros sur deux saisons (2014-2015 et 2015-2016) pour accompagner, aider et encourager les associations, qui lui sont affiliées, dans leurs projets de développement. Ces aides financières étaient destinées à être allouées à des projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes:

- Les infrastructures : accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, le transport des licenciés et les conditions de pratiques ;
- Les formations : développer les compétences de l'ensemble des éducateurs par le biais de formations adaptées à leur implication au sein des clubs ;
- Les animations : inciter l'ensemble des acteurs du monde amateur à s'engager dans la mise en place d'animations sur le thème de l'EURO 2016.

A l'issue de nombreux échanges et afin de garantir la participation de toutes les Françaises et de tous les Français à l'EURO 2016, le MVJS/SES et la FFF ont choisi d'unir leurs efforts, leurs approches et leurs modalités d'intervention en jumelant le dispositif « Tous Prêts ! » et le volet « animation » du dispositif « Horizon Bleu ». La réussite de ce jumelage était fondée sur la collaboration effective, au-delà des instances nationales du ministère et de la FFF, des services déconcentrés de l'Etat (et au premier chef ceux du MVJS) et des instances déconcentrées de la FFF (double défi Etat/FFF; niveau régional/niveau départemental) ainsi que des collectivités territoriales concernées (Voir sur ce point la note adressée par le Directeur des sports aux préfets de région (D(R)JSCS) le 08/08/2015)^{96, 97}.

⁹⁴ http://admin.preprod-tousprets.accelance.net/sites/default/files/atoms/files/tousprets_dp2_new.pdf

⁹⁵ http://www.horizonbleu2016.fr/catalogueV7.html?c_code=fff_horizon_bleu_2016_ebook_pdf_353

⁹⁶ Voir annexe numéro 7

⁹⁷ Voir annexe numéro 50

4.3 Les thématiques, les publics cible et les territoires visés par le dispositif « Tous Prêts ! »

Ce dispositif d'animation était ouvert aux associations et aux collectivités locales.

Les projets devaient être conçus autour des thématiques suivantes :

1. L'engagement des jeunes et l'éducation à la citoyenneté par le sport ;
2. La solidarité autour de l'éthique et les valeurs du sport ;
3. La promotion de la santé par la pratique sportive ;
4. Le lien entre le sport et la culture ;
5. La promotion du développement durable.

Les projets devaient s'adresser en priorité aux publics suivants :

1. Les jeunes ;
2. Les personnes en situation de handicap ;
3. Les personnes en difficulté sociale, notamment les personnes détenues ;
4. Les personnes âgées ;
5. Les personnes isolées.

Les projets devaient être mis en œuvre prioritairement sur les territoires suivants relevant des « géographies (dites) prioritaires :

1. Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ;
2. Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

4.4 Les étapes de la procédure de labellisation « Tous Prêts ! »

Chaque porteur de projet a constitué son dossier⁹⁸ à partir du formulaire accessible depuis le site internet « Tous Prêts ! »⁹⁹. Il l'a transmis aux services déconcentrés du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS)- Secrétariat d'Etat aux Sports (SES) (et aux instances déconcentrées de la FFF pour les associations affiliées à la FFF) de son département entre le 1er juillet 2015 et le 1er mars 2016. En métropole et dans les territoires ultramarins, chaque D(R)(D)JSCS a mis en place un comité de sélection composé de membres de la ligue régionale de football, de représentant-e-s de la D(R)(D)JSCS, de responsables d'autres services de l'Etat en charge des sports et, en tant que de besoin, de représentant-e-s de collectivités territoriales. Chaque comité de sélection a procédé à l'examen des dossiers pour décision définitive de l'attribution du label « Tous Prêts ! ».

La bonne mise en œuvre observée au niveau territorial, du dispositif « Tous Prêts ! » a été le fruit direct du travail de qualité, conjoint, des services déconcentrés de l'Etat en charge des sports (D(R)(D)JSCS et DDCS/PP) et des instances déconcentrées de la FFF (Ligues et Districts) tant au niveau régional que départemental.

⁹⁸ http://tousprets.sports.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1_tousprets_cahiercharges.pdf

⁹⁹ <http://tousprets.sports.gouv.fr/>

La qualité des relations que le SG-COT a, pour sa part, établies avec la FFF et notamment avec Mme. Marie BARSACQ, DGA de la FFF, et les collaborateurs/trices qu'elle a mobilisé-e-s pour cette occasion, a eu un impact très positif sur les démarches menées et les initiatives prises.

4.5 Le site internet « Tous Prêts ! »

Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS) - Secrétariat d'Etat aux Sports (SES) - a développé un site internet spécifique (opérationnel au 1er octobre 2015) qui a permis et permet au grand public d'accéder aux informations portant sur chacun des projets labellisés « Tous Prêts ! ». Ainsi, tous les projets labellisés « Tous Prêts ! » (métropolitains et ultramarins) ont-ils été publiés immédiatement par les D(R)(D)JSCS sur le site internet dédié « Tous Prêts ! »¹⁰⁰

¹⁰⁰ <http://tousprets.sports.gouv.fr/>

4.6 Les résultats relatifs aux projets labellisés « Tous Prêts ! »

4.6.1 Répartition des projets labellisés « Tous Prêts ! » par territoire (1 164 projets au 11 juillet 2016¹⁰¹)

Répartition des projets labellisés « Tous Prêts ! » par territoire au 11 juillet 2016			
Région	Nombre de projets labellisés « Tous Prêts ! »	Part dans le total des projets labellisés « Tous Prêts ! »	Part du nombre d'habitants dans la population totale ¹⁰²¹⁰³¹⁰⁴¹⁰⁵¹⁰⁶¹⁰⁷
DJSCS Guadeloupe	23	1,98%	0,61%
DJSCS Guyane	8	0,69%	0,37%
DJSCS Martinique	14	1,20%	0,58%
DJSCS Mayotte	21	1,80%	0,32%
DJSCS La Réunion	31	2,66%	1,26%
DJS Nouvelle-Calédonie	7	0,60%	0,40%
MAAT Polynésie-Française	7	0,60%	0,40%
STJS Wallis-et-Futuna	1	0,09%	0,02%
DJSCS Saint Martin et Saint-Barthélemy	Les projets relevant de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont pris en compte par la Guadeloupe		0,07%
DCSTEP Saint-Pierre et Miquelon	4	0,34%	0,01%
Sous total Outre-mer	116	9,97%	4,04%
DRJCS Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine	53	4,55%	8,36%
DRJCS Aquitaine - Limousin – Poitou-Charentes	82	7,04%	8,80%
DRJCS Auvergne - Rhône-Alpes	91	7,82%	11,69%
DRJCS Bourgogne – Franche-Comté	31	2,66%	4,25%
DRJCS Bretagne	34	2,92%	4,91%
DRJCS Centre - Val de Loire	28	2,41%	3,87%
DRJCS Corse	6	0,52%	0,48%
DRJCS Ile de France	199	17,10%	18,02%
DRJCS Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	99	8,51%	8,56%
DRJCS Normandie	64	5,50%	5,01%
DRJCS Nord-Pas-de-Calais - Picardie	204	17,53%	9,02%
DRJCS PACA	73	6,27%	7,46%
DRJCS Pays de la Loire	84	7,22%	5,52%
Sous total métropole	1048	90,03%	95,96%
Total	1164	100%	100%

1 164 projets ont été labellisés. C'est là un résultat remarquable qui atteste d'une réelle mobilisation à l'occasion et autour de l'EURO 2016, mobilisation qui s'inscrit au-delà du seul terrain d'évolution des footballeurs de l'équipe de France.

¹⁰¹ Source : Enquête, adressée à chaque D(R)(D)JSCS par Thierry MAUDET, Secrétaire général du « Comité des 11 tricolores », le 17 juin 2016, relative aux listes de toutes/tous les bénéficiaires de places dites "places sociales" attribuées par les comités régionaux de sélection et au bilan des dispositifs « Comité des 11 tricolores »/ « Tous Prêts ! »/ « Carton Bleu »/Places dites « places sociales ». Les dernières réponses ont été adressées à Thierry MAUDET le 11 juillet 2016.

Les DRJSCS de Corse et d'Ile-de-France n'ont pas répondu à cette enquête. Les chiffres retenus pour ces deux territoires proviennent d'une extraction de données réalisée le 03 mai 2016, depuis le site internet « Tous Prêts ! ». Au 03 mai 2016, la Corse et l'Ile-de-France comptabilisaient respectivement 06 et 199 projets labellisés « Tous Prêts ! »

¹⁰² <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/france-regions.asp?annee=2013>

¹⁰³ <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/com.asp?dep=975>

¹⁰⁴ http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=populegalescom&page=recensement/populegalescom/popcommayotte.htm

¹⁰⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=populegalescom&page=recensement/populegalescom/popcomseupolynesie.htm

¹⁰⁶ http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=populegalescom&page=recensement/populegalescom/popcircwallisfutuna.htm

¹⁰⁷ http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=populegalescom&page=recensement/populegalescom/popprovincenouvelcaledonie.htm

4.6.2 Répartition des projets labellisés par thématique, public-cible, territoire carencé, porteur de projet(s)¹⁰⁸

Répartition des projets labellisés par thématique, public-cible, territoire carencé, porteur de projet(s) ¹⁰⁹	
Projets répartis par	En %
L'insertion, l'engagement des jeunes et l'éducation à la citoyenneté par le sport	58%
La solidarité autour de l'éthique et les valeurs du sport	55%
La promotion de la santé par la pratique sportive	27%
Le lien entre le sport et la culture	18%
La promotion du développement durable	14%
Les jeunes	88%
Les personnes en situation de handicap	13%
Les personnes en difficulté sociale, notamment les personnes détenues	13%
Les personnes âgées	6%
Les personnes isolées	9%
Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)	43%
Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	14%
Association affiliée à la FFF	55%
Autre association	27%
Collectivité locale	12%
Autre type de structure	6%

Au sein des nombreuses informations fournies, quelques unes méritent une attention particulière.

A l'examen des données chiffrées relatives au dispositif « Tous Prêts ! », on observe que :

- ✓ 82 % des projets labellisés « Tous Prêts ! » sont portés par des associations. Parmi elles, 55% sont des associations affiliées à la FFF.
- ✓ 58 % des projets labellisés « Tous Prêts ! » relèvent de la thématique « Insertion, engagement des jeunes et éducation à la citoyenneté par le sport ».
- ✓ 55 % des projets labellisés « Tous Prêts ! » relèvent de la thématique « Solidarité autour de l'éthique et des valeurs du sport ».
- ✓ 88% des projets labellisés « Tous Prêts ! » s'adressent aux jeunes.
- ✓ 13% des projets labellisés « Tous Prêts ! » s'adressent aux personnes en situation de handicap.
- ✓ 13% des projets labellisés « Tous Prêts ! » s'adressent aux personnes en difficulté sociale.

¹⁰⁸ Source : Enquête, adressée à chaque D(R)(D)JSCS par Thierry MAUDET, Secrétaire général du « Comité des 11 tricolores », le 17 juin 2016, relative aux listes de toutes/tous les bénéficiaires de places dites "places sociales" attribuées par les comités régionaux de sélection et au bilan des dispositifs « Comité des 11 tricolores »/ « Tous Prêts ! »/ « Carton Bleu »/Places dites « places sociales ». Les dernières réponses ont été adressées à Thierry MAUDET le 11 juillet 2016. Les DRJSCS de Corse et d'Ile-de-France n'ont pas répondu à cette enquête.

¹⁰⁹ Précautions méthodologiques :

- Les présentes données statistiques portent sur 959 projets (1064 projets – 199 (Ile-de-France) – 6 (Corse)) (chiffres arrêtés au 11 juillet 2016).
- Un même projet peut être porté par plusieurs structures (Associations, Collectivités territoriales) et relever de plusieurs thématiques. Les totaux peuvent être supérieurs à 100%.

- ✓ 57% des projets labellisés « Tous Prêts ! » ont été/seront organisés dans un territoire carencé. 43% des projets labellisés « Tous Prêts ! » ont été/seront organisés dans des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et 14 % des projets labellisés « Tous Prêts ! » ont été/seront organisés dans des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

4.7 Les modalités de récompense des projets labellisés « Tous Prêts ! »

Les responsables concerné-e-s du MVJS/SES ont mis à disposition des porteurs de projets labellisés « Tous Prêts ! » (sur le site internet "Tous Prêts !", rubrique Kit de communication) des fichiers sources permettant la réalisation d'affiches et de kakémonos. La réalisation de supports de communication (affiches, kakémonos) relatifs à ce dispositif relevait, toutefois, de la seule responsabilité des porteurs de projets. Au delà de la mise à disposition des fichiers sources, le MVJS/SES n'a pas procédé à l'attribution de kits pédagogiques (et/ou de supports de communication) aux porteurs de projets labellisés "Tous Prêts !".

Dans le cadre du dispositif "Horizon bleu" (volet animation), la FFF avait, pour sa part, prévu d'attribuer 2 000 kits d'animation (d'une valeur unitaire de 2 000 euros) aux meilleurs projets mis en place par des clubs qui lui sont affiliés. Des associations affiliées à la FFF se sont donc vu attribuer un kit d'animation pour les récompenser de l'organisation et de la mise en œuvre de projets d'animation.

Pour un montant total de 553 085 euros, le MVJS/SES a procédé à l'acquisition de 20 000 places dites « places sociales ». Ces places dites « places sociales » venaient s'ajouter aux 20 000 places dites « 20 000 sourires » réservées aux 10 villes hôtes (2 000 places x 10 villes hôtes). Les modalités de gestion et de répartition des places dites « places sociales », acquises par l'Etat, font l'objet d'un développement précis et détaillé dans la sixième partie de ce rapport.

4.8 Les modalités d'extension à d'autres GESI du dispositif « Tous Prêts ! »

De nombreux autres grands événements sportifs internationaux (GESI) seront organisés en France ces prochains mois (cf supra, partie 1).

Fière d'être une terre d'accueil pour ces compétitions festives et populaires, la France entend, à chaque fois, y associer toutes/tous les citoyen-ne-s qui le souhaitent.

A la demande du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS)- Secrétariat d'Etat aux Sports (SES), une réflexion a été initiée, portant sur les modalités d'extension à d'autres GESI du dispositif « Tous Prêts ! » et du site internet «Tous Prêts!».

Ainsi, sur le modèle du dispositif mis en place pour l'EURO 2016 de football, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS)- Secrétariat d'Etat aux Sports (Secrétariat d'Etat aux Sports) a-t-il décidé, conjointement avec les Fédérations Françaises concernées (Handball; Badminton) d'étendre ce dispositif aux Championnats d'Europe de badminton (qui se sont déroulés au « Vendespace » à Mouilleron-Le-Captif (Vendée/85) du 26 avril au 1er mai 2016)¹¹⁰, et au Championnat du Monde de handball (qui se déroulera à Albertville; Brest; Lille; Metz; Montpellier; Nantes; Paris; Rouen du 11 au 29 janvier 2017)¹¹¹.

¹¹⁰ Voir annexe numéro 51

¹¹¹ Voir annexe numéro 52

Le dispositif « Tous Prêts ! » a vocation (sur la base d'un examen au cas par cas) à s'étendre à d'autres GESI qui auront lieu en France dans les mois et les années à venir (dans des formats qui pourront être diversifiés).

Au titre de cette extension/déclinaison du dispositif « Tous Prêts ! » à d'autres GESI, de nombreuses réunions de travail ont été organisées à l'initiative et en présence du SG-COT. A titre d'illustrations :

GESI concerné par une éventuelle extension/déclinaison du dispositif « Tous Prêts »	Dates et lieux des réunions de travail
Championnats d'Europe de badminton 2016 Championnat du Monde de handball 2017 ¹¹²	09 octobre 2015 au MVJS/SES
Championnat du Monde de handball 2017	13 novembre 2015 au MVJS/SES
Championnat du Monde de handball 2017	27 novembre 2015 au MVJS/SES
Championnats d'Europe de badminton 2016	13 janvier 2016 au MVJS/SES
Championnat du Monde de lutte 2017	19 avril 2016 au MVJS/SES
Championnat du Monde de handball 2017	30 juin 2016 au MVJS/SES

¹¹² Voir annexe numéro 53

5 L'OPERATION « CARTON BLEU »

Dans le cadre du dispositif « Tous Prêts ! », une opération spécifique a été initiée par le Secrétaire d'Etat aux Sports, M. Thierry BRAILLARD, l'opération « Carton Bleu »¹¹³. Elle a été portée et menée conjointement par le Secrétariat aux Sports, la FFF et des Medias partenaires (TF1, RMC, L'Equipe).

Cette opération constituait une adaptation au plan national du dispositif fédéral « Carton vert » mis en œuvre jusqu'à présent à titre expérimental dans quelques départements et notamment par le district de football de Dordogne-Périgord. Elle avait pour but de valoriser des attitudes exemplaires et des actes de fair-play chez des jeunes joueuses et des jeunes joueurs, de renforcer l'esprit sportif chez les acteurs du jeu et de promouvoir les valeurs essentielles du football telles la solidarité, le respect et le plaisir.

« Carton Bleu » a eu lieu le samedi 30 avril et le dimanche 1er mai 2016 en France métropolitaine. Cette opération s'adressait à l'ensemble des footballeuses et footballeurs âgé-e-s de 12 à 15 ans (c'est-à-dire aux jeunes footballeuses et footballeurs qui évoluent dans les catégories U12, U13, U14 et U15).

Afin de récompenser des joueuses et des joueurs qui ont participé à cette opération, 2 000 places dites « places sociales » ont été pré-identifiées au sein des 20 000 places dites « places sociales » acquises par l'Etat (MVJS/SES). Les récipiendaires du « Carton Bleu » (ou les responsables de leur ligue/district) devaient s'enregistrer sur le site de la fédération française de Football (FFF) avant le 17 mai 2016.

Les résultats ont été les suivants¹¹⁴ :

Région	Nombre de « Cartons Bleus » attribués
Alsace / Champagne-Ardenne / Lorraine	220
Aquitaine / Limousin / Poitou - Charentes	150
Auvergne / Rhône-Alpes	86
Basse-Normandie / Haute-Normandie	116
Bourgogne / Franche-Comté	129
Bretagne	46
Corse	0
Centre-Val de Loire	57
Ile-de-France	2
Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon	31
Nord-Pas-de-Calais / Picardie	65
Pays de la Loire	29
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5
Total général	936

¹¹³<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Lancement-de-l-operation-Carton-Bleu-le-respect-la-tolerance-et-la-solidarite-a-l-honneur>

¹¹⁴ Source : Direction des Sports. Voir annexe numéro 6

936 « Cartons Bleus » ont été attribués à de jeunes joueuses et à de jeunes joueurs. Les 936 jeunes ont bénéficié de deux places dites « places sociales », soit un total de 1 872 billets distribués (une place pour le/la gagnant-e- et une place pour un-e- accompagnant-e-).

La répartition géographique des jeunes lauréat-e-s ne correspondant pas à la pré-répartition régionale, les 6 régions, qui n'avaient pas attribué un nombre suffisant de « Cartons Bleus », ont rendu leurs places. Elles ont été réaffectées par la Direction des sports du MVJS/SES en étroite relation avec le SG-COT aux 7 autres régions qui avaient dépassé les objectifs chiffrés initialement assignés.

6 LES PLACES DITES « PLACES SOCIALES »

Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS)- Secrétariat d'Etat aux Sports (SES) a acquis auprès de la SAS EURO 2016, 20 000 places dites « places sociales », relevant des catégories 3 et 4 (hors matches d'ouverture, des quarts de finale, des demi-finales et de la finale) pour un montant total de 553 085 euros.

6.1 Les principes et les modalités générales de répartition des places dites « places sociales »

Ces 20 000 places ont fait l'objet d'une première répartition qui a été communiquée aux préfets de région/ D(R)-(D)JSCS et aux préfets de département/DDCS/PP¹¹⁵ :

- ✓ 5.000 devaient être gérées au plan national par le « Comité des 11 tricolores » en regard des 11 thématiques. Il a été acté lors de la RIM du 08 juin que 5 000 places relèveraient de la gestion du « Comité des « 11 tricolores » ;
- ✓ 600 devaient être gérées au niveau national par le MVJS/SES ;
- ✓ 1.000 devaient être réservées pour des projets d'animation « Tous Prêts ! » ultramarins; ces places devaient faire l'objet d'une répartition ultérieure par territoire en fonction des projets labellisés ;
- ✓ 5.000 devaient être réservées à des projets d'animation « Tous Prêts ! » développés spécifiquement sur les dix départements accueillant les matchs, hors villes hôtes, soit 500 places par département ;
- ✓ 8.400 devaient être réservées pour des projets labellisés « Tous Prêts ! ».

Dans le prolongement de cette première note, et sur la base des informations fournies par l'UEFA, la répartition par stade des 20 000 places dites « places sociales » a fait l'objet d'une note complémentaire.¹¹⁶

M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports, a souhaité, le 09 mars 2016, que 2 000 places dites « places sociales » soient attribuées à des lauréat-e-s de l'opération « Carton Bleu » (cf supra). Une nouvelle répartition a été opérée à cet effet. Elle a été communiquée aux préfets de région/ D(R)-(D)JSCS et aux préfets de département/DDCS-PP¹¹⁷:

- ✓ 5 000 seraient gérées au plan national dans le cadre du « Comité des « 11 tricolores »;
- ✓ 199 seraient gérées au niveau national par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS)- Secrétariat d'Etat aux Sports (SES) (au titre d'une réserve dite « réserve de précaution »);
- ✓ 1 000 seraient réservées pour des projets d'animation « Tous Prêts ! » ultramarins;
- ✓ 5 000 seraient réservées à des projets « Tous Prêts ! » développés dans/sur les dix départements accueillant des matches, hors villes hôtes (500 places x 10 départements);
- ✓ 8 801 seraient réservées à des projets « Tous Prêts ! » développés sur le territoire métropolitain (dont 2 000 places fléchées pour l'opération « Carton Bleu »).

¹¹⁵ Voir annexe numéro 7

¹¹⁶ Voir annexe numéro 7

¹¹⁷ Voir annexe numéro 7

Des ajustements ont, par ailleurs, été réalisés sur la base des retours de places relevant de la « gestion COT ». Deux membres du COT¹¹⁸ (sur les 11), ont, en effet, indiqué qu'ils ne seraient pas en mesure de faire état de propositions de répartition des places mises à leur disposition, en leur qualité de membres du COT. D'autres membres du COT ont, par ailleurs, fait savoir qu'ils/elles ne pourraient procéder à la ventilation de l'intégralité des places mises à leur disposition. Au total, 1 714 places dites « places sociales » n'ont, ainsi, pas été réparties par des membres du COT : 1 543 places « indifférenciées », 117 places « PMR », et 54 places « Easy Access ».

Il a été acté¹¹⁹ que les places relevant du COT « non-consommées » seraient adressées aux DR(D)JSCS par le SG-COT et la Direction des Sports pour attribution à des projets labellisés « Tous Prêts ! » (il pouvait alors s'agir, soit d'une bonification – en places complémentaires - attribuée à des projets déjà retenus au plan régional mais considérés comme méritant un nombre de places plus élevé que le nombre initialement alloué ; soit d'une attribution à des projets certes déjà labellisés, mais non dotés au plan territorial).

Compte-tenu des délais restreints, il a été convenu que les places supplémentaires seraient réparties entre les DR(D)JSCS selon et dans le respect d'un principe de proximité (avec les stades mobilisés au titre de l'EURO 2016). Les responsables concerné-e-s des DR(D)JSCS des régions Alsace - Champagne-Ardenne – Lorraine, Bretagne, Bourgogne - Franche-Comté, Centre - Val-de-Loire, Corse, Normandie, Pays-de-la-Loire (régions qui n'avaient pas de stades mobilisés au titre de l'EURO 2016) ont, cependant, tous-toutes, été contacté-e-s par le SG-COT afin d'apprécier leurs éventuels besoins de places supplémentaires et ont, de la sorte, pu, pour celles qui en ont émis le souhait, c'est-à-dire pour la plupart d'entre elles, bénéficier de dotations complémentaires.

¹¹⁸ MM. Pierre BLAYAU et Tony ESTANGUET

¹¹⁹ Lors de la conférence téléphonique entre responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon, du MVJS et du SES, en présence du SG COT et du responsable intéressé de la DS, le 17 mai 2016

La répartition des 20 000 places dites « places sociales » s'est établie, in fine, comme suit¹²⁰:

- ✓ 3 286 ont été gérées au plan national dans le cadre du « Comité des « 11 tricolores »;
- ✓ 199¹²¹ ont été gérées au niveau national par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS)- Secrétariat d'Etat aux Sports (SES) (au titre d'une réserve dite « réserve de précaution »);
- ✓ 1 000 ont été réservées pour des projets d'animation « Tous Prêts ! » ultramarins;
- ✓ 5 000 ont été réservées à des projets « Tous Prêts ! » développés dans/sur les dix départements accueillant des matches, hors villes hôtes (500 places x 10 départements);
- ✓ 10 515 ont été réservées à des projets « Tous Prêts ! » développés sur le territoire métropolitain (dont 1 872 places fléchées pour l'opération « Carton Bleu »).

¹²⁰ Voir notamment Note de la Directrice des Sports, adressée le 1er juin 2016 à la Directrice du cabinet du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et au Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat aux Sports (Annexe 53)

¹²¹ S'agissant de l'attribution des 199 places gérées au niveau national par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS) et le Secrétariat d'Etat aux Sports (SES) (au titre d'une réserve dite « réserve de précaution »), les responsables du cabinet du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS), du cabinet du secrétaire d'Etat aux Sports et de la DDCS du Nord ont apporté, par courriels des 20 juillet et 1er août 2016, en réponse aux courriels du SG-COT des 20 juillet, 25 juillet et 26 juillet 2016, qu'elles avaient été réparties comme suit :

- 12 places ont récompensé un projet organisé et mis en œuvre par le Collège Albert ROUSSEL de Tourcoing (59, Nord) ;
- 08 places ont récompensé un projet organisé et mis en œuvre par le Collège Jean ROSTAND d'Armentières (59, Nord) ;
- 09 places ont récompensé un projet organisé et mis en œuvre par le Collège Louise MICHEL de Lille (59, Nord) ;
- 08 places ont récompensé un projet organisé et mis en œuvre par le Collège Gustave NADAUD de Wattrelos (59, Nord);
- 17 places ont récompensé un projet organisé et mis en œuvre par le Collège Simone DE BEAUVOIR de Villeneuve-d'Ascq (59, Nord);
- 12 places ont récompensé un projet organisé et mis en œuvre par le Collège SAINT EXUPERY d'Hellemmes-Lille (59, Nord) ;
- 30 places ont récompensé un projet organisé et mis en œuvre par l'Association Sportive Bellecour Perrache (69, Rhône) ;
- 20 places ont récompensé un projet organisé et mis en œuvre par Football Club Ménival (69, Rhône) ;
- 16 places ont récompensé un projet organisé et mis en œuvre par Football Club de Lyon (69, Rhône) ;
- 67 places ont récompensé des projets labellisés « Tous Prêts ! » dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie (il a pu s'agir, soit d'une bonification – en places complémentaires - attribuée à des projets déjà retenus au plan régional mais considérés comme méritant un nombre de places plus élevé que le nombre initialement alloué ; soit d'une attribution à des projets certes déjà labellisés, mais non dotés au plan territorial)

Bilan relatif à la répartition des 20 000 places dites « places sociales » ¹²²								
Région	Nombre de places sociales initiales	Nombre de billets liés à l'opération Carton Bleu	Nombre places Tous Prêts hors Carton Bleu	Outre Mer	Places Comité Onze Tricolores (COT)	Nombre de places COT reversées au profit de Tous Prêts	Places Cabinet	TOTAL
DJSCS Guadeloupe				140				140
DJSCS Guyane				85				85
DJSCS Martinique				145				145
DJSCS Mayotte				85				85
DJSCS La Réunion				235				235
DJS Nouvelle-Calédonie				120				120
MAAT Polynésie-Française				120				120
STJS Wallis-et-Futuna				15				15
DJSCS Saint Martin et Saint Barthélemy (*)				35				35
DCSTEP Saint-Pierre et Miquelon				15				15
Sous total OM				995				995
DRDJSCS Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine	798	440	700			20		1 160
DRDJSCS Aquitaine - Limousin – Poitou-Charentes	1 474	300	1 300			187		1 787
DRDJSCS Auvergne - Rhône-Alpes	1 932	172	1 709			152		2 033
DRDJSCS Bourgogne – Franche-Comté	467	258	413			66		737
DRJSCS Bretagne	289	92	255			30		377
DRDJSCS Centre - Val de Loire	415	114	367			30		511
DRJSCS Corse	59	-	53			20		73
DRJSCS Ile de France	2 485	4	2 183			508		2 695
DRJSCS Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	1 436	62	1 262			181		1 505
DRDJSCS Normandie	369	232	325			-		557
DRJSCS Nord-Pas-de-Calais - Picardie	1 716	130	1 508	5		160		1 803
DRDJSCS PACA	1 607	10	1 543			360		1 913
DRDJSCS Pays de la Loire	353	58	311			-		369
Sous total métropole	13 400	1 872	11 929	5		1 714	199	15 719
Total	13 400	1 872	11 929	1 000	3 286	1 714	199	20 000

Au total, la labellisation des projets, réalisée au titre des dispositifs « Tous Prêts ! » et « Carton Bleu », la mise en œuvre des démarches relevant du « Comité des Onze Tricolores » et l'attribution des 20 000 places dites « places sociales » constituent d'indéniables réussites.

A cet endroit, la mobilisation rapide des services déconcentrés du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports/Secrétariat d'Etat aux sports, en étroite relation avec les différentes instances de la Fédération Française de Football et les collectivités territoriales doit ici être soulignée. Elle a permis, dans des délais souvent contraints, d'atteindre les objectifs assignés.

6.2 Les places gérées au plan national dans le cadre du « Comité des 11 tricolores »

Il a été acté lors de la Réunion Interministérielle (RIM) de lancement, organisée sous la présidence de M. Kenny JEAN-MARIE, conseiller Jeunesse, Sport et Vie associative du Premier ministre, le 08 juin 2015, que 5 000 places, sur les 20 000 places dites « places sociales », seraient gérées au plan national par le « Comité des Onze tricolores » (COT) en regard des 11 thématiques.

¹²² Source : Direction des Sports. Voir annexe numéro 7

6.2.1 Les modalités de répartition et les critères d'attribution initiaux des places gérées au plan national dans le cadre du « Comité des 11 tricolores »

Par courriels¹²³ datés du 23 octobre 2015 et du 27 janvier 2016, M. Loïc DUROSELLE (Conseiller jeunesse, sport, vie associative du Premier ministre) et Mme. Nathalie IANNETTA, Conseillère Sport et Jeunesse du Président de la République, ont, respectivement et successivement, validé, sur proposition du Secrétaire général du COT, les modalités de répartition et les critères d'attribution de l'enveloppe de 5 000 places gérées par le COT¹²⁴.

S'agissant des modalités de répartition et des critères d'attribution de l'enveloppe de 5 000 places gérées par le COT :

- a) A été acté le principe d'une « répartition (dite) au projet », c'est-à-dire réalisée en regard de la qualité de chaque projet sans (pré)répartir l'enveloppe globale par thématique et, à plus forte raison, sans mettre un accent particulier sur telle ou telle thématique.
- b) Avait été acté l'organisation du « Comité des 11 tricolores » pour l'espèce « en formation de jury ». La proposition d'attribution de places était laissée à la libre appréciation des membres du COT. Ce jury devait être réuni avant le début de l'EURO 2016, dans le courant du mois d'avril 2016 (afin de pouvoir bénéficier de la transmission de (très bons) projets labellisés « Tous Prêts ! » par les D(R)(D)JSCS au plan territorial ; le terme de rigueur pour le dépôt des projets au plan régional avait été fixé au 29 février 2016). Une réunion supplémentaire pouvait être organisée - si besoin - au début du mois de mai 2016.
- c) En tout état de cause, pour bien respecter les objectifs et le cadre imparti à cette opération (procédures, traçabilité, réponses ultérieures à apporter en matière de comptes-rendus), tous les projets (Nationaux et territoriaux), bénéficiaires de places, devaient faire l'objet d'une labellisation « Tous Prêts ! ».

S'agissant des critères d'attribution des 5 000 places gérées par le « Comité des 11 tricolores », qui devait être constitué pour l'occasion en formation de jury, deux modalités distinctes, mais complémentaires, avaient été retenues :

- a) Au titre d'une labellisation de projets nationaux, d'une part, chaque membre du « Comité des 11 tricolores » devait proposer de récompenser des responsables (dirigeant(e)s) de structures et/ou personnes (individuelles) en regard des actions qu'ils/elles avaient conduites sur les champs des thématiques relevant du COT. Dans ce cadre, chaque membre du COT devait indiquer la/les raison(s) des attributions proposées de places et le nombre de places qu'il/elle souhaitait allouer à chaque bénéficiaire.

¹²³ Voir annexe numéro 55

¹²⁴ Voir annexe numéro 56

- b) Les membres du COT pouvaient, d'autre part, proposer l'attribution de places dites « places sociales » à des projets présentés au plan territorial au titre du dispositif « Tous Prêts ! » : il aurait pu s'agir, soit d'une bonification – en places complémentaires - attribuée à des projets déjà retenus au plan régional (mais considérés comme méritant un nombre de places plus élevé que le nombre initialement alloué), soit d'une attribution à des projets certes déjà labellisés mais non dotés au plan territorial. Les labellisations nationales ainsi accordées devaient venir judicieusement compléter et enrichir les labellisations régionales.

6.2.2 Les modalités de répartition et les critères d'attribution redéfinis des places gérées au plan national dans le cadre du « Comité des 11 tricolores »

A l'issue des échanges développés entre le SG-COT, Mme. Nathalie IANNETTA, Conseillère Sport et Jeunesse du Président de la République, M. Loïc DUROSELLE, Conseiller Jeunesse, Sport, Vie associative du Premier ministre, et les responsables concerné-e-s du « Comité des 11 tricolores », le SG-COT a demandé, par courriel¹²⁵, le 05 février 2016, aux 11 membres du COT, qu'ils lui indiquent leurs besoins en matière de places dites « places sociales »¹²⁶.

Deux membres du COT, MM. Pierre BLAYAU¹²⁷ et Tony ESTANGUET¹²⁸, ont successivement indiqué à Mme. Nathalie IANNETTA qu'ils ne souhaitaient pas bénéficier des places mises à leur disposition, en leur qualité de membres du « Comité des 11 tricolores », à des fins de proposition de répartition.

Les modalités de répartition et les critères d'attribution des 5 000 places gérées au plan national dans le cadre du « Comité des 11 tricolores » ont été remaniés par rapport à ce qui avait été prévu initialement. Lors d'une réunion de travail relative à la finalisation des modalités de répartition et d'attribution des 5 000 places gérées par le « Comité des 11 tricolores », tenue au MVJS/SES le 15 avril 2016¹²⁹, M. Marvin PASSI, Chargé de mission auprès de Nathalie IANNETTA, a indiqué, au nom de Mme. Nathalie IANNETTA, qu'en raison des délais très restreints et des contraintes très réelles pour mobiliser l'ensemble des membres du COT, il s'avérait très difficile (pour ne pas dire impossible) de réunir les membres du COT en formation de jury.

Il a été acté, suite à la demande exprimée par le SG-COT, que chaque membre du « Comité des 11 tricolores » adresse à Mme. Nathalie IANNETTA et au Secrétaire général du « Comité des 11 tricolores » des notes relatives aux objectifs ainsi qu'aux principes et aux modalités d'attribution des places relevant du « Comité des 11 tricolores ». Ces notes¹³⁰, dont le modèle avait été proposé par le SG-COT, permettaient de préciser/justifier les choix opérés par chaque membre du « Comité des 11 tricolores » dans le cadre de l'attribution des places relevant du « Comité des 11 tricolores ».

Chaque membre du COT, ayant fait état d'un besoin de places dites « places sociales », devait adresser à l'Elysée et au Secrétaire général du COT, avant le 04 mars 2016, une liste relative aux structures qu'il/elle souhaitait voir récompenser de places et au nombre de places qu'il/elle souhaitait voir attribuer à chaque structure récompensée.

¹²⁵ Voir annexe numéro 57

¹²⁶ Voir annexe numéro 58

¹²⁷ Voir annexe numéro 59

¹²⁸ Voir annexe numéro 60

¹²⁹ Voir annexe numéro 61

¹³⁰ Voir annexes numéro 62

Après avoir regroupé et traité l'ensemble des demandes exprimées par les membres du COT en matière de places, il s'est avéré que 1 714 places dites « places sociales » (sur les 5 000 places disponibles, soit 34,28%) ne seraient pas « consommées » par les membres du COT : 1 543 places, 117 places PMR, et 54 places « Easy Access ».

Dans le prolongement de la conférence téléphonique tenue avec les responsables concerné-e-s de l'Elysée, de Matignon, du MVJS et du SES, du SG-COT et de la DS, le 17 mai 2016, il a été acté que les places relevant du COT non-consommées seraient adressées aux DR(D)JSCS pour attribution à des projets labellisés « Tous Prêts ! » (il pouvait s'agir, soit d'une bonification – en places complémentaires - attribuée à des projets déjà retenus au plan régional mais considérés comme méritant un nombre de places plus élevé que le nombre initialement alloué ; soit d'une attribution à des projets certes déjà labellisés mais non dotés au plan territorial)¹³¹.

Répartition par thématique des 3 286 places relevant de la gestion du « Comité des 11 tricolores » ¹³²		
Thématique	Nombre de places	%
Handicap	354	10,8%
Engagement	582	17,7%
Entreprise, Economie, Tourisme	0	0,0%
Santé	145	4,4%
Sport et Développement durable	0	0,0%
Fête populaire	341	10,4%
Citoyenneté	513	15,6%
Sport et Culture	180	5,5%
Mixité-Féminisation	346	10,5%
Numérique	362	11,0%
Emploi et Insertion	463	14,1%
TOTAL	3 286	100%

6.2.3 Les modalités d'envoi des places dites « places sociales » dont la gestion relève du « Comité des 11 tricolores »

A l'issue d'une réunion de travail, relative aux modalités d'envoi des places relevant du COT, présidée par Mme. Nathalie IANNETTA, le 25 avril 2016, il a été décidé en accord avec M. Michel WIENER, Directeur de la « Mission EURO 2016 » pour le Groupe « La Poste », que l'envoi des places serait assuré gratuitement par le Groupe « La Poste ». Il a également été acté au cours de cette réunion que le MVJS/SES pourrait bénéficier du service d'envoi postal assuré le Groupe « La Poste » pour expédier en Outre-mer les 1 000 places réservées à des projets labellisés « Tous Prêts ! » ultramarins.

MM. Marvin PASSI et Charles-Etienne ROBERT et le SG-COT, avec l'aide de Mme Elisa GIRARD (Stagiaire au sein du Bureau de la communication du MVJS/SES), ont procédé, en 4 jours, du mercredi 18 au samedi 21 mai 2016 (inclus), au MVJS/SES (95 Avenue de France, 75 650 Paris), à la préparation et à la mise sous enveloppe des 3 286 places.

¹³¹ Voir annexe numéro 60

¹³² Source Elysée. Voir annexe numéro 7

La remise officielle des enveloppes par le Président de la République aux responsables concernés du Groupe « La Poste » a eu lieu à l'Élysée le lundi 23 mai 2016.¹³³

6.3 Les places dites « places sociales » dont la gestion relevait du MVJS/SES

6.3.1 Les modalités de répartition des places dites « places sociales » dont la gestion relevait du MVJS/SES

Sur la base des décisions arrêtées lors de la RIM du 08 juin 2015 (5 000 places sur les 20 000 places sociales acquises par l'Etat(MVJS/SES) devaient relever de la gestion du « Comité des 11 tricolores ») et de la note¹³⁴ adressée le 08 juillet 2015 par le SG-COT au Directeur du cabinet du MVJS, à la Directrice du cabinet du SES ainsi qu'au Conseiller aux grands événements et équipements sportifs du MVJS, la répartition suivante des places relevant de la gestion du MVJS/SES a été validée (courriel de la Directrice du cabinet du SES du 04 août 2015):

- ✓ 5.000 places devaient être gérées au plan national par le « Comité des 11 tricolores » en regard des 11 thématiques;
- ✓ 600 devaient être gérées au niveau national par le MVJS/SES ;
- ✓ 1.000 devaient être réservées pour des projets d'animation « Tous Prêts ! » ultramarins; ces places devaient faire l'objet d'une répartition ultérieure par territoire en fonction des projets labellisés ;
- ✓ 5.000 devaient être réservées à des projets d'animation « Tous Prêts ! » développés spécifiquement sur les dix départements accueillant les matchs, hors villes hôtes, soit 500 places par département ;
- ✓ 8.400 devaient être réservées pour des projets labellisés « Tous Prêts ! ».

Sur la base de cette répartition, il a été procédé par le SG-COT, avec le concours des responsables concerné-e-s de la Direction des Sports, à la ventilation par région¹³⁵ des 8 400 places réservées pour des projets labellisés « Tous Prêts ! ». Cette répartition a été validée par Mme. Fabienne BOURDAIS, Directrice du cabinet du Secrétaire d'Etat aux Sports (par courriel du 31 juillet 2015¹³⁶) et a été communiquée aux préfets de région/ D(R)-(D)JSCS et aux préfets de département/DDCS/PP par note technique du Directeur des sports le 07 août 2015¹³⁷.

Dans le prolongement de cette première note et sur la base des informations fournies par l'UEFA, une proposition de répartition par stade des 20 000 places dites « places sociales » a été adressée par le SG-COT au Directeur des Sports (courriel du 10 décembre 2015). Cette répartition des places par stade a été validée par les responsables concernés de la Direction des Sports. Elle a fait l'objet d'une note complémentaire, du Directeur des sports, adressée aux préfets de région/ D(R)-(D)JSCS et aux préfets de département/DDCS/PP le 22 janvier 2016¹³⁸.

¹³³ <http://www.elysee.fr/photos/remise-a-la-poste-des-places-pour-l-euro-201/>

¹³⁴ Voir annexe numéro 64

¹³⁵ Voir annexe numéro 64

¹³⁶ Voir annexe numéro 64

¹³⁷ Voir annexe numéro 7

¹³⁸ Voir annexe numéro 7

6.3.2 Les 1 000 places réservées à des projets ultramarins labellisés « Tous Prêts ! »

Sur la base des premiers échanges relatifs au dispositif « Tous Prêts ! » ainsi qu'aux modalités de récompense des meilleurs projets labellisés, une attention particulière a été portée aux territoires ultramarins. A l'instar des régions métropolitaines, il a été décidé, en effet, que tous les territoires ultramarins prendraient part au dispositif « Tous Prêts ! » et disposeraient de places dites « places sociales », afin de récompenser des projets labellisés « Tous Prêts ! »¹³⁹.

Ainsi, dès le mois de juillet 2015 les responsables concerné-e-s de la Direction des Sports (Bureau de l'animation territoriale et des relations avec les collectivités territoriales (DS B4)) ont été saisis par le SG-COT afin d'étudier les modalités de déplacement, de restauration et d'hébergement en métropole des jeunes ultramarins et de leurs accompagnateurs-trices bénéficiaires de places. Par courriel du 03 novembre 2015¹⁴⁰, M. Loïc DUROSELLE, Conseiller aux grands événements et équipements sportifs du MVJS, a indiqué qu'un abondement d'un million d'euros provenant de crédits jeunesse avait été apporté au Fonds d'Échange à But Éducatif, Culturel ou Sportif (FEBECS) afin que les frais liés aux transports aériens en métropole des ultramarins bénéficiaires de places dites « places sociales » soient intégralement pris en charge.

Dans la mesure où le MVJS/SES avait déjà consenti un effort financier très significatif pour acheter les 20 000 places dites « sociales » ainsi qu'augmenter d'un million d'euros les crédits du FEBECS, il a été acté, lors de la réunion de travail tenue au MVJS/SES le 25 novembre 2015 (présidée par M. Olivier KERAUDREN, Directeur-adjoint du cabinet du SES, en présence des responsables concerné-e-s du Ministère des Outre-mer (MOM), du MVJS/SES et des DJSCS), que les responsables du ministère des Outre-mer mobiliseraient leurs réseaux, en premier lieu associatifs, ainsi que de collectivités locales et d'entreprises afin qu'ils prennent en charge en tout ou partie les frais de l'hébergement en métropole des ultramarins (jeunes et leurs accompagnateurs-trices), bénéficiaires de places dites « places sociales ».

Sur la base de la note technique du Directeur des Sport du 07 août 2015, il a été procédé, par ailleurs, par le SG-COT, en relation avec les responsables concerné-e-s du ministère des Outre-mer et du MVJS/SES (Direction des Sports), à la répartition des 1 000 places dites « places sociales » réservées à des projets labellisés « Tous Prêts ! » ultramarins.

Dans le prolongement de la demande exprimée par les responsables concerné-e-s du MOM (17 novembre 2015)¹⁴¹, les responsables des cabinets du MVJS et du SES ont accepté que deux équipes de football UNSS issues d'établissements scolaires ultramarins bénéficient d'un total de 50 places dites « places sociales » dans le cadre du dispositif « Tous Prêts ! ».

A ce titre, le 11 décembre 2015, une réunion¹⁴² a été organisée, à la demande du SG-COT, au MVJS /SES avec les responsables concerné-e-s du MOM (Mme. Elsa FERRI-BATTINI ; Chargée de mission Jeunesse et Sport), du MVJS/SES (M. David SIKSIK ; Chargé d'études au bureau du sport de haut niveau et des fédérations unisport et M. Pierre-Emmanuel PANIER ; Chargé de mission, bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et

¹³⁹ Voir annexe numéro 65

¹⁴⁰ Voir annexe numéro 66

¹⁴¹ Voir annexe numéro 67

¹⁴² Voir annexe numéro 68

affinitaire) et de l'UNSS (M. Eric FRECON ;Directeur national adjoint et Christophe LUCZAK ; Directeur national adjoint) afin de finaliser les modalités d'organisation de cette opération.

La répartition des places dites « places sociales » entre les territoires ultramarins a, ainsi, été arrêtée par les responsables concerné-e-s des cabinets du MVJS et du SES le 17 novembre 2015. Elle a, ensuite, été communiquée, le 22 janvier 2016, aux préfets de région/ D(R)-(D)JSCS et aux préfets de département/DDCS/PP par note technique du Directeur des sports ¹⁴³.

¹⁴³ Voir annexe numéro 7

7 PRECONISATIONS

En (ré)examinant les démarches conduites et les actions menées tout au long de l'année écoulée, au titre de la mission d'appui de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports, qui avait été confiée au Secrétaire général du « Comité des 11 tricolores », relative aux dispositifs d'animation et de mobilisation populaire impulsés et soutenus par l'Etat « Comité des onze tricolores » - « Tous Prêts ! » - « Carton bleu » - Places dites « places sociales », les préconisations suivantes peuvent être formulées, sur la base des constats opérés et des enseignements tirés.

Préconisation 1 : Renouveler ce type de dispositifs et de démarches qui concourent à la mobilisation populaire autour de Grands Evénements Sportifs Internationaux (GESI) organisés en France.

Préconisation 2 : Définir avec le plus de précision possible les critères permettant d'identifier et de retenir les événements constitutifs de Grands Evénements Sportifs Internationaux (GESI).

Préconisation 3 : Arrêter une doctrine, des principes et des modalités permettant de faire varier la diversité et l'intensité des dispositifs d'accompagnement existants pour les adapter à la jauge, à l'impact et aux caractéristiques de l'événement considéré.

Préconisation 4 : Eviter - à défaut de pouvoir (à l'expérience) proscrire - l'ajout d'un (de) nouveau(x) dispositif(s) d'accompagnement, surtout quelques mois avant le déroulé de la manifestation phare.

Préconisation 5 : Travailler, de manière transparente, avant (au titre de la préparation), pendant (au titre du déroulé des opérations), après (au titre du contrôle et de l'évaluation des actions conduites), avec la/les fédération(s) concernée(s) au premier chef par l'organisation, la tenue et les retombées de l'événement.

Préconisation 6 : Assurer, dès l'origine et dans la durée, un authentique pilotage interministériel ayant notamment pour ambition et pour effet une mobilisation et un soutien effectifs, aux plans technique et financier par les différents ministères impliqués au service des actions. (Dans la mesure où la seule désignation de correspondant-e-s au sein des différents ministères et engagement, verbal et moral, à apporter un soutien ne sauraient suffire).

Préconisation 7 : Annoncer, d'emblée un cadrage budgétaire explicite liant les ministères concerné-e-s et rendre par la suite les arbitrages nécessaires.

Préconisation 8 : Clarifier, dès l'origine, les prérogatives et les marges d'initiative et de manœuvre des personnalités/ambassadeurs issu-e-s de la « société civile » en matière notamment de prise de contacts et de finalisation d'actions avec les différents ministères intéressés.

Préconisation 9 : Informer, bien en amont du début des opérations, et réunir régulièrement par la suite les responsables des administrations centrales et surtout les préfets (D(R)(D))JSCS et DDCCS/PP) appelés à assurer la déclinaison et l'ancrage – local et dans la durée - des actions conduites.

Préconisation 10 : Préciser, avec le plus grand degré de finesse possible, et respecter par la suite les critères et modalités d'attribution des places dites « places sociales ». Assurer la plus large diffusion de ces critères et de ces modalités.

Préconisation 11 : Privilégier la répartition et la gestion des places au plan territorial sur la base d'un strict respect des principes édictés et du cadre national fixé et communiqué.

Préconisation 12 : Assurer une diffusion adaptée de l'information :

- d'une part, de manière récurrente pour maintenir et faire croître le degré de mobilisation populaire sur plusieurs mois ;
- d'autre part, en mettant en exergue les opérations événementielles organisées en amont de la manifestation phare (en finalisant tôt et en respectant, dans toute la mesure du possible, par la suite, le calendrier et les lieux de ces différents événements).

ANNEXES

Annexe 1 - Lettre du 15 juin 2015, signée du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, au Chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports

Annexe 2 - Lettre de saisine du 15 juin 2015, du Chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports à l'attention de Thierry MAUDET

Annexe 3 - Lettre de saisine du 15 juin 2015, du Chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports à l'attention du Directeur des ressources humaines

Annexe 4 - Bleu de la Réunion Interministérielle organisée à Matignon, le 08 juin 2015, par le Conseiller Jeunesse, Sport, Vie associative du Premier ministre

Annexe 5 - Glossaire

Annexe 6 à annexe 32 – Voir le volume intitulé « Cahier d'annexes 1 » annexé au présent rapport

Annexe 33 à annexe 68 – Voir le volume intitulé « Cahier d'annexes 2 » annexé au présent rapport

Annexe 1 - Lettre datée du 15 juin 2015, signée du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, au Chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le 15 JUIN 2015

Le Ministre

Note

à l'attention de

Monsieur Hervé CANNEVA
Chef du service
de l'inspection générale de la jeunesse
et des sports

OBJET : mission d'appui Euro 2016

Le Président de la République a fixé l'objectif de faire de l'Euro 2016 un événement populaire, qui rassemble les Françaises et les Français et qui s'adresse à l'ensemble du territoire.

Cette mobilisation doit s'inscrire en cohérence avec les priorités indiquées par le Gouvernement et plus particulièrement la citoyenneté et l'engagement des jeunes, le développement durable, le sport-santé, l'emploi...

De nombreuses initiatives y concourant ont, d'ores et déjà, été prises par des acteurs diversifiés, publics (Etat et collectivités territoriales) et privés, au premier rang desquels, bien sûr, la fédération française de football dans ses différentes composantes.

Il est, cependant, important et opportun d'amplifier le mouvement engagé avec l'ambition de lui donner une dimension élargie et un impact encore plus significatif.

Pour atteindre cet objectif deux axes de travail ont été identifiés qui doivent déboucher sur la mise en place, d'une part, d'un dispositif d'animation national, facilement identifiable par nos concitoyens et largement ouvert sur la société civile, d'autre part, d'un dispositif de soutien aux animations organisées sur l'ensemble du territoire : le programme « Tous prêts », conjoint avec la FFF.

Je souhaite, en conséquence, que vous diligentiez dès réception de ce courrier une mission d'appui de l'inspection générale de la jeunesse et de sports pour assurer la réussite des deux dispositifs précités. Compte tenu de l'importance de cette mission et de la nécessité d'opérer un cadrage précis de son périmètre, l'inspecteur général que vous désignerez bénéficiera d'une lettre de mission personnelle qui vaudra cahier des charges de la mission.

La mission prendra fin à l'issue de l'Euro 2016.

Patrick KANNER

Annexe 2 - Lettre de saisine, datée du 15 juin 2015, du Chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports à l'attention de Thierry MAUDET



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le

15 JUIN 2015

Le Ministre

Note
à l'attention de

M. Thierry MAUDET
Inspecteur général de la jeunesse et de sports
s/c de M. le chef du service de l'IGJS

Objet : Mission d'appui de l'IGJS « Euro 2016 »

Réf : Lettre de saisine du chef du service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports.

Le chef du service de l'IGJS vous a désigné pour réaliser la mission d'appui relative au développement de démarches d'animation autour de l'Euro 2016. Elle s'inscrit dans l'objectif fixé par le Président de la République de faire de l'Euro 2016 un événement populaire, qui rassemble les Françaises et les Français et s'adresse à l'ensemble du territoire.

Je vous remercie d'apporter votre concours à la mise en œuvre de ce projet collectif.

La présente lettre de mission, qui vaudra cahier des charges de la mission, a pour objet de vous indiquer, d'une part, les modalités envisagées, à ce stade, de déclinaison opérationnelle de l'objectif et, d'autre part, les moyens mobilisés pour faciliter votre mission.

I- Deux axes de travail sont identifiés

1) Un dispositif d'animation national, facilement identifiable par nos concitoyens et largement ouvert sur la société civile

Un « Comité des 11 tricolores », constitué de personnalités qualifiées, a été installé par le Président de la République le 30 mai dernier. Chacune d'entre elles sera référente pour une thématique particulière. Ce collectif aura la responsabilité d'impulser, de valoriser et de soutenir des initiatives nationales, ou locales, et de mettre en valeur, auprès du grand public, la mobilisation de l'Etat au service de l'événement populaire qu'est et doit être l'Euro 2016.

La composition de ce collectif est la suivante :

- **Fête populaire :** Didier FUSILLIER, président de l'Etablissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette
- **Citoyenneté et valeurs du sport :** Pauline GAMERRE, Directrice Générale du Red-Star
- **Engagement des jeunes :** Nadia BELLAOUI, secrétaire nationale de la ligue de l'enseignement, présidente de la conférence permanente des coordinations associatives
- **Mixité et parité :** Christine KELLY, journaliste, ancienne conseillère du CSA en charge du sport ;
- **Sport-santé :** Michel CYMES, médecin, chroniqueur TV
- **Sport et culture :** Isabelle GIORDANO, directrice générale d'Unifrance Films
- **Emploi et insertion :** Gérard MESTRALLET, président de FACE
- **Attractivité, tourisme et entreprises :** Pierre BLAYAU, Président de la CCR
- **Numérique :** Frédéric MAZZELLA, PDG de Blablacar
- **Accessibilité :** Emmanuelle ASSMANN, présidente du CPSF
- **Durabilité des grands événements :** Tony ESTANGUET, membre du CIO

Le fonctionnement du groupe sera le suivant :

- **Présidé par l'Etat :** Président de la République ou Premier ministre (ou leurs représentants) ;
- **En présence du Président de la FFF et de la SAS Euro 2016 ;**
- **Secrétaire Général du groupe :** Thierry MAUDET, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports ;

Il bénéficiera d'un appui interministériel, traduit, en particulier, par la présence de référents, conseillers techniques au sein des cabinets des ministères concernés, ainsi que de responsables des services des administrations des ministères concernés par les thématiques, du délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES) et du directeur général du centre national pour le développement du sport (CNDS) - ou leurs représentants.

Ce groupe sera réuni tous les mois environ. Ses réflexions seront alimentées par les échanges développés dans le cadre d'une réunion préalable des référents interministériels animée par les cabinets du Président de la République et du Premier ministre.

Chaque réunion aura vocation à mettre en lumière une dominante particulière, même si plusieurs thématiques pourront bien entendu être traitées par ses membres.

La réunion d'installation du groupe a permis d'annoncer le lancement du programme « Tous prêts » d'appel à initiatives locales, conjointement avec la FFF (cf. point 2).

Le rôle des personnalités qualifiées consistera en particulier à :

- impulser des actions nationales, organisées directement par les partenaires ou reprises par les territoires (associations, collectivités) ;
- faciliter la mise en œuvre des projets : en mobilisant leur réseau et le cas échéant des partenaires privés, en identifiant et en sollicitant des acteurs clefs ;
- sélectionner les meilleurs projets et les valoriser ;

- participer à la communication auprès du grand public sur les initiatives en mettant notamment en avant le caractère éminemment populaire de ce grand événement.

En tant que Secrétaire général du groupe, il vous appartiendra :

- d'assurer la préparation et la tenue des réunions du comité, sur la base des propositions des personnalités qualifiées et des attentes exprimées par l'Etat ;
- de coordonner les initiatives proposées par le comité et d'en faciliter, avec l'appui des ministères concernés, la mise en œuvre opérationnelle.

Pour cela, vous pourrez vous appuyer sur un référent cabinet et un référent administratif au sein de chaque ministère concerné par les thématiques portées par les 11 personnalités. Les administrations centrales et leurs services déconcentrés auront la charge de vous apporter leur concours dans la mise en œuvre opérationnelle des actions envisagées.

2) Un dispositif de soutien aux animations organisées sur l'ensemble du territoire : le programme « Tous prêts », conjoint avec la FFF

Ce programme est lancé conjointement par l'Etat et la FFF. Il est mis en œuvre par les Préfectures / DRJSCS et les ligues régionales de football. Il consiste en trois points principaux :

- **Un appel à initiatives locales**, en particulier en dehors des villes hôtes, sur la base d'un cahier des charges précisant les publics et les thématiques prioritaires. Ce cahier des charges rappellera, également, les partenaires et les financements mobilisables pour construire des projets d'animation dans les différents secteurs ;
- **Une labellisation régionale (Préfectures/DRJSCS et ligues régionales de football)**. L'objectif est de labelliser le plus grand nombre possible de projets de qualité au travers d'une procédure simple. Trois conditions devraient être remplies :
 - respecter les thématiques ;
 - associer un club sportif et un autre partenaire ;
 - constituer une activité à but non lucratif. La labellisation n'entraîne pas de financement automatique ; elle ouvre droit à l'utilisation de la mention « Tous prêts » et du kit de communication fourni avec le label, ainsi qu'à être référencé sur un site internet national ;
- **Un financement possible d'une partie des projets labellisés** par l'Etat à partir des dispositifs de droit commun (CNDS, crédits Ville...) et la FFF (5 M€ relevant de l'appel à projet animation). L'instruction des demandes de financement et la décision sont de la responsabilité de chacune des autorités concernées (il n'y aura pas de création d'un « guichet unique »). Les échanges réguliers développés avec la FFF auront notamment pour but de permettre la mobilisation de moyens en cohérence et en complémentarité.

Le lancement national est accompagné de réunions de mobilisation des réseaux déconcentrés et des principaux réseaux associatifs.

Vous contribuerez à la tenue de certaines d'entre elles et serez attentif, de façon générale, à la bonne transmission et, si besoin compréhension, des informations. Vous établirez des relations approfondies avec les responsables de ces réseaux au service de la mise en place d'actions de qualité.

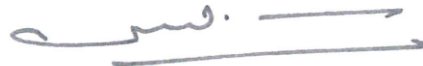
Sur la base des constats opérés, des enseignements dégagés et des préconisations formulées, le programme « Tous prêts » pourrait - sur cette base - être réutilisé par l'Etat pour d'autres GESI.

II- Moyens alloués et modalités d'intervention

- 1) Pour faciliter l'accomplissement de votre mission, vous bénéficierez du **concours** :
 - d'un cadre de catégorie A ;
 - d'un(e) secrétaire administratif(ve).

Ces 2 agents seront placés sous votre autorité directe et prendront auprès de vous les consignes relatives à leurs différentes interventions.

- 2) Vous pourrez, dans le cadre de la présente mission et dans le prolongement des orientations arrêtées par le cabinet du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, à l'issue notamment de la réunion de travail organisée avec le directeur des sports et le délégué interministériel aux grands événements sportifs et le directeur général du CNDS, solliciter, en tant que de besoin, les services de la direction des sports, ainsi que ceux de la DIGES et du CNDS. Vous aurez avec les directeurs et différents responsables de ces services des échanges réguliers. Vous serez systématiquement rendu destinataire par leurs soins des informations adressées portant sur l'Euro 2016.
- 3) Vous rendrez compte au moins mensuellement de l'état d'avancement de votre mission au directeur de cabinet du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et lui signalerez les éventuelles difficultés susceptibles de freiner la progression de la mission qui vous est confiée. Votre interlocuteur au sein du cabinet sera la conseiller en charge des grands événements.



Patrick KANNER

Annexe 3 - Lettre de saisine, datée du 15 juin 2015, du Chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports à l'attention du Directeur des ressources humaines



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le 15 JUIN 2015

INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le chef du service

IGJS n°

15-1256

THES SIGNATURE

NOTE

à l'attention de

Monsieur le directeur des ressources humaines
Sous-direction des carrières, des parcours
et de la rémunération des personnels

OBJET : Recrutement exceptionnel d'un agent contractuel.

PJ : 1

Dans le cadre de la mission d'appui qui lui a été confiée au titre de l'accompagnement des actions d'animation de l'EURO 2016 [plus particulièrement du secrétariat général du « comité des Onze tricolores »] et qui a fait l'objet d'un cadrage très récent par le directeur du cabinet du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, M. Thierry MAUDET, inspecteur général de la jeunesse et des sports, souhaite s'attacher la collaboration de M. Charles-Etienne ROBERT pour une durée de 11 mois.

Vous trouverez en PJ le curriculum-vitae de l'intéressé dont le profil correspond complètement aux besoins d'assistance identifiés par M. MAUDET. [NB : M. ROBERT a effectué en 2014 un stage de fin d'études à l'IGJS qui a permis d'apprécier ses qualités].

L'importance et de la diversité des responsabilités afférentes à cette mission ainsi que la nécessité de s'inscrire dans un calendrier extrêmement serré justifient la mise en œuvre très rapide de ce recrutement selon une procédure appropriée.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ce dossier dont je souhaite souligner le caractère extrêmement sensible.


Hervé CANNEVA

Copie M. MAUDET

Annexe 4 - Bleu de la Réunion Interministérielle organisée à Matignon, le 08 juin 2015, par le Conseiller Jeunesse, Sport, Vie associative du Premier ministre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

COMPTE RENDU

de la réunion interministérielle
tenue le jeudi 8 juin 2015 à 16 heures 15
sous la présidence de
M. JEAN-MARIE, conseiller jeunesse, sport, vie associative
au cabinet du Premier ministre

OBJET : EURO 2016.

Le **cabinet du Premier ministre** indique que la réunion porte sur les points suivants :

- L'organisation de la communication au sujet de l'Euro 2016 et des grands événements sportifs internationaux organisés en France,
- La mise en œuvre du dispositif du Onze tricolore,
- La billetterie Euro 2016 pour l'Etat,
- La validation du projet de convention sur l'emploi.

1) Sur la communication de l'Etat

Le **cabinet du Premier ministre** rappelle l'exigence de coordonner et mettre en cohérence la communication de l'Etat sur l'Euro 2016, sous l'égide du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et avec le concours du service d'information du Gouvernement qui mettront en place un comité de pilotage à cet effet.

Il demande aux ministères de lui transmettre, ainsi qu'au service d'information du Gouvernement, les actions de communication qu'ils envisagent, en lien avec les grands événements sportifs internationaux organisés en France, ainsi que leur programmation.

A cette fin, la liste des grands événements sportifs internationaux organisés en France est annexée au présent compte rendu.

2) Sur la mise en œuvre du dispositif du Onze tricolore

Une lettre du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et du secrétaire d'Etat chargé des sports a été diffusée aux préfets concernant le dispositif d'animation des grands événements sportifs internationaux accueillis en France, avec un guide méthodologique pour l'animation autour de l'Euro 2016 de football et l'ensemble des grands événements sportifs internationaux organisés en France (programme « Tous prêts »).

DIFFUSE LE : 26 juin 2015



Ce programme s'articulera, à partir de juillet 2015, avec le dispositif du Onze tricolore. Onze thématiques portées par onze personnalités de la société civile choisies par le Président de la République seront à l'honneur pendant chacun des onze mois précédant la tenue de l'Euro 2016.

Dans ce cadre, une mission d'appui relative au développement des démarches d'animation autour de l'Euro 2016 est confiée par le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports à M. Thierry Maudet, inspecteur général de la jeunesse et de sports.

Le **cabinet du Premier ministre** valide la liste, jointe au présent compte rendu, des ministères pilotes désignés pour apporter leur appui à la mise en œuvre des initiatives envisagées pour les thématiques choisies. Il donne son accord au recrutement d'un chargé de mission à durée déterminée en soutien de Monsieur Maudet, sous la forme d'un contrat de collaborateur de cabinet.

3) Sur la billetterie pour l'Etat

3.1) Sur les places réservées

20 000 places seront réservées par l'Etat auprès de l'EURO 2016 SAS, outre celles relevant du protocole qui seront gérées par l'UEFA. Ces places dites « sociales », dont le coût s'élève à 25€ l'unité, seront réparties comme suit :

- Les places réservées au comité d'animation du Onze tricolore,
- Les places qui pourront être attribuées par les préfets des départements des villes hôtes pour des projets labellisés « Tous prêts »,
- Les places qui pourront être attribuées par les préfets des départements ne comprenant pas de villes hôtes pour des projets labellisés « Tous prêts ».

La première catégorie représentera 25% des places réservées.

Au-delà de ces places « sociales », l'organisateur de l'événement mettra à disposition du Gouvernement, à titre gratuit, un volume de places protocolaires et de places de relations publiques.

Le **cabinet du Premier ministre** indique l'abandon du projet de mise en place d'un dispositif d'accès privilégié à la billetterie de l'Euro 2016 pour les fonctionnaires de l'Etat.

Il demande au ministère des affaires étrangères et du développement international d'apporter son soutien, en tant que de besoin, au délégué interministériel aux grands événements sportifs pour la préparation et la gestion des places protocolaires, notamment pour les places de délégations étrangères provenant de pays ne participant pas aux matchs que le Gouvernement pourrait inviter.

3.2) Sur le financement

Les modalités de financement seront examinées sur l'exercice 2015 par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et le ministère des finances et des comptes publics.

Le **cabinet du Premier ministre** précise qu'après expertise juridique, la proposition de mise à disposition, à titre payant, du stade annexe au Stade de France est abandonnée.

4) Sur la convention sur l'emploi

Le **cabinet du Premier ministre** donne mandat au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, en lien avec le délégué interministériel aux grands événements sportifs pour négocier la signature de la convention sur l'emploi avec le comité des sites et la SAS Euro 2016.

*
* *

Postérieurement à la réunion, le **cabinet du Premier ministre** valide le projet de convention annexé au présent compte rendu.

GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS ORGANISES EN FRANCE EN 2015

Evénement	Discipline	Lieu	Dates	observations
championnat du monde	cyclisme sur piste	St-Quentin-en-Yvelines	18 au 23 février	démilitarisation 28 février
championnat du monde	hockey sur glace femmes	Rouen	12 au 18 avril	
championnat d'Europe	gymnastique	Montpellier	15 au 19 avril	
championnat d'Europe	ski nautique vitesse	Vichy	06/07 juin	
championnat du monde	rink hockey	La Roche-Sur-Yon	12 au 27 juin	
championnat d'Europe	volley-ball -souds	Paris	1er au 11 juillet	
Jeux des Iles de l'océan indien	multisports	La Réunion	08 au 16 août	
championnat d'Europe	ski nautique	Clusly-le-roi	17 au 23 août	
championnat du monde	volige aérienne	Chateauroux	19 au 25 août	
championnat du monde	aviron	Aigueballette	30 août-06 septembre	
championnat d'Europe	basketball hommes	Montpellier / Lille	05 au 20 septembre	
championnat d'Europe	équitation	Deauville	17 au 20 septembre	para dressage
motocross des nations	motocyclisme	Ernée	26/27 septembre	
championnat d'Europe	cross country	Hyères	13-déc	

GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS ORGANISES EN FRANCE EN 2016

Evénement	Discipline	Lieu	Dates	observations
championnat d'Europe	tir à l'arc	Saint-Jean-de-Monts	02 au 10 avril	handisport
championnat d'Europe	badminton	Montreuil-le-Capit	27 avril au 1er mai	
championnat d'Europe	karaté	Montpellier	05 au 08 mai	
championnat d'Europe	football masculin	10 villes françaises	10 juin au 10 juillet	Euro 2016 SAS sport adapté
championnat d'Europe	escalade	Seine St Denis/Vai d'oise	juillet	
championnat du monde	squash féminin/équipes	Paris - POPB	non fixée	
championnat du monde	squash féminin/équipes	à préciser	non fixée	

GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS ORGANISES EN FRANCE EN 2017

Evénement	Discipline	Lieu	Dates	observations
-----------	------------	------	-------	--------------

championnat du monde	handball masculin	9 villes françaises	12 au 29 janvier	
championnat du monde	hockey sur glace masculin	Paris - POPB	05 au 21 mai	
championnat du monde	lutte	Paris	20 au 27 août	
championnat du monde	canoe-kayak slalom	Pau	13 au 17 septembre	
championnat du monde	squash masculin/équipes	à préciser	non fixée	

GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS ORGANISES EN FRANCE EN 2018

Evénement	Discipline	Lieu	Dates	observations
Ryder Cup	golf	St-Quentin-en-Yvelines	28 au 30 septembre	à confirmer
Junior Ryder Cup	golf	Marne-la-Vallée	à préciser	à préciser
Paris 2018 - Gay Games	multisport et culture	Paris	02 au 12 août	à préciser
Championnat d'Europe	handball féminin	7 villes françaises	décembre	



**Accord cadre national de partenariat pour que le championnat d'Europe de football 2016
serve la croissance et l'emploi**

Signataires envisagés :

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de l'intérieur
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Ministère de l'Economie, de l'industrie, et du Numérique
Secrétariat d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger
Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire
Secrétariat d'Etat chargé des droits des femmes
Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion
Organisations professionnelles des secteurs d'activité concernés (sécurité, tourisme, hôtellerie restauration, culture) et leurs OPCA
Euro SAS
Pôle emploi
Agence du service civique
Les Cap Emploi
Association des régions de France
Club des villes hôtes de l'Euro 2016
CCI France
Chambres des métiers et de l'artisanat
Union Nationale des Missions locales

Préambule

Les signataires du présent accord considèrent que le championnat d'Europe de football 2016 est un événement qui doit servir la croissance et le développement de l'emploi sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans les régions suivantes qui accueillent les compétitions : Aquitaine, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
Dans cette perspective, les signataires s'associent pour mettre en place une collaboration visant, d'une part, à répondre aux besoins en personnel et en qualification des entreprises liées à l'organisation de l'événement et à sécuriser les parcours professionnels des candidats et, d'autre part, à valoriser le potentiel économique des petites et moyennes entreprises, en particulier celles des territoires situés à proximité des stades où se dérouleront les compétitions.

Ils partagent les objectifs suivants :

- Identifier en amont les opportunités d'affaires générées par l'événement pour les petites et moyennes entreprises des territoires concernés et notamment celles des quartiers politiques de la ville, que ce soit auprès des donneurs d'ordre publics ou privés, et favoriser leur mise en relation ;
- Identifier en amont les différents besoins en recrutements et en qualifications liés à l'événement, les besoins en formations associés au regard de la situation du bassin d'emploi concerné, et les modalités de mise en œuvre des clauses sociales ;
- Repérer également, sur la base des recrutements prévus, les différents besoins en formation et en qualification liés à l'accueil de l'événement afin d'augmenter la qualité de l'offre d'accueil des visiteurs, en particulier des visiteurs étrangers ;
- Organiser la bonne diffusion des offres d'emploi et la mise en relation entre employeurs et candidats ;

- Favoriser l'embauche de personnes éloignées du marché du travail ;
- Promouvoir les métiers et les secteurs concernés par l'événement ;
- Développer les formations en alternance ;
- Donner une plus grande visibilité à des programmes existants.

Le présent accord s'appuie sur des engagements réciproques et prévoit les contributions de chaque signataire, il précise notamment les publics bénéficiaires, les actions à conduire et leurs modalités de financement, le calendrier, les modalités de suivi et d'évaluation.

Les publics visés

Les personnes prioritairement concernées par la présente convention sont :

- Les jeunes demandeurs d'emploi ;
- Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, en particulier les jeunes ;
- Les personnes éloignées du marché du travail ;
- Les publics féminins, par le développement de la mixité hommes/ femmes dans les métiers de la sécurité ;
- Les personnes en situation de handicap.

La collaboration s'exerce, pour les signataires, dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Considérant que neuf stades, sur les dix dans lesquels se dérouleront les compétitions, se situent à moins de 100 mètres d'un quartier de la politique de la ville, les signataires du présent accord s'engagent à porter une attention particulière à ces quartiers afin qu'ils bénéficient des opportunités d'emploi et de développement économique.

Au-delà de l'événement EURO 2016, cet accord cadre et la collaboration qu'il met en place, contribuent à l'élaboration d'une méthodologie opérationnelle, partagée et reproductible pour l'organisation future de grands événements sportifs d'envergure nationale

Article 1 : Partager les informations et les calendriers, piloter, suivre et évaluer

Article 1-1 : Le comité de pilotage

Les signataires du présent accord constituent un comité de pilotage national dont le secrétariat est assuré par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. La délégation interministérielle aux grands événements sportifs, le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et le commissariat général à l'égalité des territoires en sont également membres de droit. Il peut s'adjoindre, en tant que de besoin, les compétences d'autres participants.

Ce comité se réunira au moins une fois par trimestre à compter du mois de septembre 2015.

Sur proposition du comité technique, un plan d'action détaillé est adopté lors de la réunion de lancement du comité de pilotage, précisant pour chacune des actions de la convention, quels sont les pilotes, les porteurs d'action et les temporalités de réalisation.

Les principales missions du comité de pilotage sont de :

- Action 1 : Etablir un tableau de bord à utiliser au niveau régional, permettant de suivre les passations de marchés, les entreprises retenues, la mise en œuvre des clauses sociales ainsi que

l'ensemble des entreprises (y compris sous-traitants) qui seront amenées à recruter pour l'Euro 2016. Ce tableau identifiera les entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Action 2 : Elaborer un calendrier prévisionnel des recrutements, en précisant ceux qui pourraient bénéficier d'une offre du service public de l'emploi (actions de formation, contrats aidés, alternance etc...)
- Action 3 : Concevoir un tableau de bord de suivi, pour pouvoir mesurer l'impact de l'événement en matière d'emploi, de formation, d'insertion et de développement des PME. Ce tableau comportera également des données relatives aux personnes et aux entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Action 4 : Identifier les actions conduites par des opérateurs privés bénéficiant de financements publics, visant à favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux emplois générés par les compétitions. Valoriser les initiatives publiques et/ou privées mises en œuvre dans ce cadre et capitaliser les résultats de ces actions
- Action 5 : Décliner l'accord-cadre national signé par les branches et les fédérations professionnelles concernées dans des accords nationaux ou territoriaux avec les entreprises
- Action 6 : Faciliter la coordination entre les acteurs nationaux et régionaux
- Action 7 : Suivre le respect des engagements de l'accord-cadre et procéder aux ajustements nécessaires.

Article 1-2 : Le comité technique

Un comité technique, composé de la délégation générale à l'emploi, de la délégation interministérielle aux grands événements sportifs, du secrétariat général des ministères en charge des affaires sociales et de Pôle emploi prépare les travaux du comité de pilotage.

Il se réunit au moins une fois avant chaque comité de pilotage, et assure la coordination opérationnelle des acteurs.

Article 2 : Identifier les besoins de recrutement des entreprises

Les signataires du présent accord considèrent que pour mener à bien les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'identification des besoins en recrutement des entreprises en lien avec le championnat d'Europe de football 2016, les actions suivantes sont nécessaires :

- Action 8 : Identifier les secteurs d'activité dont le volume d'emplois est concerné par l'événement (sécurité, sports, tourisme, HCR, commerce, transports etc). Cette responsabilité incombe aux branches et aux fédérations professionnelles, en lien avec les autres acteurs des territoires
- Action 9 : Préciser les emplois qui donneront lieu à des recrutements et les formations nécessaires pour l'accès à ces emplois, et sous quelle forme de contrat.
- Action 10 : Quantifier et communiquer les besoins prévisionnels par territoire sur la base des évaluations réalisées pour le lancement des appels d'offre et de la connaissance des viviers des entreprises.
- Action 11 : Organiser l'information des sous-traitants éventuels, et en particulier les PME, implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Action 12 : Etablir le nombre de demandeurs recherchant un emploi dans ces métiers, par catégories et par régions concernées par l'Euro
- Action 13 : Distinguer ce qui relève du bénévolat, du service civique, afin d'identifier la part des recrutements traditionnels
- Action 14 : Proposer des plans d'action adaptés aux filières identifiées et volontaires.

Article 3 : Préparer, organiser les recrutements

Les signataires du présent accord considèrent que les actions suivantes sont nécessaires pour permettre la préparation et l'organisation des recrutements qui auront lieu en lien avec le championnat d'Europe de football 2016 :

- Action 15 : Communiquer les coordonnées des entreprises titulaires des appels d'offre et autres entreprises concernées par l'évènement à Pôle emploi
- Action 16 : Disposer de correspondants identifiés au sein des entreprises chargés des recrutements
- Action 17 : Favoriser la souplesse et la rapidité des prises de contact, notamment pour les publics jeunes
- Action 18 : Identifier les candidats potentiels et affiner leurs besoins de formation, engager des parcours de qualification pour les demandeurs d'emploi
- Action 19 : Trouver des solutions de formation pour les demandeurs d'emploi faisant l'objet d'un pré recrutement dans le cadre de plans d'action locaux
- Action 20 : Fluidifier les processus de financements des formations nécessaires
- Action 21 : Présélectionner les candidats : validation du projet professionnel ; présentation des métiers, de l'évènement, des entreprises ; méthode de recrutement par simulation
- Action 22 : Réaliser les formations
- Action 23 : S'engager dans un processus de recrutement défini en commun : transmission des offres d'emploi, diffusion sur pole-emploi.fr, modalités de suivi, information sur les embauches réalisées

Article 4 : Recruter et insérer durablement dans l'emploi

Les signataires du présent accord considèrent que le championnat d'Europe de football de 2016 doit permettre, au-delà des recrutements ponctuels nécessaires lors de ce type d'évènement, des parcours d'insertion durable dans l'emploi.

Pour cela, ils conviennent de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Action 24 : Favoriser le développement d'opérations permettant de mettre en relation les demandeurs d'emploi avec les entreprises locales, notamment en prenant appui sur les clubs professionnels de football et en utilisant les stades au cours de la période précédant la compétition
- Action 25 : Mener des actions pour favoriser les publics visés dans l'accord : préparation des candidats, sensibilisation des employeurs

- Action 26 : Mettre en relation candidats et employeurs et suivre les candidatures
- Action 27 : Fixer des objectifs d'insertion ambitieux et sécurisés au regard de la part des recrutements hors bénévolat
- Action 28 : Généraliser les clauses sociales
- Action 29 : Recruter les candidats formés spécifiquement et les demandeurs d'emploi disposant des qualifications requises
- Action 30 : Valoriser l'expérience acquise par les personnes ayant été recrutées, ou ayant participé bénévolement, dans le cadre du championnat d'Europe

Article 5 : Favoriser la mise en relation des TPE PME locales avec les donneurs d'ordre

- Action 31 : Identifier les besoins en services et produits des donneurs d'ordre
- Action 32 : Organiser des sessions de sensibilisation à destination des entrepreneurs locaux, en particulier ceux des quartiers de la politique de la ville
- Action 33 : Apporter lorsque cela est nécessaire un accompagnement aux entreprises pour leur permettre de monter en compétences ou de disposer de la structure financière adéquate ;
- Action 34 : Faire connaître ces entreprises des donneurs d'ordre ou des entreprises titulaires des marchés et favoriser la mise en relation

Article 6 : Décliner les actions sur les territoires concernés par le championnat

Les signataires du présent accord souhaitent que des plans d'action régionaux relatifs à l'emploi se déploient dans les régions concernées par les compétitions.

Pour favoriser ce déploiement et les échanges d'informations et de pratiques, ils sont d'accord pour :

- Action 35 : Elaborer des orientations pour la déclinaison en accords régionaux, reprenant des éléments de l'accord-cadre national.
- Action 36 : Impliquer, via les branches et les fédérations professionnelles, les entreprises retenues dans les accords régionaux
- Action 37 : Prévoir des aller-retour d'informations et d'actions entre le niveau national et les territoires concernés

Article 7 : Communiquer et informer ensemble

Les signataires du présent accord considèrent que leur partenariat est renforcé par des actions d'information et de communication communes.

Ils souhaitent donc :

- Action 38 : Regrouper et mettre en évidence les emplois liés à l'Euro sur le site pole-emploi.fr et lier entre eux les sites internet utiles
- Action 39 : Promouvoir les secteurs et les métiers
- Action 40 : Utiliser les réseaux sociaux

**Avenant n° XX à l'accord cadre national de partenariat du 10 juillet 2015 pour que le
championnat d'Europe de football 2016 serve la croissance et l'emploi**

Article Unique :

Ayant pris connaissance de l'accord cadre national de partenariat du 10 juillet 2015 pour que le
championnat d'Europe de football 2016 serve la croissance et l'emploi, je soussigné, M./Mme
XXXXXXX, XXXXXX, représentant légal de :

L'entreprise (raison sociale)
Sise à (adresse)

m'engage à participer aux actions X, Y, Z, AA, BB etc... de l'accord suscité.

Fait à XXXXX

Le XX/XX/XXXX

Signature, nom prénom et cachet du signataire

Accord régional de (Nom de la région) pour que le championnat d'Europe football 2016 serve la croissance et l'emploi

Préambule

Le championnat d'Europe de football 2016 est un événement qui doit servir la croissance et le développement de l'emploi sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans les régions qui accueillent les compétitions.

Dans cette perspective, les signataires du présent accord régional s'associent pour mettre en place une collaboration visant, d'une part, à répondre aux besoins en personnel et en qualification des entreprises liées à l'organisation de l'événement et à sécuriser les parcours professionnels des candidats et, d'autre part, à valoriser le potentiel économique des petites et moyennes entreprises, en particulier celles des territoires situés à proximité des stades où se dérouleront les compétitions.

Ils partagent les objectifs suivants :

- Identifier en amont les opportunités d'affaires générées par l'événement pour les petites et moyennes entreprises des territoires concernés, et notamment celles des quartiers politiques de la ville, que ce soit auprès des donneurs d'ordre publics ou privés, et favoriser leur mise en relation ;
- Identifier en amont les différents besoins en recrutements et en qualifications liés à l'événement, les besoins en formations associés au regard de la situation du bassin d'emploi concerné, et les modalités de mise en œuvre des clauses sociales ;
- Repérer également, sur la base des recrutements prévus, les différents besoins en formation et en qualification liés à l'accueil de l'événement afin d'augmenter la qualité de l'offre d'accueil des visiteurs, en particulier des visiteurs étrangers ;
- Organiser la bonne diffusion des offres d'emploi et la mise en relation entre employeurs et candidats ;
- Favoriser l'embauche de personnes éloignées du marché du travail ;
- Promouvoir les métiers et les secteurs concernés par l'événement ;
- Développer les formations en alternance ;
- Donner une plus grande visibilité à des programmes existants.

Le présent accord s'appuie sur des engagements réciproques et prévoit les contributions de chaque signataire, il précise notamment les publics bénéficiaires, les actions à conduire et leurs modalités de financement, le calendrier, les modalités de suivi et d'évaluation.

Les publics visés

Les personnes prioritairement concernées par la présente convention sont :

- Les jeunes demandeurs d'emploi ;
- Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, en particulier les jeunes ;
- Les personnes éloignées du marché du travail ;
- Les publics féminins, par le développement de la mixité hommes/ femmes dans les métiers de la sécurité ;
- Les personnes en situation de handicap.



La collaboration s'exerce, pour les signataires, dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les signataires du présent accord s'engagent à porter une attention particulière aux quartiers de la politique de la ville, afin qu'ils bénéficient des opportunités d'emploi et de développement économique.

Article 1 : Partager les informations et les calendriers, piloter, suivre et évaluer

Article 1-1 : Le comité de pilotage

Les signataires du présent accord constituent un comité de pilotage régional dont le secrétariat est assuré par la direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi. Il peut s'adjoindre, en tant que de besoin, les compétences d'autres participants.

Ce comité se réunira au moins une fois par trimestre à compter du mois de septembre 2015.

Ses principales missions sont de :

- Etablir un tableau de bord permettant de suivre les passations de marchés, les entreprises retenues, la mise en œuvre des clauses sociales ainsi que l'ensemble des entreprises (y compris sous-traitants) qui seront amenées à recruter pour l'Euro 2016. Ce tableau identifiera les entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Elaborer un calendrier prévisionnel des recrutements, en précisant ceux qui pourraient bénéficier d'une offre du service public de l'emploi (actions de formation, contrats aidés, alternance etc...)
- Concevoir un tableau de bord de suivi, pour pouvoir mesurer l'impact en matière d'emploi, de formation et d'insertion de l'événement. Ce tableau comportera également des données relatives aux personnes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Identifier les actions conduites par des opérateurs privés bénéficiant de financements publics, visant à favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux emplois générés par les compétitions, valoriser les initiatives mises en œuvre dans ce cadre et capitaliser les résultats de ces actions
- Décliner l'accord-cadre national signé par les branches et les fédérations professionnelles concernées dans des accords territoriaux avec les entreprises
- Faciliter la coordination entre les acteurs régionaux et nationaux, en participant par exemple aux comités de pilotage de l'accord cadre national signé le 10 juillet 2015. Cette participation sera assurée par un représentant désigné par le comité de pilotage régional
- Suivre le respect des engagements de l'accord et procéder aux ajustements nécessaires.

Sur proposition du comité technique, un plan d'action détaillé est adopté lors de la réunion de lancement du comité de pilotage, précisant pour chacune des actions de la convention, quels sont les pilotes, les porteurs d'action et les temporalités de réalisation.

Article 1-2 : Le comité technique

Un comité technique, composé de la direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi, de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et de Pôle emploi prépare les travaux du comité de pilotage.



Il se réunit au moins une fois avant chaque comité de pilotage, et assure la coordination opérationnelle des acteurs.

Article 2 : Identifier les besoins de recrutement des entreprises

Les signataires du présent accord considèrent que pour mener à bien les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'identification des besoins en recrutement des entreprises en lien avec le championnat d'Europe de football 2016, les actions suivantes sont nécessaires :

- Identifier les secteurs d'activité dont le volume d'emplois est concerné par l'événement (sécurité, sports, tourisme, HCR, commerce, transports etc). Cette responsabilité incombe aux branches et aux fédérations professionnelles, en lien avec les autres acteurs du territoire
- Préciser les emplois qui donneront lieu à des recrutements et les formations nécessaires pour l'accès à ces emplois, et sous quelle forme de contrat
- Quantifier et communiquer les besoins prévisionnels par territoire sur la base des évaluations réalisées pour le lancement des appels d'offre et de la connaissance des viviers des entreprises
- Organiser l'information des sous-traitants éventuels, et en particulier les PME, implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Etablir le nombre de demandeurs recherchant un emploi dans ces métiers, par catégories et par régions concernées par l'Euro
- Distinguer ce qui relève du bénévolat, du service civique, afin d'identifier la part des recrutements traditionnels
- Proposer des plans d'action adaptés aux filières identifiées et volontaires.

Article 3 : Préparer, organiser les recrutements

Les signataires du présent accord considèrent que les actions suivantes sont nécessaires pour permettre la préparation et l'organisation des recrutements qui auront lieu en lien avec le championnat d'Europe de football 2016 :

- Communiquer les coordonnées des entreprises titulaires des appels d'offre et autres entreprises concernées par l'événement à Pôle emploi
- Disposer de correspondants identifiés dans les entreprises chargés des recrutements
- Favoriser la souplesse et la rapidité des prises de contact, notamment pour les publics jeunes
- Identifier les candidats potentiels et affiner leurs besoins de formation, engager des parcours de qualification pour les demandeurs d'emploi
- Trouver des solutions de formation pour les demandeurs d'emploi faisant l'objet d'un pré recrutement dans le cadre de plans d'action locaux
- Fluidifier les processus de financements des formations nécessaires

- Présélectionner les candidats : validation du projet professionnel ; présentation des métiers, de l'évènement, des entreprises ; méthode de recrutement par simulation
- Réaliser les formations
- S'engager dans un processus de recrutement défini en commun : transmission des offres d'emploi, diffusion sur pole-emploi.fr, modalités de suivi, informations sur les embauches réalisées

Article 4 : Recruter et insérer durablement dans l'emploi

Les signataires du présent accord considèrent que le championnat d'Europe de football 2016 doit permettre, au-delà des recrutements ponctuels nécessaires lors de ce type d'évènement, des parcours d'insertion durable dans l'emploi.

Pour cela, ils conviennent de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Favoriser le développement d'opérations permettant de mettre en relation les demandeurs d'emploi avec les entreprises locales, notamment en prenant appui sur les clubs professionnels de football et en utilisant les stades au cours de la période précédant la compétition
- Mener des actions pour favoriser les publics visés dans l'accord : préparation des candidats, sensibilisation des employeurs
- Mettre en relation candidats et employeurs et suivre les candidatures
- Fixer des objectifs d'insertion ambitieux et sécurisés au regard de la part des recrutements hors bénévolat
- Généraliser les clauses sociales
- Recruter les candidats formés spécifiquement et les demandeurs d'emploi disposant des qualifications requises
- Valoriser l'expérience acquise par les personnes ayant été recrutées, ou ayant participé bénévolement, dans le cadre du championnat d'Europe

Article 5 : Favoriser la mise en relation des TPE PME locales avec les donneurs d'ordre

- Identifier les besoins en services et produits des donneurs d'ordre
- Organiser des sessions de sensibilisation à destination des entrepreneurs locaux, en particulier ceux des quartiers de la politique de la ville
- Apporter lorsque cela est nécessaire un accompagnement aux entreprises pour leur permettre de monter en compétences ou de disposer de la structure financière adéquate ;
- Faire connaître ces entreprises des donneurs d'ordre ou des entreprises titulaires des marchés et favoriser la mise en relation

Article 6 : Communiquer et informer ensemble

Les signataires du présent accord considèrent que leur partenariat est renforcé par des actions d'information et de communication communes.

Ils souhaitent donc :

- Regrouper et mettre en évidence les emplois liés à l'Euro sur le site pole-emploi.fr et lier entre eux les sites internet utiles
- Promouvoir les secteurs et les métiers
- Utiliser les réseaux sociaux

DISPOSITIF DU ONZE TRICOLORE

Dates	Thématique(s)	Membre concerné	Evénement(s)	Date(s)	Lieu(x)	Observations	Ministères impliqués à titre principal	Référents Administratifs
juil-15 EMPLOI		MESTRALLET Gérard PEYRAT Philippe	Ensemble d'actions proposées autour du thème de l'emploi. A titre d'illustration, signature de l' "Accord cadre national de partenariat pour que le championnat d'Europe de football 2016 serve la croissance" repris et décliné dans le cadre d' "Accords régionaux"	Mi-juillet 2015 (probablement entre le 06 et le 15 juillet)			Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	
août-15 CITOYENNETE - DIVERSITE		GAMERRE Pauline	Valorisation d'actions exemplaires conduites par des fédérations sportives (des clubs, des comités départementaux, des ligues-comités régionaux) dans le cadre notamment du plan "Citoyens du sport" au titre de la citoyenneté et de la diversité. Accent particulier mis sur l'indispensable respect de l'arbitre par l'ensemble de la "communauté sportive"	Fin août 2015			Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports	
sept-15 JEUNESSE-ENGAGEMENT-VIE ASSOCIATIVE		BELLAUDI Nadia	Mise en exergue et en valeur de la campagne d'inscription dans les associations et les clubs + promotion du service civique. Eclairage particulier sur la prise de responsabilité	Mi-09/2015			Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports	
oct-15 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) - NUMERIQUE		MAZZELLA Frédéric DENIAU Kevin	Appui sur des manifestations existantes. Opportunité de valoriser des initiatives exemplaires et des actions innovantes	oct-15			Secrétariat d'Etat chargé du Numérique	
nov-15 HANDICAP		ASSMANN Emmanuelle	Rencontre avec des sportives et des sportifs handicapés. Manifestation(s) sportive(s). Préparation de grands rendez-vous sportifs	Fin novembre 2015	Plusieurs possibilités Ex: CREPS de Bourges Pôle ressources national "Sport et handicaps"		Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion	
déc-15 DEVELOPPEMENT DURABLE		ESTANGUET Tony	En pleine cohérence avec la COP21 (30 novembre - 12 décembre 2015)	30-nov			Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie	
janv-16 CULTURE		GIORDANO Isabelle LESNEWSKI Mélanie	Evénements spécifiques en janvier 2016. Evénements culturels : cinéma; photo; musée national du sport; Louvre-Lens;... Manifestations spécifiques en mai 2016 à Cannes, en liaison avec Thierry FREMAUX, Délégué général du Festival de Cannes Possibilité d'un ensemble d'autres événements à partir de septembre 2015. Mise à disposition d'une "valise" Mise en exergue de l'intérêt d'une pratique sportive adaptée pour les personnes âgées Valorisation des dispositions de la loi (sport sur ordonnance) Lutte contre le dopage - Les "10 ans" de la convention UNESCO Lutte contre le dopage - La transposition du code mondial antidopage	Janv-16			Ministère de la Culture et de la Communication	
févr-16 SANTE		CYMES Michel	Rencontre avec des experts : Professeurs Daniel RIVIERE (Toulouse), Martine DUCLOS (Clermont-Ferrand)	févr-16	Strasbourg, Biarritz, ...		Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes	

mars-16	MIXITE - PARTIE	KELLY Christine	Féminisation de la pratique. A titre d'illustration, les "24h du sport féminin"	mars-16	Manifestation ayant eu lieu en janvier 2015 et en février 2014	Secrétariat d'Etat chargé des Droits des femmes
avr-16	L'EURO 2016, UNE VITRINE / LA PROMOTION DES ENTREPRISES / LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME	BLAYAU Pierre	Ensemble de manifestations à proposer. Valorisation de la filière industrielle du sport	avr-16		Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International - Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique
mai-16	FETE(S)	FUSILLIER Didier WATTS Katherine	Grand(e)s fête(s) populaire(s) autour des projets d'animation labellisés (occasions de valorisation de ces projets)	mai-16	9 mai 2016 - journée de l'Europe	Conseillère Sport et Jeunesse du Président de la République - Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Européennes
juin-16		LE ONZE AU GRAND COMPLET	Table ronde avant le début de l'Euro 2016 (à l'occasion d'un J-X) : constats, enseignements, perspectives. Annonce d'autres grands événements sportifs internationaux organisés en France. Annonce de premiers chiffres clés.	juin-16		
juil-16					L'annonce de travaux à engager au titre de l'évaluation ex-post portant sur les effets économiques directs et sur les effets sociaux pourrait être effectuée en juillet 2016 à l'issue de l'Euro 2016	

1) Sur toutes ces thématiques, il serait opportun d'inviter de jeunes garçons et filles, issus notamment de quartiers politiques de la ville, intéressés par le football pour bien leur expliquer l'intérêt de ces différents événements et d'en faire des relais

2) Le ministère chargé de l'Education nationale, le ministère chargé des Sports, la Fédération Française de Football, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ont lancé le 3 mai 2014 l'opération "Mon Euro 2016". Cette opération s'adresse à tous les établissements scolaires de France (du CE2 à la Terminale)

*
* *

Postérieurement à la réunion, le **cabinet du Premier ministre** valide le projet de convention annexé au présent compte rendu.

Participaient à la réunion interministérielle tenue le jeudi 8 juin 2015 à 16 heures 15 sous la présidence de M. JEAN-MARIE, conseiller jeunesse, sport, vie associative au cabinet du Premier ministre :

OBJET : EURO 2016.

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Mme IANNETTA
M. PASSI

Cabinet

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Mme PAPIN

Chargée de mission adjointe

SERVICE D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

Mme CHAVANON

Directrice adjointe au service d'information du
Gouvernement

DELEGATION INTERMINISTÉRIELLE A L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

M. LARTIGUE

Conseiller spécial aux affaires générales

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL**

Mme KAMMOURIEH
M. KONE

Cabinet
Direction de l'Union européenne

SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Non représenté

**SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA
FRANCOPHONIE**

Non représenté

**SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA
PROMOTION DU TOURISME ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

Non représenté



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. GRAVE-RAULIN	Cabinet
M. KOZAL	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer
Mme GAY	Direction générale de l'aviation civile
M. GARREAU	Commissariat général au développement durable

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES TRANSPORTS, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Non représenté

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

M. VERDIER	Cabinet
------------	---------

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Non représenté

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS**SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU BUDGET**

M. MOYSE	Cabinet
----------	---------

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Commandant BRUSSET	Cabinet
Lieutenant-colonel CHASSAC	Cabinet

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA MÉMOIRE

M. FOISSEY	Cabinet
------------	---------

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

M. DUBOIS	Cabinet
Mme CUBAYNES	Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA FAMILLE, DES PERSONNES ÂGÉES ET DE L'AUTONOMIE

Mme BONTINCK	Cabinet
--------------	---------



**SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LA
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

Mme BOUALI Cabinet
Mme DELIVRE-MELHORN

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DES DROITS DES FEMMES

M. GHARBI Cabinet

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Mme TOURNIER Cabinet
Mme CUBAYNES Secrétariat général des ministères chargés des
affaires sociales

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. LE GOFF Cabinet

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT,
PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT**

M. BRANCO Cabinet

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

M. FOUCHÉ Direction générale de la concurrence, de la
consommation et de la répression des fraudes
M. ABIVEN Direction générale des entreprises

**SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA
CONSOMMATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

M. SEGALEN Cabinet

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DU NUMÉRIQUE

M. LE ROUX Cabinet

**MINISTÈRE DU LOGEMENT DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA
RURALITÉ**

Mme CREIGNOU Cabinet

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Non représenté

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Non représenté

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Mme BOULIN-GHICA

Secrétariat général

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Mme DAAM

Cabinet

M. DUROSELLE

Cabinet

M. DAVET

M. MAUDET

M. DESFORGES

Inspection générale de la jeunesse et des sports

Délégué interministériel aux grands événements sportifs

M. JOHANNET

Secrétaire général à la direction interministérielle des grands événements sportifs

Mme CUBAYNES

Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales

M. MOSIMANN

Direction des sports

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Mme BARRAL-GUILBERT

Cabinet

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES SPORTS

M. KERAUDREN

Directeur adjoint du cabinet

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Mme JEAN-ELIE

Cabinet

AINSI QUE

M. LAFON

Mission du centenaire

Annexe 5 - Glossaire

ACAL : Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine (Grand-Est depuis le 1^{er} juillet 2016)

ALPC : Aquitaine - Limousin – Poitou-Charentes (Nouvelle-Aquitaine depuis le 1^{er} juillet 2016)

APF : Association des Paralysés de France

APMIGJS : Association Professionnelle des Membres de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports

ASC : Agence du Service Civique

ARA : Auvergne - Rhône-Alpes

Bcom : Bureau de la Communication (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – Secrétariat d'Etat aux Sports)

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CAFE : Centre pour l'Accès au Football en Europe

CB : « Carton bleu »

CDES de Limoges : Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges

CE : Championnat(s) d'Europe

CHEOPS : Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placements Spécialisés

CIO : Comité International Olympique

CM : Championnat(s) du Monde

CNDS : Centre National pour le Développement du Sport

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

COP 21 : 21^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

COT : « Comité des Onze Tricolores »

CPSF : Comité Paralympique et Sportif Français

CR : Compte-rendu

CV : Curriculum Vitae

DAC : Direction des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture et de la Communication)

DCSTEP : Direction de la Cohésion Sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DG : Directeur-trice Général-e

DGA : Directeur-trice Général-e Adjoint-e

DGEFP : Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

DIGES : Délégation Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs

DILCRA : Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme

DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

DJS : Direction de la Jeunesse et des Sports

DJSCS : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DRDJSCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DS : Direction des Sports

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EPPGHV : Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de La Villette

FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion

FAFA : Fonds d'Aide au Football Amateur

FEBECS : Fonds d'Echange à But Educatif, Culturel et Sportif

FFBAD : Fédération Française de Badminton

FFF : Fédération Française de Football

FFH : Fédération Française Handisport

FFHB : Fédération Française de Handball

FFSA : Fédération Française du Sport Adapté

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

GESI : Grand Evénement Sportif International

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GT : Groupe de Travail

GT-AESE : Groupe de Travail « Accompagnement Economique, Social et Environnemental »

HCVA : Haut Conseil à la Vie Associative

IDF : Ile-de-France

IGJS : Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports

INSEP : Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance

JO : Jeux Olympiques

JP : Jeux Paralympiques

LRMP : Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées (Occitanie depuis le 1^{er} juillet 2016)

MAAT : Mission d'Aide et d'Assistance Technique

MCC : Ministère de la Culture et de la Communication

MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

MNS : Musée National du Sport

MOM : Ministère des Outre-mer

MRJC : Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne

MVJS : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

NPCP : Nord-Pas-de-Calais – Picardie (Hauts-de-France depuis le 1^{er} juillet 2016)

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PIAF : Plan Interministériel d'Action pour le Football

PLF : Projet de Loi de Finances

PM : Premier ministre

PME : Petite(s) et Moyenne(s) Entreprise(s)

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PR : Président de la République

RIM : Réunion Interministérielle

SES : Secrétariat d'Etat aux Sports

SG : Secrétaire Général-e

SG-COT : Secrétaire Général du « Comité des Onze Tricolores »

SGMCAS : Secrétariat Général des Ministères Chargés des Affaires Sociales

STJS : Service Technique de la Jeunesse et des Sports

TP : « Tous Prêts ! »

TPE : Très Petite(s) Entreprise(s)

UCPF : Union des Clubs Professionnels de Football

UEFA : Union des Associations Européennes de Football

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire